

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
MONSIEUR EMMANUEL MACRON
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



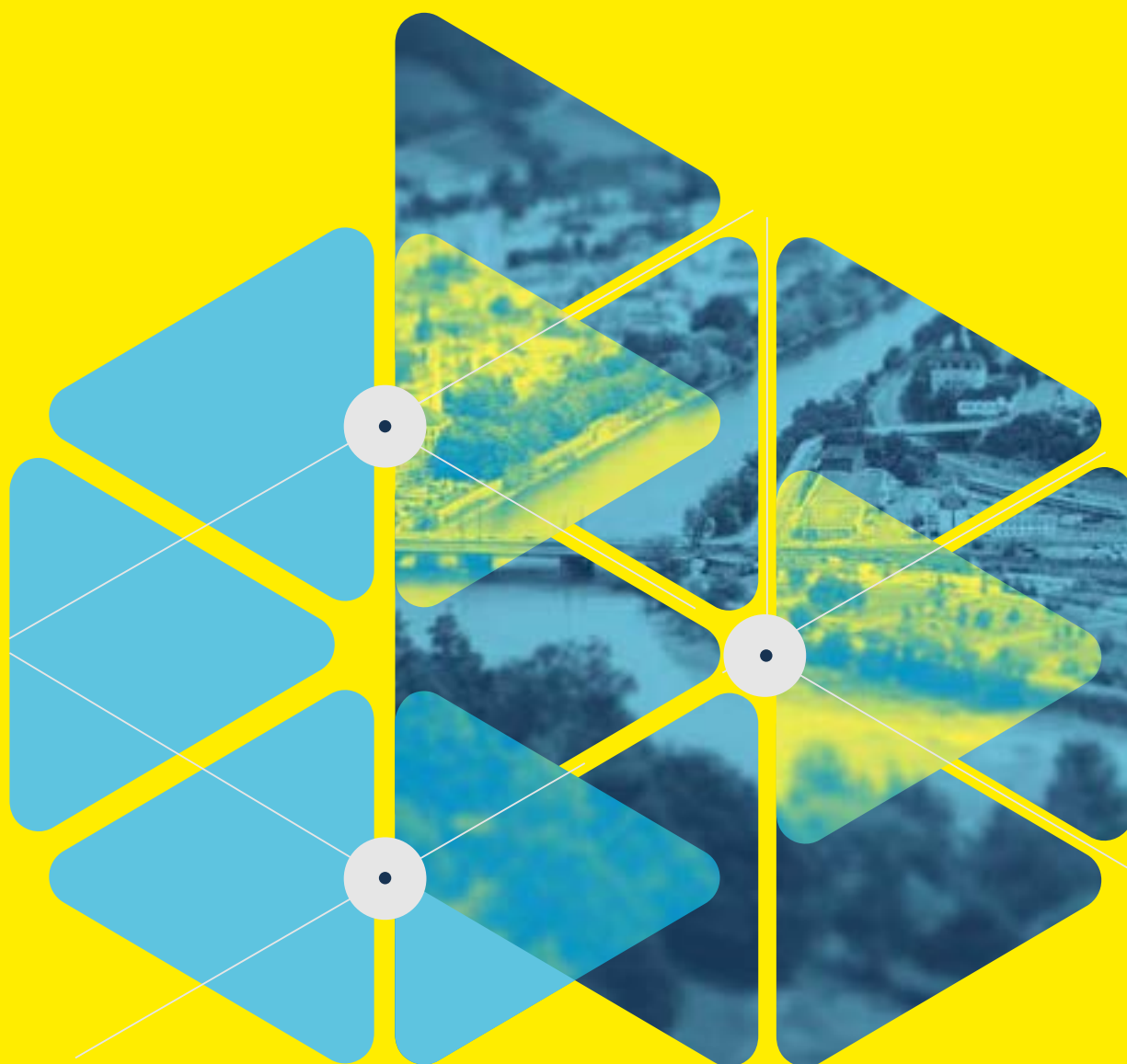
borders forum

Les territoires transfrontaliers
en première ligne ?

09/10
NOV. 2020

—
EVENEMENT
EN LIGNE

—
LES ACTES



Sommaire

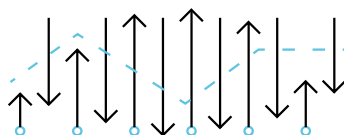
JOURNÉE DU 09 NOVEMBRE 2020	4	JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2020.....	28
« Les territoires transfrontaliers en Europe et la 10^{ème} plateforme des GECT 2020 »		« Les territoires transfrontaliers aux frontières françaises »	
Ouverture du 1^{er} Borders Forum par Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la Cohésion et aux réformes, et Apostolos Tzitzikostas, Président du Comité européen des Régions.....	5	Ouverture de la 2^{nde} journée par Jean Jouzel, Climatologue et glaciologue, Membre de l'Académie des sciences	29
Introduction par Christian Dupessey, Président de la MOT, Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français	8	Table-ronde #5 : « Santé, numérique, climat... l'heure des transitions transfrontalières ? ».....	31
Table-ronde #1 : « Dépasser les frontières, un enjeu majeur pour l'avenir de l'Europe »	9	Table-ronde #6 : « Mobilité et attractivité transfrontalières, le retour des frontières ? »	35
TEMPS FORT : PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE POUR LES CITOYENS TRANSFRONTALIERS	10	Table-ronde #7 : « Territoires transfrontaliers, territoires différenciés ? »	41
Table-ronde #2 : « Quels outils européens pour mettre en œuvre une politique transfrontalière efficace ? »	15	Table-ronde #8 : « Métropoles, montagne, ruralité: quelle cohésion transfrontalière ? »	46
Table-ronde #3 : « Les 10 ans de la Plateforme des GECT - 30 ans d'INTERREG : bilan et visions d'avenir »	19	Clôture du 1^{er} Borders Forum par Christian Dupessey, Président de la MOT, Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français, et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, France.....	51
TEMPS FORT : REMISE DU PRIX DES GECT 2020	22	PRÉSENTATION DE PUBLICATIONS	54
Table-ronde #4 : « Le Traité d'Aix-la-Chapelle, un effet d'entraînement en Europe ? »	23		
Clôture de la 1^{ère} journée par Clément Beaune, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes, France	27		

LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS REPRÉSENTENT



40%
du territoire de l'Union européenne.

Plus d'1 Européen sur 3 vit dans un espace frontalier.



2 MILLIONS

de travailleurs frontaliers dans l'UE dont plus de 20 % vivant en France.*

20 000 KM

DE FRONTIÈRES TERRESTRES INTERNES À L'UE.

37

agglomérations transfrontalières en Europe.



dont **11** aux frontières françaises

JOURNÉE DU 09 NOVEMBRE 2020

Les territoires transfrontaliers en Europe et la 10^e Plateforme des GECT 2020



La 1^{re} journée du Borders Forum, co-organisée avec la Commission européenne et le Comité européen des Régions, a été introduite par Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Apostolos Tzitzikostas, Président du Comité européen des Régions, et Christian Dupessey, Président de la MOT, Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français. Elle a été un moment privilégié pour débattre de l'avenir de l'Europe, du besoin d'une Europe des territoires, et des moyens de renforcer la cohésion transfrontalière.

Les objectifs

- réaffirmer, avec les représentants des institutions européennes et des États, qu'au moment où le monde traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, la coopération européenne et transfrontalière est la bonne réponse;
- mettre en valeur les GECT¹, leur rôle après 2020, ainsi que le projet de règlement européen ECBM² (résolution des obstacles transfrontaliers);
- mettre en avant le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle et échanger sur la possibilité d'approches similaires en Europe, afin de renforcer la coopération transfrontalière bilatérale et l'intégration européenne.

Modération de la Journée : Caroline de Camaret, Rédactrice-en chef Europe, France 24

Quatre tables-rondes :

TABLE-RONDE #1

Dépasser les frontières, un enjeu majeur pour l'avenir de l'Europe

TABLE-RONDE #2

Quels outils européens pour mettre en œuvre une politique transfrontalière efficace ?

TABLE-RONDE #3

Les 10 ans de la Plateforme des GECT – 30 ans d'INTERREG : bilan et visions d'avenir

TABLE-RONDE #4

Le Traité d'Aix-la-Chapelle, un effet d'entraînement en Europe ?

Deux temps forts :



TEMPS FORT

lors de la table-ronde #1



Présentation de « l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers »



TEMPS FORT

lors de la table-ronde #3



Remise du prix des GECT 2020 par le Comité européen des Régions

⁽¹⁾ Groupements européen de coopération territoriale.

⁽²⁾ European Cross-Border Mechanism.

OUVERTURE DU 1^{ER} BORDERS FORUM



Par Elisa Ferreira,
Commissaire européenne
à la Cohésion et aux réformes

Les valeurs que vous défendez aujourd'hui représentent des valeurs européennes essentielles que nous partageons tous au sein de notre Union.

Nous allons mettre en avant l'incroyable richesse de la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne. La crise du Covid nous a montré que les frontières restent un enjeu important, un enjeu pour l'intérêt et le débat public.

Comment gère-t-on les frontières lors d'une crise de santé publique ? Comment s'assurer que la coopération en matière de santé, de connectivité ou d'innovation n'est pas soudainement interrompue aux frontières ?

Cette année marque un anniversaire important : les 30 ans d'INTERREG. Nous avons parcouru un long chemin dont nous pouvons être fiers. Lorsqu'INTERREG a débuté en 1990, l'objectif était de soutenir les régions le long des frontières intérieures, et mettre en œuvre le marché unique.

Depuis lors, nous avons mis en place un instrument qui rassemble les peuples de plus de 30 pays - États membres et pays voisins -, et cette interconnexion vise à traiter de nombreux défis actuels. Le réseau que nous avons créé est impressionnant : plus de 100 programmes à travers les frontières terrestres, maritimes, des espaces territoriaux plus vastes, avec nos partenaires de préadhésion et les pays voisins.

Je voudrais féliciter plus particulièrement ceux qui ont voulu expérimenter, et rendre hommage aux Groupements européens de coopération territoriale (GECT). Lorsque nous avons introduit cette idée en 2006, il y avait de l'enthousiasme, mais aussi du scepticisme. Aujourd'hui, nous comptons environ 80 groupements qui réussissent. Certains ont même joué un rôle clé dans la lutte contre la crise du Covid. Ils forment un pilier important de la coopération transfrontalière.

Aujourd'hui, nous devons nous tourner vers l'avenir et parler des défis essentiels qui nous attendent.

Tout d'abord, la pertinence politique continue des frontières.

Un peu plus tôt cette année, lors du premier confinement, alors que les frontières se sont parfois fermées du jour au lendemain, nous nous sommes rendu compte à quel point notre existence européenne dépendait des frontières ouvertes. Certains ont été empêchés de travailler, d'autres de voir leur famille, et d'autres encore n'ont pas pu se rendre dans des établissements de santé. Nous devons en tirer les leçons nécessaires.

Des frontières laboratoires de nos ambitions européennes

Nous ne devons pas oublier qu'il y a énormément de biens publics, tels que les transports, l'accès à l'énergie, l'emploi et les soins de santé qui transcendent les frontières. Aucun de ces biens publics européens ne devrait être bloqué par une frontière.

Les questions transfrontalières sont importantes et ont besoin de notre attention. Nous l'avons analysé dans la dernière Communication qui date de 2017, avant la crise du Covid, lorsque nous nous sommes penchés sur le renforcement des régions frontalières de l'UE. Et nous allons préparer une nouvelle Communication prochainement.

La communication avec les organisations régionales revêt une importance clef. Et je salue aussi les initiatives nationales, comme le traité d'Aix-la-Chapelle, pour la coopération entre la France et l'Allemagne.

Lorsqu'on parle de frontières, nous ne pouvons pas négliger la nouvelle frontière extérieure que nous allons prochainement avoir avec le Royaume-Uni.

OUVERTURE DU 1^{ER} BORDERS FORUM

(Suite)

Les autorités britanniques vont poursuivre le programme PEACE en Irlande du Nord, mais dans le même temps, elles n'ont pas choisi de poursuivre leur participation aux programmes comme INTERREG. Certains programmes vont donc disparaître puisqu'ils n'auront plus de sens. Nous travaillons pour trouver des solutions chaque fois que cela est possible.

Des moyens financiers disponibles

Avec une baisse de ressources disponibles, nous devons concentrer nos actions et établir des priorités. La concentration signifie choisir les activités à haute valeur ajoutée, c'est-à-dire des projets qui vont vraiment changer la vie frontalière à long terme.

Cela signifie également la double transition. INTERREG doit promouvoir la transition de l'Europe vers une économie verte, et la concentration thématique dans la nouvelle législation fournira le cadre nécessaire.

Mais nous devons aussi être plus numériques et plus innovants. Le nouvel outil d'innovation interrégional nous aidera à atteindre cet objectif.

La concentration signifie aussi un accent sur les territoires qui en ont le plus besoin, ceux qui ont le moins de capacités et de ressources. C'est le sens de la politique de cohésion.

L'importance de l'assistance technique

Il existe un vieux dicton du domaine militaire : « les amateurs discutent de stratégie, les experts parlent de logistique ». Pour nous, cela signifie qu'il n'est pas

suffisant d'avoir un bon plan de financement général et des fonds suffisants. Mais pour réussir nous avons également besoin d'une mise en œuvre solide.

En tant qu'institutions européennes, nous faisons la promotion du partage des connaissances et des expériences à travers l'Europe. Les régions frontalières sont souvent confrontées à des problèmes similaires. Elles ne devraient pas avoir à réinventer le fil à couper le beurre à chaque fois. Il faut échanger nos expériences, et pour ce faire nous avons développé une plateforme en ligne qui s'adresse aux praticiens.

Nous offrons également davantage de soutien avec l'outil dit «B-solutions» (résolution des obstacles aux frontières). Grâce à lui, nous fournissons une expertise juridique et technique, dans les transports, les soins de santé, l'échange de données ou la reconnaissance des diplômes et des compétences. Nous avons déjà traité plus de 40 cas.

Depuis 30 ans, vous apportez des solutions pratiques afin de surmonter les obstacles aux frontières. Vous avez été en première ligne de l'intégration européenne. Mais la mission n'est pas terminée. J'aimerais vous encourager à poursuivre vos efforts car c'est vous qui construisez l'Europe chaque jour !

Si l'on regarde l'avenir, au milieu du deuxième confinement de l'Europe, nous avons appris quelle était la valeur de l'ouverture des frontières. Grâce à votre expérience, nous tirerons les bonnes conclusions.





Par Apostolos Tzitzikostas, Président du Comité européen des Régions

Beaucoup d'européens ne savent plus ce que c'est que d'avoir des frontières au milieu de l'Europe. Les contrôles, les limitations liées au fait que l'on vive dans un pays ou dans un autre, c'est quelque chose que les nouvelles générations ne connaissent pas ; et c'est peut-être un lointain souvenir pour les populations plus âgées.

Néanmoins, la crise de l'immigration en 2015 et 2016 a mis une pression considérable sur les Accords de Schengen, ce qui a suscité des inquiétudes quant à son avenir. Ces crises ont amené certains de nos citoyens et politiciens à s'interroger sur l'avenir de l'Europe et sur l'utilité de la coopération transfrontalière et transnationale. Au moment même où nous pensions laisser ces temps derrière nous, la crise du Covid a bouleversé comme jamais notre mode de vie. Avec cette pandémie, nous avons à nouveau été rattrapés par le passé, et les frontières se sont malheureusement fermées du jour au lendemain.

La plateforme Covid-19 mise en place par le Comité des Régions a rassemblé de nombreux projets transfrontaliers qui contribuent à la résilience européenne. Une partie de la réponse de l'UE à la pandémie consiste en effet à analyser les coopérations entre les régions pendant la crise et leur impact. Mais malgré tous les efforts mis en œuvre, de nombreux citoyens dans les régions frontalières n'ont pas été en mesure d'aller au travail, de bénéficier de soins médicaux, ou de voir leurs proches. Les entreprises qui dépendent de la main d'œuvre frontalière ont également beaucoup souffert de la situation. Il est important de répondre à leurs besoins, et à ceux des citoyens. Nous devons saisir cette opportunité pour renforcer la prise de conscience du rôle majeur que joue la coopération transfrontalière pour l'intégration européenne.

Aux discours de ceux qui estiment qu'il faut se réfugier derrière les frontières nationales, notre réponse est la suivante : les frontières ne sont pas des obstacles, ce sont des laboratoires qui sont là pour accroître la résilience, pour permettre le dialogue, pour accélérer la transition verte.

Les régions frontalières internes représentent 40% du territoire de l'Union, 37% de la population, avec presque 2 millions de navetteurs transfrontaliers. Même avant la crise, un grand nombre de citoyens et d'entreprises étaient confrontés à des obstacles qui les empêchaient de mener à bien leurs activités.

Les autorités locales et régionales sont elles aussi confrontées à des obstacles persistants dans la mise en place de services transfrontaliers, du fait des différences juridiques, administratives et culturelles.

Ces obstacles doivent être surmontés car nous savons que les régions frontalières sont la pierre angulaire de l'intégration européenne. Les programmes de coopération jouent un rôle fondamental ; mais il faut aussi que les citoyens aient envie de collaborer avec leurs voisins, de travailler ensemble, pour un meilleur « avenir commun ».

Le Comité des Régions joue un rôle spécifique vis-à-vis de la coopération transfrontalière et de régions frontalières fortes. Nous sommes déterminés à proposer des recommandations globales pour améliorer les choses, à l'exemple de notre contribution à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

L'élaboration de nos propositions sur la coopération transfrontalière à long terme est un travail inclusif et exhaustif. Nous vous invitons tous à apporter votre pierre à l'édifice. Nous présenterons nos recommandations finales l'an prochain. Nous avons besoin de votre expérience, de vos idées, de vos besoins. Nous allons très prochainement lancer une consultation publique sur la question.

Nos propositions reposent sur trois priorités :

- Supprimer les obstacles à la mise en place de services publics transfrontaliers (santé, transports, éducation, tourisme).
- Maintenir en cas de crise un bon niveau de services publics, pour permettre aux habitants de vivre normalement dans les régions frontalières. Les quatre libertés fondamentales européennes doivent y être respectées.
- Renforcer la prise de conscience de la part des populations transfrontalières à ces enjeux européens.

En tant que Gouverneur de Macédoine centrale en Grèce, je voudrais souligner que les programmes INTERREG nous ont vraiment aidés à nous développer dans ces domaines, pour lesquels la collaboration transfrontalière est indispensable. La meilleure façon de célébrer ces réalisations, c'est de renouveler notre engagement, et de dire très clairement que le moment est venu d'aller plus loin encore, ensemble.

INTRODUCTION AU 1^{ER} BORDERS FORUM



Par Christian Dupessey,
Président de la MOT, Maire d'Annemasse,
Président du Pôle métropolitain du Genevois français

La crise sanitaire mondiale que nous vivons met en lumière les spécificités auxquelles nos régions transfrontalières sont confrontées. Jamais nous n'aurions imaginé vivre à nouveau la fermeture des frontières à l'intérieur de l'Europe.

Et pourtant, depuis ce printemps 2020, cette fermeture engendre des bouleversements pour nos habitants. Car la frontière, pour la plupart de nos territoires, n'a que peu de sens, tant les bassins de vie sont au quotidien pleinement transfrontaliers.

Les conséquences économiques sont fortes pour les travailleurs frontaliers, les acteurs économiques, mais pas seulement. Des familles, des vies ont été tout simplement coupées en deux pendant plusieurs mois, et risquent malheureusement de l'être à nouveau.

La crise actuelle ne fait qu'exacerber les difficultés vécues par les citoyens des régions transfrontalières, pour trouver un emploi, pour accéder aux services de santé, ou pour se déplacer. Les entreprises sont en butte à des barrières qui entravent leur croissance. Les collectivités locales – je le sais pour le vivre au quotidien – restent confrontées à des défis pour mettre en place des services publics transfrontaliers.

La crise - et c'est son côté positif - a stimulé de multiples formes de coopération, et mis en évidence les interdépendances et les solidarités transfrontalières.

Ces solidarités doivent être aujourd'hui renforcées, grâce à des politiques publiques européennes et nationales, qui reconnaissent pleinement les spécificités des régions transfrontalières.

Comment faire prendre en compte concrètement, légalement, réglementairement, ces spécificités ?

Je crois que c'est en partageant nos expériences, et en parlant d'une même voix, que nous y arriverons. C'est l'objectif de notre Borders Forum.

Il vise à démontrer le rôle central des territoires transfrontaliers pour rapprocher les peuples européens, baliser le chemin d'une croissance durable et inclusive, et soutenir l'intégration européenne. Nous devons convaincre les autorités européennes et nationales de mettre les territoires transfrontaliers au cœur de leur action publique.

Aujourd'hui, nous voulons porter haut la voix des territoires transfrontaliers et de leurs habitants, les citoyens transfrontaliers en France et en Europe. C'est le sens de l'« Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers » que nous proposons aujourd'hui, à vous tous, personnes, institutions européennes et nationales. Rejoignez-nous !

Les territoires transfrontaliers sont en première ligne de la crise sanitaire, comme ils doivent être demain au cœur de l'Europe !

Ce sont ces territoires et surtout leurs citoyens qui doivent être le moteur de l'intégration européenne, conçue dans l'intérêt des habitants. Nous sommes dans le vécu qui nécessite des solutions concrètes, c'est ce que nous allons montrer pendant ces deux journées.

TABLE-RONDE #1

« Dépasser les frontières, un enjeu majeur pour l'avenir de l'Europe »

Avec la mise en œuvre effective du Brexit en 2021, les frontières extérieures de l'Union européenne vont être modifiées. Quant aux frontières intérieures, elles sont brutalement revenues dans l'actualité avec la pandémie de Covid-19. A l'heure où s'ouvre un nouveau débat pour l'avenir de l'Europe, comment y intégrer la question des frontières tant

intérieures qu'extérieures, et surtout la nécessité de les dépasser ? Comment envisager le « post 2020 », apporter des réponses globales et concertées aux enjeux de l'Europe de demain, et renforcer la cohésion territoriale et transfrontalière ?

Les intervenants

Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes

Apostolos Tzitzikostas, Président du Comité européen des Régions

Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français, Président de la MOT

Karl-Heinz Lambertz, Président du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique, Président de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)

Judit Varga, Ministre hongroise de la justice

L'animatrice : Caroline de Camaret, Rédactrice-en chef Europe, France 24

Caroline de Camaret : Dans le contexte de la Présidence allemande de l'Union européenne qui prévoit un agenda européen pour 2030 et une nouvelle charte de Leipzig, dans quel sens « pousser » la coopération des territoires et la thématique transfrontalière ? La Hongrie soutient-elle l'« Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers » présentée aujourd'hui ?

Judit Varga : La Hongrie est un membre actif de la Plateforme des GECT avec beaucoup de GECT sur ses frontières. Avec sept pays voisins, nous sommes au centre de l'Europe, dans le bassin des Carpates ; et sur nos 19 comtés, 14 sont frontaliers et 15 font partie d'un programme de coopération transfrontalière. 40 villes petites et moyennes se situent près d'une frontière. L'enjeu transfrontalier est ainsi constitutif de notre partenariat européen. Et plus de 80% des citoyens hongrois vivent dans des régions transfrontalières, bien plus que la moyenne européenne. Les paysages économiques et politiques vont changer après la crise du covid-19, et nous devons renforcer aujourd'hui notre coopération stratégique. Il nous faut pouvoir répondre de manière unie aux différents défis qui existent à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières en Europe. Il sera important de choisir une direction consensuelle entre les Etats-membres, reflétant les priorités des citoyens qui doivent être replacés au cœur de la discussion sur l'Avenir de l'Europe. Le Comité des Régions a un rôle important à jouer pour renforcer la communication entre l'UE et les citoyens, afin de garantir une véritable Union démocratique.

2,5 millions de hongrois vivent dans les pays voisins de la Hongrie. L'enjeu transfrontalier est ainsi constitutif de notre partenariat européen.

Caroline de Camaret : Beaucoup d'attentes ont été exprimées vis-à-vis de l'Union européenne suite à la crise du Covid-19, notamment en matière de plan de relance européen. Encourager cette approche territoriale, offrir plus de ressources et de pouvoir aux autorités frontalières, est-ce vraiment encore d'actualité ?

Elisa Ferreira : Oui, la pertinence et l'importance des régions transfrontalières perdurent aujourd'hui. Les zones de frontières sont très diverses. La fermeture des frontières a été très violente. Elle a été vécue comme un choc pour de nombreux citoyens européens habitués depuis très longtemps à travailler ensemble. Nous devons mettre en place un cadre de coopération transfrontalier qui soit résilient même en temps de crise.

Nous ne pouvons pas ignorer la situation des frontières, et c'est pour cela que nous avons besoin d'une approche qui se base sur le local et la coordination entre les régions, avec une attention spécifique envers chaque Etat membre.

Nous savons que les compétences de la Commission concernant la gestion d'une crise sanitaire sont très limitées, d'où des réactions initiales prises par les Etats membres, sans forcément de concertation. Le travail qui a été fait ensuite au niveau de la Commission a eu pour objectif de rouvrir progressivement les frontières, d'avoir des politiques de commande publique sur les équipements essentiels, dans une approche de concertation et non de contrainte juridique, puisque les actions de protection de la santé sont gérées par les Etats. Le rôle du nouvel Agenda territorial dans le cadre de la discussion sur l'avenir de l'Europe est essentiel. Il nous faut réfléchir de manière plus large aux

TABLE-RONDE #1

compétences de la Commission dans de telles circonstances. Depuis, le début de la crise, nous avons déjà appris que l'on ne peut se protéger en fermant les frontières, et que la coopération est essentielle.

En cas de crise il y a des libertés qui doivent être respectées et un niveau minimum de services publics qui doit être garanti. Pour cela, les régions et autorités locales doivent travailler ensemble à une compréhension commune afin que les Etats reconnaissent ce qu'il s'y passe. Le manque de préparation, de coordination et la panique du début de la crise doivent nous apprendre à nous préparer pour les prochaines fois. La situation qui en a découlé pour les travailleurs frontaliers est emblématique. Concernant les futurs programmes européens, la Commission est tout à fait consciente de ce nouvel enjeu. En résumé, il y a beaucoup de travail à faire.

INTERREG et les financements de la cohésion permettront de répondre à ces questions, pas simplement pour les questions d'urgences, mais à long terme, il nous faut également travailler au mécanisme transfrontalier européen (ECBM) pour stabiliser les systèmes et leur permettre de résister aux crises.

Caroline de Camaret : Quel est votre message face à ce virus qui questionne la frontière, pourquoi sceller « l'Alliance européenne des citoyens transfrontaliers » aujourd'hui, dont nous avons mentionné les dix priorités en introduction ?

Karl-Heinz Lambertz :



L'importance des frontières ne date pas d'aujourd'hui. L'ARFE, l'association que j'ai l'honneur de présider va fêter l'année prochaine son cinquantième anniversaire. Ce demi-siècle est aussi un demi-siècle d'histoire des frontières en Europe. Ce petit continent de l'Europe, juste un peu plus grand que l'Australie, est celui qui a le plus grand nombre de frontières nationales. La coopération européenne est un effort extraordinaire pour les dépasser.

Les frontières sont des cicatrices de l'Histoire, que l'Union essaie de transformer en miroir réfléchissant de la cohésion européenne. Dès qu'il y a une crise, que ce soit les attaques terroristes, la crise migratoire en 2015, et maintenant le Covid, les Etats ferment les frontières, même en dehors de toute législation européenne, alors qu'il faudrait

justement coopérer au-delà des frontières.

Cela n'est fait que partiellement. Néanmoins nous constatons, et c'est un signe d'espoir, qu'une très grande partie des responsables européens et des organisations de la société civile, femmes et hommes politiques ont la conviction qu'on ne saura réussir demain qu'en coopérant davantage. C'est en ce sens que cette Alliance citoyenne pour la coopération transfrontalière est si importante. Je remercie vivement la MOT de l'avoir initiée avec ses partenaires.

Caroline de Camaret : Avez-vous le sentiment que la crise a renforcé la coopération territoriale, ou qu'au contraire le transfrontalier est désormais suspect de laisser passer le virus, et de ne pas être suffisamment outillé pour faire face aux crises qu'il engendre ?

Christian Dupessey : Merci de faire appel à mon expérience d' élu local, dans le cadre d'une métropole internationale et binationale. Même si la Suisse n'est pas membre de l'Union Européenne, elle est membre de l'espace Schengen, et notre région est très intégrée. La crise que nous avons vécue a montré ce qu'il ne fallait pas faire. Les frontières ont été fermées de manière brutale, sans demander l'avis de ceux qui la vivent au quotidien. Ce que nous avons tous dit, c'est qu'au-delà des conséquences économiques évidentes, il y a eu des conséquences très fortes dans la vie des gens. On a assisté par exemple à des scènes où l'on voyait un père présenter son enfant à la mère qui était de l'autre côté de la frontière, par-dessus des barricades. Cela était impensable, et l'on peut parler d'un véritable choc.

Nous en avons tiré des conséquences positives. Aujourd'hui, avec ce deuxième choc de la pandémie, le choix de laisser les frontières ouvertes a été fait autant par la Suisse que par la France. Nous avons créé des liens encore plus étroits entre élus des deux côtés, pour essayer de coordonner nos mesures, et d'assurer une cohérence territoriale. Les habitants, eux, ont pris conscience qu'ils étaient dans un même bassin de vie. La crise a renforcé l'identité transfrontalière de façon positive.

Maintenant, nous avons envie de dire : plus jamais ça ! Plus de mesures brutales, mais de la coordination, de la cohérence, et une vraie politique pour les zones transfrontalières, avec une vision globale, impliquant les citoyens. Je crois que c'est possible, les solidarités en période de crise existent, notamment sanitaires.

Caroline De Camaret : En Hongrie, Viktor Orban a été soupçonné de vouloir rétablir des frontières intérieures de l'Union européenne au moment de la crise migratoire de 2015 et lors de la crise sanitaire. Est-ce que la pandémie a fondamentalement changé votre vision des frontières ?

Judit Varga : Je voudrais séparer la question de la migration et celle de la pandémie, parce que ce sont des défis différents dans leur nature. La Hongrie, avant la crise sanitaire, demandait une restauration de l'espace Schengen. La condition pour cela est une véritable protection aux



frontières extérieures de l'UE. Dans le cadre du Covid, nous avons fait face à des défis jusqu'alors inconnus. Au cours de l'été, les chiffres se sont améliorés, et la Hongrie a été l'un des premiers pays à supprimer toutes les mesures aux frontières, pour remettre en place la libre circulation des personnes et des marchandises. Avec la deuxième vague, les décisions ont été prises sur la base d'experts scientifiques. Concernant le confinement et les mécanismes aux frontières, des mesures prises au printemps ont été réintroduites, avec beaucoup d'exceptions, comme pour les résidents et les travailleurs transfrontaliers. A titre d'exemple, sur la majorité de nos frontières, la mobilité a été assurée dans une limite de 30 kms entre le domicile et le lieu de travail, et cela a très bien fonctionné. Nous avons aussi beaucoup coopéré pour aider les pays voisins avec des équipements de protection, ainsi que du personnel soignant mis à disposition.

Les GECT hongrois ont par ailleurs donné des informations sur les régimes aux frontières, ils ont collecté des masques et des désinfectants pour les envoyer dans les pays voisins.
Les GECT pendant la crise ont très bien fonctionné.

Caroline de Camaret : C'est tout de même le risque avec ce coronavirus, qui nous plonge dans des phases de confinement très sévères comme en Grèce, d'empêcher la libre circulation entre les pays et de bloquer les transfrontaliers. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de remise en cause à long terme de l'idée d'abolir les frontières entre les Etats européens, un risque de remise en cause de Schengen?

Apostolos Tzitzikostas : Des frontières fermées sont la dernière chose dont l'Europe ait besoin en ce moment. Cela ne devrait être mis en place au sein de l'UE quelle qu'en soit la raison. Il n'y a pas de crise suffisamment forte pour justifier la fermeture des frontières intérieures.

Qu'il s'agisse du Covid ou de l'immigration, aucun pays ne doit être laissé seul face à une crise. La solidarité est le fondement même de l'Europe. Ce n'est pas avec moins d'Europe que nous pourrions répondre à cette crise, mais au contraire avec plus d'Europe. L'Europe c'est l'ouverture des frontières, c'est la collaboration transfrontalière.

En tant que gouverneur de Macédoine centrale en Grèce, j'ai beaucoup travaillé avec les régions de l'autre côté de

la frontière, et nous avons obtenu d'excellents résultats. Le comité des régions après mon élection en tant que président a dû affronter la crise du coronavirus dès le départ. Nous avons mis en place une plateforme permettant aux régions de discuter, de proposer des idées, et cela a été très utile. Donc oui bien entendu, je peux comprendre qu'il puisse y avoir des difficultés, avec les travailleurs allant d'une région à l'autre. Néanmoins, l'UE a envisagé ces questions et il y a des résultats concrets qui doivent être mis en place partout.

Caroline de Camaret : Plus d'Europe, cela doit vous inspirer puisque vous attendez avec impatience la conférence sur l'avenir de l'Europe, qui doit impliquer également les citoyens. Mais cela ne concerne pas uniquement les deux millions de travailleurs transfrontaliers, ni les 150 millions qui vivent dans une région frontalière. Parvenez-vous également à parler aux 250 autres millions d'européens ? Comment les intéresser eux-aussi aux questions frontalières, et à la libre circulation ?

Karl-Heinz Lambertz :

La libre circulation concerne en tout premier lieu les gens vivant dans les régions frontalières. Mais, ce serait une grande erreur d'appréciation de croire que ce n'est que cette population-là qui est concernée. L'Europe est petite, par rapport aux autres continents. Tout ce qui s'y passe, toute solution à nos problèmes, revêt une dimension frontalière.

C'est pour cela que l'abolition des frontières intérieures est importante, congénitale de la création de l'Union européenne, et c'est pour cela aussi que nous devons parvenir à une politique commune en matière de frontières extérieures. Il faut en effet plus d'Europe, pour trouver des réponses à nos enjeux communs, pour une meilleure intégration des régions frontalières, en faisant le lien avec le citoyen. Celui-ci doit être convaincu que ce qui se passe chez lui se passe mieux si c'est en synergie avec le reste de l'Europe. Les régions frontalières de par leur particularité ont un rôle un peu double : à la fois comme laboratoire pour voir ce qui fonctionne mieux en coopérant, mais aussi comme moteur pour faire avancer les choses. Nous devons convaincre les Etats d'y accorder toute l'attention qu'il faut.

Caroline de Camaret : Plus d'Europe, plus de coordination, c'est un peu ce qui vous a été réclamé à l'occasion de la crise, mais nous avons constaté que vous aviez peu de compétences en matière de santé. Beaucoup de réactions du public disent : « construisons une Europe fédérale dotée d'une véritable politique étrangère, d'une politique de l'asile et de la migration intégrée ». Comment voyez-vous le futur de la zone de l'espace Schengen ? Cet espace est-il revalidé ou fragilisé ?

Elisa Ferreira : Nous ne pouvons imaginer que tout ce que l'on a construit ensemble soit remis en question. Bien entendu l'espace Schengen existe. Les Etats eux-mêmes ont appris que ce qu'il s'est passé pendant la première vague – la fermeture des frontières – allait à l'encontre de leurs

TABLE-RONDE #1

intérêts. Nous avons parlé des questions du travail transfrontalier et des interconnexions, mais il y eu aussi d'autres problèmes comme l'acheminement des matières premières, des équipements, etc. Dans certains cas, des équipements médicaux nécessaires sont restés bloqués d'un côté de la frontière. La frontière n'est pas le critère principal.

Si nous avons tous les mêmes critères, par exemple en cas de confinement, alors on traite les personnes de la même façon quel que soit le côté de la frontière. C'est cela l'objectif.

La coopération est de plus en plus nécessaire pour surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés. Ces défis ne se présentent pas à un niveau national, ce sont des défis européens et internationaux. Cela concerne tous les domaines, nous coopérons en matière de feux de forêt, de flux migratoires, de criminalité, de blanchiment d'argent, mais aussi en matière de mondialisation, de défis climatiques ou de terrorisme. Il faut plus de coopération intelligente, et donc bien entendu, plus d'Europe.

Caroline de Camaret : Plus d'Europe, ce n'est pas forcément le mot d'ordre en Hongrie. Pensez qu'avec la deuxième vague, il y aura plus d'Europe, plus de solidarités et de coopération ?

Judit Varga : La position de la Hongrie a toujours été assez rétive à cette idée de plus d'Europe. Nous sommes pour une Europe plus sûre et plus large. Nous sommes, avec l'Autriche, pour que les autres pays des Balkans puissent rejoindre l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours en faveur des discussions pour l'accession. Par ailleurs nous avons beaucoup coopéré pendant la crise avec nos voisins, en matière d'équipements médicaux par exemple : cela témoigne de notre volonté de coopérer.

Caroline de Camaret : Précisons également que vous comptez beaucoup de résidents dans les pays frontaliers, ce qui rend le transfrontalier important pour vous. Pouvez-vous nous en dire plus, et évoquer la question des minorités hongroises ?

Judit Varga : Oui, après la première guerre mondiale, la Hongrie a perdu les deux tiers de son territoire, et un tiers des hongrois se sont retrouvés à l'extérieur des frontières. Aujourd'hui ils représentent 2,5 millions de personnes (pour 10 millions de Hongrois au sein du pays). C'est un pourcentage assez élevé.

Pour nous la coopération transfrontalière, et plus largement l'accession et l'intégration à la communauté européenne, signifie que nous appartenons tous à la même communauté.

Concernant le « plus d'Europe » dont nous parlons, nous sommes en Hongrie en faveur du cadre que nous avons rejoint, même si certaines compétences relèveront toujours de la souveraineté nationale. Nous souhaitons préserver ce « statut quo » et refusons l'idée d'une union fédérale. Nous pensons qu'il faudra réduire le nombre de contrôles aux frontières après la pandémie. Mais nous restons pour une protection robuste aux frontières extérieures. Il s'agit de mieux protéger nos valeurs communes, et de procurer un sentiment de sécurité aux citoyens européens.

Caroline de Camaret : Il y a un enjeu économique fort à cette question transfrontalière. Pourquoi les régions frontalières sont souvent plus fragiles que les autres, comment vous l'expliquez, c'est ce qu'on appelle « l'effet frontière » ? Comment en venir à bout ?

Christian Dupessey : C'est un paradoxe. La capacité d'exploiter le formidable potentiel de développement des régions transfrontalières est limitée par des contraintes et des obstacles, que nous avons déjà soulignés. Lorsque cela fonctionne très concrètement, nous parvenons à des résultats exceptionnels. Pour prendre le territoire que je connais bien, la région franco-genevoise, nous venons d'établir un investissement extrêmement important aboutissant à une véritable révolution de la mobilité avec un RER transfrontalier qui irrigue toute la Suisse romande et toute la Haute-Savoie. Nous sommes capables d'aller loin en matière de développement transfrontalier, à condition qu'il y ait une équité des deux côtés des frontières. Il convient

de trouver l'équilibre dans le développement commun, afin qu'un pays ne « mange » pas l'autre.

C'est cet équilibre qu'il faut garantir. Il y a aussi cette idée très forte qu'il ne faut oublier personne dans nos régions. Même dans une région plutôt favorisée comme la nôtre, la cohésion sociale est un élément extrêmement important. Tous les citoyens ne sont pas au même niveau de vie. Ma commune de près de 40 000 habitants est considérée comme l'une des villes les plus inégalitaires de France et cela est dû à sa position frontalière avec les différences de revenus très importantes.



Je suis moi aussi très favorable à ce que j'ai entendu des uns et des autres sur le « plus d'Europe ». L'Europe en s'appuyant sur la réalité du terrain, en écoutant nos espaces transfrontaliers, en donnant plus de pouvoir aux décisions locales, doit permettre un meilleur équilibre de développement de part et d'autre des frontières.

Les zones frontières sont aujourd'hui une chance pour renforcer la citoyenneté européenne. Cette citoyenneté transfrontalière devient une citoyenneté européenne, en bâtissant du concret, du gagnant-gagnant, et en ne laissant personne sur le bord du chemin. La Conférence sur l'avenir de l'Europe, la Présidence française qui est de notre responsabilité en 2022, sont des enjeux extrêmement importants.

L'intérêt du débat d'aujourd'hui, et de notre Borders Forum, c'est de mettre le focus sur ces régions qui sont une chance pour l'Europe.

Caroline de Camaret : Le public pose la question de l'impact sur l'emploi de la fermeture des frontières ? Le concept classique de frontière fondé sur le critère de territoire est-il une notion en crise ?

Apostolos Tzitzikostas : Il n'y a pas de crise de ce concept. Je ne pense pas que les frontières ouvertes vont à l'encontre de la souveraineté nationale, au contraire, elles renforcent la coopération économique. Cela permet aussi aux pays européens de se concentrer sur leurs priorités. Il est important également que nos frontières extérieures soient protégées pour que nous puissions avoir ces frontières ouvertes au sein de l'UE.

Karl-Heinz Lambertz : Sur l'emploi, cela dépend de la situation. Là où il y a une grande mobilité sur le marché de l'emploi, l'impact de la fermeture des frontières peut être tout à fait catastrophique. Les citoyens rencontrent les pires difficultés pour poursuivre leur activité professionnelle de l'autre côté de la frontière et les opportunités de création d'emploi disparaissent. Les difficultés sont plus grandes avec des frontières fermées plutôt que ouvertes.

La dimension de la frontière reste toujours importante, même lorsqu'elle est ouverte, puisqu'il y a toujours deux différents systèmes.

Lorsque je passe une frontière qui n'est plus un lieu de contrôle, alors j'entre dans un autre système juridique sans m'en rendre compte, jusqu'au moment où je rencontre une difficulté. Beaucoup de frontières continuent à exister dans la tête des gens, ce sont les frontières les plus difficiles à dépasser. Nous avons intérêt à maintenir les frontières ouvertes, mais en agissant pour que le passage pose le moins de difficultés possibles.

La notion de territoire évolue beaucoup avec la mondialisation, les technologies de la communication.

Une chose reste fondamentale, les citoyens ne vivent pas dans l'internet, ou je ne sais pas où, mais dans un village, une ville, une région, et cet ancrage est très important.

Il ne faut pas que cela devienne un argument de repli ou d'exclusion. Cet ancrage territorial doit permettre une

ouverture vers l'extérieur. C'est cet échange entre ces deux dimensions qui fait la force de l'Europe, et nous avons besoin de plus d'Europe. Il faut aussi avoir des valeurs communes en Europe, et là nous avons encore un grand travail à faire. Il suffit de lire le dernier rapport sur l'Etat de droit en Europe, mais c'est une autre question.

Caroline de Camaret : En 2021, les britanniques nous quittent. Nous serons 27 et non plus 28. Les frontières extérieures de l'UE sont en train de bouger sur la Manche. Poursuivra-t-on les projets transmaritimes avec nos amis anglais ?

Elisa Ferreira : C'est une question cruciale puisqu'en effet le processus de négociations avec le Royaume-Uni est toujours en cours aujourd'hui. Le Royaume-Uni a déjà informé l'UE qu'il voulait maintenir le programme de coopération sur la paix entre l'Irlande et le Royaume-Uni, un programme de réconciliation et de stabilité. Nous en réjouissons. Mais le Royaume-Uni était également un membre actif d'autres programmes comme INTERREG. Il ne souhaite plus y participer, alors que la possibilité pour un pays tiers de le faire existe, à l'exemple de la Suisse. Aujourd'hui, la Commission se préoccupe de la continuité de ces programmes. Ils doivent être repensés en profondeur pour que la substance de la coopération puisse continuer sans ce partenaire très important qu'était le Royaume-Uni. Au niveau du Conseil, une décision a également été prise pour mettre en place un instrument de soutien aux régions affectées par le Brexit. Nous y travaillons.

Enfin la commission est d'avis qu'il nous faut avoir une gestion prudente de la frontière extérieure. Elle a émis des propositions pour cela.

Nous avons aussi l'ambition d'établir une compréhension commune sur la base des valeurs européennes. Ces valeurs incluent le fait de ne laisser personne sur le bord du chemin. Avec ces valeurs, nous pouvons gérer le voisinage européen, ainsi que les grands défis comme le terrorisme, les séismes, les inondations, les ouragans... car nous ne pourrions y répondre individuellement.

Caroline de Camaret : Vous le dites, il n'y a pas de frontières en matière de terrorisme, de changement climatique, ou d'accidents naturels. Comment y répondez-vous Madame Varga ?

Judit Varga : Pour répondre sur le Brexit, le problème c'est que l'Europe n'a pas été capable de maintenir le Royaume-Uni à l'intérieur de l'Union et de stopper la migration. C'est une réponse courte, mais il faut avancer d'un point de vue démocratique. L'article 2 du Traité de l'UE liste les valeurs européennes, comme la liberté ou la démocratie, qui en sont les deux premiers mots.

Il est important de respecter les identités nationales et les décisions des citoyens. Nous avons besoin d'une intégration intelligente, d'une réponse commune et européenne au changement climatique, au terrorisme. Mais la question de l'identité nationale et de la démocratie, sont des valeurs européennes qui doivent être protégées, au même titre.

Temps fort



Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers

« LES FRONTIÈRES AU CŒUR DE L'EUROPE DE DEMAIN »

Présentée lors de la table-ronde #1.

A l'heure où l'Europe s'apprête à décider de son budget et de ses orientations pour la période 2021/27, le Comité européen des Régions, la MOT, l'ARFE³ et le CESC⁴, ont présenté lors de la première table-ronde une «Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers».

Au nom des territoires transfrontaliers de toute l'Europe, l'Alliance plaide pour que les décisions européennes et nationales offrent davantage de ressources et de pouvoirs aux autorités frontalières, pour leur permettre d'approfondir leur coopération au-delà des frontières nationales. Elle s'adresse aux autorités européennes et nationales.

Les signataires de l'Alliance plaident notamment pour que :

- les régions frontalières soient mieux prises en compte dans les dispositifs politiques et législatifs de l'UE,
- les régions frontalières et leurs groupements transfrontaliers soit associés à la conférence sur l'avenir de l'Europe,
- les pouvoirs publics frontaliers disposent de pouvoirs appropriés et de ressources spécifiques, ainsi que de procédures accélérées,

- les négociations concernant le projet de règlement relatif à un mécanisme transfrontalier européen (ECBM)⁵ aboutissent,

- les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière soient levés,

- les Etats et la Commission européenne procèdent à des analyses d'impact territorial transfrontalier des politiques publiques,

- des observatoires transfrontaliers soient mis en place pour mesurer l'intégration transfrontalière, et recenser les obstacles,

- un cadre efficace permette la mise en œuvre de services publics transfrontaliers,

- les régions frontalières soient associées à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, et bénéficient pleinement du plan de relance Next Generation EU,

- un niveau minimal de coopération transfrontalière soit garanti en cas de crise mondiale, européenne ou régionale.

PLUS D'INFOS SUR L'ALLIANCE

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/alliance-europeenne-pour-les-citoyens-transfrontaliers/>

Rejoindre l'Alliance : <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/cross-border-alliance.aspx>



⁽³⁾ Association des Régions Frontalières Européennes.

⁽⁴⁾ Central European Service for Cross-Border Initiatives (structure équivalente à la MOT aux frontières de la Hongrie).

⁽⁵⁾ COM(2018) 0373.

TABLE-RONDE #2

« Quels outils européens pour mettre en œuvre une politique transfrontalière efficace ? »

ECBM – European Cross-Border Mechanism, outils de gouvernance transfrontalière, Programmes Opérationnels 21-27 et attention portée aux territoires transfrontaliers, nouveaux outils financiers – InvestEU... Les territoires transfrontaliers, leurs spécificités et leurs besoins d'intégration et de cohésion sont plus que jamais intégrés dans les outils

proposés par les principaux acteurs européens (Commission, BEI...). Que recouvrent ces différents outils ? Que révèle une telle prise de conscience récente de la problématique transfrontalière ? Comment les acteurs locaux peuvent-ils s'emparer de ces nouveaux outils ?

Les intervenants

Anne Sander, Députée européenne, Vice-Présidente de la MOT

Claude Turmes, Ministre Luxembourgeois de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire

Rudy Demotte, Président de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, Président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Normunds Popens, Directeur Général Adjoint, DG REGIO, Commission européenne

Michael Frehse, Chef de la direction générale du Territoire, Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Allemagne

L'animatrice : Caroline de Camaret, Rédactrice-en-chef Europe, France 24

Caroline de Camaret : Des instruments très innovants ont été mis en place par la Commission européenne. Expliquez-nous lesquels et à quelles fins ils ont été développés.

Normunds Popens : La DG REGIO coordonne l'ensemble des programmes de cohésion européenne. Dans le contexte de la crise du Covid-19 il est clair qu'il faut aller plus loin. Les décisions prises par les Etats-membres n'ont pas été suffisamment coordonnées. Du point de vue de la DG REGIO, il y a des leçons à tirer.

Il existe aujourd'hui une boîte à outils européens. L'objectif est de les utiliser pour développer des actions concrètes sur les zones transfrontalières, notamment en matière de santé, d'éducation, d'économie, de mobilités ou d'emploi. Le Borders Forum est un outil de travail en soi, une plateforme d'échanges formidable.

La DG REGIO dialogue constamment avec les Etats-membres. Elle a développé un programme pour accroître la coopération inter-régionale et transfrontalière. A la suite du Brexit, les financements vont baisser. Il faudra s'assurer que les investissements seront suffisamment ciblés. La DG REGIO soutient également le travail sur les outils juridiques de la coopération. Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) fonctionnent très bien, et offrent une base juridique pour la coopération transfrontalière. La DG REGIO fournit elle aussi des outils techniques, à l'exemple

du programme « B-Solutions » qui finance 40 initiatives de levée d'obstacles transfrontaliers sur les frontières.

Nous espérons que la Présidence allemande du Conseil fera progresser la négociation en cours sur le sujet transfrontalier, et que les Etats-membres seront plus enclins à le faire également. Un principe important pour les futurs programmes est celui de la « fonctionnalité » et de soutenir les territoires qui cherchent à travailler ensemble. Les fonctionnalités sont différentes selon les régions et les domaines. Par exemple, il faut renforcer l'investissement dans les projets de santé. Les différents fonds et instruments doivent être complémentaires et fonctionner en synergie.

Caroline de Camaret : Que pensez-vous des innovations de la Commission européenne et de ces nouveaux outils de coopération, ciblés pour les régions transfrontalières ?

Anne Sander : En tant qu'alsacienne, les sujets liés aux frontières me tiennent à cœur. La crise sanitaire nous a montré les limites du transfrontalier et toutes les difficultés que cela a entraîné : économiques et sociales, mais aussi dans le cœur des gens. C'est une région dans laquelle on a reconstruit une amitié franco-allemande, mais aussi l'Europe, sur la base des fractures du passé. Cette crise avec la fermeture des frontières a beaucoup marqué la population. Mais finalement, elle est aussi une opportunité, un encouragement pour aller plus vite et plus loin dans les outils qui nous sont proposés par la Commission. Le Parlement est favorable à un certain nombre de ces outils. Il se mobilise auprès des citoyens et a alerté la Commission en mars sur la question des frontières. Il se bat pour mettre

TABLE-RONDE #2

en place des corridors verts, accroître la fluidité du passage des frontières, ou encore demander des financements supplémentaires pour les programmes Interreg. Interreg est un magnifique programme mais ses financements sont très limités : 3% du FEDER. Je salue également le rôle des GECT.

Concernant l'outil ECBM⁶ en cours de négociation pour lever les obstacles transfrontaliers, il est essentiel d'aller plus vite. Un projet pilote a été déposé au Parlement européen. Son objectif : préparer l'après-crise et expérimenter un projet avec des fonds particuliers pour cette expérimentation. Ce projet pilote a eu l'aval de la Commission du budget au Parlement européen.

Le transfrontalier est un sujet transversal concernant de nombreux domaines, et il n'existe pas au Parlement de groupe spécifiquement dédié au transfrontalier. C'est mon objectif : créer un groupe de parlementaires qui s'intéresse au transfrontalier afin de faire remonter l'ensemble des informations et des bonnes pratiques. Ce groupe aurait la responsabilité de faire du lobbying pour le transfrontalier auprès des institutions européennes (la Commission et le Conseil).

Caroline de Camaret : Le Luxembourg est un pays transfrontalier par excellence. Vous êtes particulièrement touchés en cas de blocages de circulation. Etes-vous satisfaits des propositions de nouveaux outils par la Commission ?

Claude Turmes : Pour le Luxembourg, la thématique transfrontalière est essentielle. D'abord sur le plan de l'emploi : 200 000 frontaliers travaillent au Luxembourg. Le transfrontalier permet des échanges culturels fantastiques. Pendant la crise du Covid-19, nous avons accueilli des patients alsaciens ; et c'était une contrepartie de cœur par rapport aux milliers de soignants lorrains qui travaillent au Luxembourg, qui font fonctionner notre système de santé. Il y a eu une grande incompréhension des citoyens luxembourgeois et allemands face à la rigidité de Berlin qui a décidé de fermer les frontières. L'esprit européen en a beaucoup pâti en début de crise ; tous les acteurs politiques doivent comprendre les dommages qui ont été causés par ces fermetures.

Nous avons besoin d'une boîte à outils performante. Le GECT est effectivement un merveilleux instrument. Il est utilisé au Luxembourg et permet de développer du concret : les transports, des pistes cyclables, etc. Grâce à lui, nous planifions mieux l'urbanisme et l'architecture commune de la région transfrontalière. Un grand projet vient d'être lancé : « Luxembourg en transition » dans lequel nous avons associé toutes les régions frontalières. Aller vers le « zéro carbone » : nous n'y arriverons pas seuls.

Je souhaite également attirer l'attention sur les blocages politiques du projet de règlement ECBM. La Commission européenne a fait une proposition : l'ECBM, validée par le Parlement. Toutefois nous sommes confrontés à un blocage au niveau du Conseil. Les Scandinaves, par exemple, considèrent que leurs frontières sont déjà bien gérées et qu'ils n'ont pas besoin de nouveaux mécanismes. Les Etats

de l'Est également y sont également opposés. Les Pays-Bas n'y sont pas très favorables. La France n'a pas encore pris une position claire.

Nous avons besoin de lobbyistes pour soutenir l'ECBM. Pour donner un exemple concret : une friche industrielle à 2/3 sur le territoire français et 1/3 sur le territoire luxembourgeois pourrait contribuer au développement d'une métropole transfrontalière. Mais mettre en place un tel projet se heurte aux différents régimes juridiques français et luxembourgeois, que l'ECBM permettrait de résoudre. Cela aiderait aussi à restaurer la confiance des citoyens en l'Europe.

Caroline de Camaret : Avez-vous constaté des blocages au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ?

Rudy Demotte : Lorsqu'on parle de transfrontalier nous sommes dans une dimension consubstantielle à l'Europe. Les frontières sont faites par définition pour être franchies, ce sont des « espaces-portes » pour l'ensemble de l'édifice européen. Les Romains qualifiaient de « limes », des espaces qui permettaient le franchissement mais qui en même temps étaient les témoins de l'unité et de l'espace commun.

Les 170 millions de personnes qui vivent dans les espaces transfrontaliers sont confrontés à des problématiques extrêmement visibles sur le terrain.

Dès que surgissent des problèmes singuliers : maladie, pollution, nous nous rendons compte que la frontière ne fonctionne plus comme elle le devrait. Elle devient un obstacle majeur à la qualité de vie. L'objectif est donc d'améliorer la vie des gens.

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai touche deux pays mais trois cultures : française, néerlandophone de Belgique et francophone de Belgique. Dans le domaine par exemple de la formation, trois réglementations se confrontent, et les pratiques sont radicalement différentes. Pour transcender cela, il est nécessaire de construire des modèles « ad hoc ». Nous pourrions imaginer, avec l'aide de la Commission, une initiative pilote qui permettrait à des jeunes issus d'un côté de la frontière de pouvoir suivre des formations avec des dispositifs identiques dans tout l'espace transfrontalier. Ce type d'expérimentation est très pertinent et pourrait ensuite se traduire dans des règlements européens.

95 000 personnes traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans les 3 sens. Les frontaliers ont également besoin de référents communs, d'outils simples et de concepts clairs. L'Europe doit être concrète et quotidienne. La comparaison des systèmes est très complexe. Nous avons besoin d'un « monitoring » dynamique, de « tableaux de bord », d'un « socle » communs, pour ensuite être en mesure de structurer une réponse sur un sujet ou un obstacle transfrontalier concret.

Caroline de Camaret : La Présidence allemande, actuellement en cours, est ambitieuse en matière de coopération transfrontalière. Quelle est votre vision pour une meilleure coopération transfrontalière, notamment dans le contexte de la crise du Covid-19 ?

Michael Frehse : La question des frontières et de la coopération transfrontalière, pour nous au BMI, est une

⁽⁶⁾ « European Cross-Border Mechanism » : mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier. L'objectif du règlement proposé par la Commission en mai 2018 est d'établir un « mécanisme permettant d'appliquer dans un État membre, à l'égard d'une région transfrontalière, les dispositions légales d'un autre État membre lorsque l'application des dispositions légales du premier constituerait un obstacle juridique entravant l'exécution d'un projet commun ». Plus d'infos : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/le-mecanisme-transfrontalier-europeen-une-victoire-pour-la-mot-et-ses-partenaires/>

préoccupation réelle et ancienne. Nous constatons que dans nos régions frontalières, les conditions de vie sont souvent différentes des autres. Les gens ne se portent pas aussi bien que ceux qui vivent dans les grandes agglomérations ailleurs dans le pays. Les frontières ne doivent plus nous séparer. En 1989, la chute du mur a permis de mettre fin à la division de l'Europe.

Les initiatives doivent venir de l'échelon local, et non pas descendre depuis Berlin, car elles doivent correspondre à la réalité quotidienne des habitants de ces espaces.

La pandémie a hélas eu un impact sur toutes ces initiatives. Je comprends la remarque du ministre luxembourgeois qui nous a reproché d'avoir fermé nos frontières. Nous l'assumons, mais nous n'avons pas l'intention de le reproduire à l'avenir. Avec nos voisins de l'Est, la frontière a été véritablement fermée. Les poids lourds étaient embouteillés de Francfort à Varsovie. Il y a une véritable question de confiance. Toutefois, il ne faut pas s'illusionner : le système reste fragile.

Caroline de Camaret : Sur la question de l'ECBM, la France « traîne des pieds » avec d'autres pays ? La crise a-t-elle fragilisé notre confiance ? Le Président français a évoqué un renforcement des frontières extérieures et intérieures ?

Anne Sander : Si Emmanuel Macron a fait campagne sur les questions européennes et sur son engagement européen, il devrait aujourd'hui soutenir l'outil ECBM. La France est historiquement un pays très centralisé – elle l'est de plus en plus. A Paris, on est parfois loin de la réalité des espaces transfrontaliers. Pour permettre aux acteurs locaux d'aller plus loin dans la coopération transfrontalière, il faut un cadre juridique européen. La France a signé le traité d'Aix-la-Chapelle, tout un chapitre porte sur la coopération transfrontalière, avec notamment la mise en place d'un Comité de coordination transfrontalière (CCT). L'objectif est de lever les freins, le plus souvent réglementaires, à la coopération transfrontalière.

La crise du Covid a eu un impact important sur les frontières, qui restent des compétences nationales. Toutefois, il serait pertinent de mettre en place des critères communs. Cela

doit être le cas quand on raisonne en termes de particules fines, mais ce doit être aussi le cas pour la crise du Covid-19. L'action du niveau européen sur le contrôle des frontières extérieures doit également être forte, et je milite pour ce renforcement qui doit nous permettre de mieux coopérer à l'intérieur.

Caroline de Camaret : L'Union européenne qui promeut le niveau régional, le transfrontalier et le transnational, est régulièrement accusée de vouloir en finir avec « l'Europe des Nations ». Cela pourrait-il expliquer que les Nations « se rebiffent » contre leur dilution dans une grande Europe sans frontières ?

Claude Turmes : Oui, vous décrivez le principal frein. Concernant l'ECBM, c'est une discussion entre Etats souverains dans une fédération européenne. La souveraineté aux frontières de Lille, Kortrijk et Tournai est très confuse pour les citoyens sur un problème comme la pollution par exemple, dès lors que les modes de calcul varient. C'est un combat de longue haleine.

Le résultat des élections américaines, et la défaite de Donald Trump, qui souhaitait construire des murs aux frontières, ne pourrait-il pas être un « wake-up call » ?

Quel est le poids de l'économie allemande sur le monde ? Quel est le poids de l'économie française sur le monde ? Le seul moyen pour que l'Europe et ses valeurs sociales et démocratiques – dont nous devons être fiers – s'imposent, réside dans son unité politique et économique. Comment expliquer aux citoyens européens les manquements dans la gestion de la crise du Covid-19 ? D'un point de vue institutionnaliste, nous pourrions répondre que la santé est une compétence nationale – mais ce ne serait pas responsable. Nous devons trouver les moyens d'affronter les crises ensemble, même si formellement les traités ne donnent pas les compétences requises (par exemple sur la santé) à la Commission.

Caroline de Camaret : Malgré la réticence des Etats qui a été évoquée, pensez-vous que ces nouveaux outils verront le jour rapidement ?

Normunds Popens : Je l'espère. Nous soutenons ces



outils au niveau européen. Les programmes transfrontaliers facilitent la coopération mais cela n'est pas suffisant. Beaucoup d'obstacles qui persistent, notamment rencontrés pendant la crise, ne sont pas liés à des problèmes locaux, mais relèvent de la responsabilité des autorités nationales. La Commission européenne mobilise déjà toutes ses ressources. Nous avons montré qu'il existe des centaines d'obstacles, à l'intérieur de l'UE. C'est pourquoi nous avons développé le GECT et qu'aujourd'hui nous proposons l'ECBM. Ces outils doivent être utilisés de manière volontaire par les Etats-membres. Cela nous permettra de structurer une base juridique pour la coopération transfrontalière.

Caroline de Camaret : Quelle impulsion du traité d'Aix-la-Chapelle et de la Présidence allemande attendez-vous ?

Michael Frehse : L'Agenda territorial qui sera adopté le 1er décembre 2020 joue un rôle un très important. L'Allemagne a beaucoup d'Etats-voisins. Nous sommes un Etat fédéral : des pouvoirs sont délégués au niveau des Länder qui ont tous des voisins différents. L'objectif de l'Agenda territorial est d'aller vers deux objectifs une Europe juste, et une Europe verte.

Avec le nouvel Agenda territorial, nous souhaitons aboutir à une Europe équitable avec une égalité des chances de développement qui prenne en compte les caractéristiques particulières des différentes régions.

Nous voulons mettre en place des zones fonctionnelles au niveau local qui permettent de faire avancer le développement et la coopération. Il est important qu'il y ait une intégration de part et d'autre de la frontière pour améliorer le quotidien des habitants transfrontaliers. Il faut lutter contre les obstacles règlementaires et bureaucratiques pour construire une Europe des territoires.

Question du public : Pourriez-vous donner des exemples de coopération en matière de santé ?

Rudy Demotte : Je souhaite revenir sur l'opposition entre la souveraineté nationale et la délégation de pouvoirs à l'Union européenne. Ce débat peut être dépassé. L'antidote se trouve dans la territorialité. Aujourd'hui, nous avons possibilité de mettre en place des instruments qui ne soient pas en négation de la souveraineté nationale mais qui viennent appuyer sa légitimité. La souveraineté nationale est aujourd'hui mise en défaut par la mondialisation et les accords économiques, mais aussi par le rétrécissement de l'espace car régions et localités pèsent de plus en plus lourd dans l'esprit des gens.

En 2004, j'étais ministre fédéral de la Santé. A l'époque nous avons un débat sur la question des pandémies (au regard du SARS) et nous considérons que nos cadres nationaux ne fonctionnaient plus. Il n'y avait pas de réponse européenne. Aujourd'hui l'UE se demande comment elle peut, malgré son absence de compétences sur la santé, constituer des stocks de masques ou d'autres matériels médicaux. Le terrain local est le bon espace pour créer des structures transfrontalières. Quand il y a un drame qui se passe, à l'exemple de l'explosion de Ghislenghien en 2004 dans la partie wallonne de la Belgique, ce sont les hôpitaux de Lille qui ont permis de soigner les brûlés. Nous n'avions pas la capacité suffisante sur notre territoire. Demain, ces mouvements vont s'amplifier, notamment concernant l'usage de matériel médical lourd. Autre exemple, celui de

la mobilité : pour franchir la frontière franco-belge en train il y avait une taxe de passage (environ 5 euros). Avec Pierre Mauroy (ancien Premier ministre, ancien maire de Lille) nous avons décidé de supprimer cette taxe. Aujourd'hui des pistes cyclables sont en train d'être maillées entre la Flandre, la Wallonie et la France.

Question du public : La première vague de la crise a particulièrement frappé la région Grand Est. Comment envisagez-vous une réponse solidaire ? Un projet d'hôpital transfrontalier constitue-t-il une bonne réponse ?

Anne Sander : Je crois beaucoup à l'action des acteurs de terrain. Si des patients du Grand Est ont pu être pris en charge en Allemagne et dans nos pays voisins, c'est parce que les élus locaux étaient habitués à travailler ensemble. Quand les frontières avec l'Allemagne ont été fermées, les élus locaux n'ont pas été informés alors qu'ils entretenaient de bonnes relations. Dans le domaine de la santé, on ne comprend pas qu'on ne puisse pas aller plus vite et plus loin. Si des hôpitaux transfrontaliers sont nécessaires, il faut soutenir leur création. Mais nous devons tout faire pour être capable de mobiliser les capacités sanitaires et hospitalières existantes. Dans ma région par exemple, les délais sont parfois très longs pour l'accès à certains examens, alors que ce serait beaucoup plus facile côté allemand. En France, le modèle est construit sur une structuration nationale. Et c'est ici la responsabilité des Etats-membres, à travers leurs relations bilatérales, de relâcher la pression. Au niveau européen, nous avons mis en place un cadre, notamment pour l'accès aux soins dans les espaces transfrontaliers. Mais de nombreuses complications persistent, par exemple sur les questions de remboursements. Le cadre pour se faire soigner de l'autre côté de la frontière doit être simplifié.

Question du public : La législation européenne limite à 25% le temps de télétravail pour les travailleurs frontaliers, pourquoi pas 40% ou 100% ?

Claude Turmes : Sur la question du télétravail pendant la crise, nous avons beaucoup échangé avec Paris et Berlin. Cela s'est résolu facilement. Sur les questions de santé et le droit de se faire soigner dans un autre pays: certains Etats ont mis en place des autorisations car ils craignaient pour leur système de santé. A la suite de la crise, nous devrions avoir un autre regard sur l'intérêt général et les services publics. Même si la première réaction de Berlin pendant la crise était mauvaise, je dois aujourd'hui les remercier. Sur la question de l'ECBM : le ministre de l'Economie allemand s'est personnellement engagé pour que l'ECBM soit à l'ordre du jour à Bruxelles. Si chacun met de la bonne volonté, on pourra parvenir à la mise en place de l'ECBM qui nous permettra de réaliser beaucoup de choses. Les questions juridiques doivent être résolues en priorité.

Question du public : Peut-on envisager la suppression du critère des 25 km terrestres dans le nouveau règlement de Coopération territoriale européenne ?

Normunds Popenis : Nous nous sommes battus pour conserver des programmes locaux et devons garder l'esprit du programme INTERREG tel qu'il existe, en s'assurant que les financements soient suffisants si le programme s'étend au-delà de la zone transfrontalière proche.

TABLE-RONDE #3

« Les 10 ans de la Plateforme des GECT – 30 ans d'INTERREG : bilan et visions d'avenir »

Après 30 ans de coopération INTERREG et notamment transfrontalière, la crise vécue en 2020 a montré qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour soutenir les territoires de frontière. Victimes de la crise, ils ont également constitué une réponse à celle-ci, notamment ceux structurés en GECT – Groupements européens de coopération

territoriale. Quel rôle ont-ils joué pendant cette période ? Comment peuvent-ils contribuer à inventer l'Europe de demain ? Qu'attendent-ils des autorités européennes, et des États membres, pour leur permettre de mieux agir localement et quotidiennement, au service de leurs citoyens ?

Les intervenants

Isabelle Boudineau, Présidente de la Commission COTER (Comité européen des Régions), Coordinatrice de la Plateforme GECT

François Calvet, Sénateur des Pyrénées-Orientales, Président du Comité d'accompagnement du GECT Hôpital de Cerdagne (ES/FR)

Zoltán Bara, Directeur du GECT Pons Danubii (HU/SK)

Sandra Sodini, Directrice des Relations internationales, Région Friuli Venezia Giulia, membre du GECT Euregio Senza Confini (IT/AT)

Jörg Saalbach, Directeur de GECT Interregional Alliance for Rhine-Alps Corridor

L'animatrice : Caroline de Camaret, Rédactrice-en-chef Europe, France 24

Caroline de Camaret : Les territoires aux frontières ont été les premières victimes de la crise sanitaire, les acteurs transfrontaliers ont été en première ligne. Comment avez-vous vécu cette crise, qui a particulièrement affecté vos territoires ?

Isabelle Boudineau : Pendant des décennies nous avons apprécié que les frontières intérieures n'existent plus. Puis le terrorisme, les questions migratoires, et aujourd'hui la crise sanitaire sont survenus. C'est à partir de là que les frontières ouvertes ont été remises en question. Suite à la crise sanitaire qui a vu la fermeture des frontières intérieures par les Etats, le Comité européen des Régions a mis en place une plateforme consacrée aux effets du Covid-19, et rapidement cette plateforme a mis en avant les territoires transfrontaliers. Une coopération étroite avec la DG REGIO, puis les principaux acteurs européens, a été mise en place. Les GECT ont joué un rôle clé dans cette démarche. Plus de 100 expériences transfrontalières ont ainsi été recueillies sur la plateforme.

Un lobbying bien organisé des territoires est absolument nécessaire pour éviter de reproduire les fermetures unilatérales de frontières. C'est ce que demande l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers.

Le GECT est un outil très précieux pour surmonter les obstacles de la coopération. On compte actuellement 79 GECT en Europe impliquant 1000 collectivités locales, 20 Etats Membres, et trois Etats tiers. C'est un instrument qui connaît une montée d'intérêt avec 25 nouveaux GECT en cours d'élaboration. Outils polyvalents, les GECT existent

depuis plus de 10 ans et ne sont pas seulement des structures administratives, ils associent les citoyens et les entreprises de leur territoire.

Caroline de Camaret : Un GECT peut être ici donné en exemple, celui de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne.

François Calvet : L'idée de l'hôpital transfrontalier est née en 1996. Une première déclaration en 2005 a été confortée en 2007, suivie d'un accord-cadre signé en 2008. Puis la structure du GECT a été mise en place pour mettre en œuvre le projet sur ce territoire des deux Cerdagne qui implique 33 000 habitants. C'est en 2014 que l'hôpital transfrontalier, unique en Europe, a été ouvert. Il se situe à 1300 mètres d'altitude, et permet aux habitants de disposer d'une offre de soins de proximité incluant une maternité (ils devaient auparavant parcourir 150 km). Depuis la mise en place, de nombreux problèmes ont dû être surmontés et beaucoup d'autres restent encore à résoudre : par exemple, le statut du personnel est différent selon sa nationalité. A citer également le problème des naissances des ressortissants français, car l'hôpital est situé côté espagnol, ou celui du transfert des corps. Nous aurions besoin d'un statut européen. Depuis la crise, l'hôpital dispose d'une unité Covid, et des transferts sont opérés avec les hôpitaux voisins.

L'objectif est de devenir un modèle qui pourrait être transposé sur d'autres frontières. Ce projet d'hôpital transfrontalier donne une image positive et concrète de ce que l'Europe réalise.

TABLE-RONDE #3

Caroline de Camaret : Comment le GECT Pons Danubii, à la frontière entre la Hongrie et la Slovaquie, a-t-il été impacté par la récente crise ?

Zoltán Bara : L'impact du Covid-19 a été important. Entre la Hongrie et la Slovaquie, environ 25 000 frontaliers traversent la frontière quotidiennement. Ce nombre a diminué de manière importante depuis la crise. L'impact se fait ressentir sur les entreprises mais également sur les citoyens. De plus, la crise a été gérée différemment de part et d'autre de la frontière, à titre d'exemple, en Slovaquie, 4 millions d'habitants ont été testés au Covid-19. Récemment un nouveau pont a été inauguré, mais il ne peut actuellement être utilisé. Nous suivons les informations au jour le jour pour connaître les dispositifs des deux côtés de la frontière. La situation change régulièrement.

Caroline de Camaret : A la frontière entre l'Autriche et l'Italie, traditionnellement très proches, quels sont les particularités suite à la crise sanitaire ?

Sandra Sodini : La première vague entre mars et mai a été particulièrement difficile. Tout le monde manquait de préparation et on savait encore peu de chose sur le Covid-19. Grâce au GECT, une structure consolidée entre les deux régions, des politiques très utiles ont pu être mises en place. Des équipements sanitaires ont été fournis de part et d'autre, des transferts de patients entre hôpitaux des deux pays ont également pu être organisés. Pendant la deuxième vague, la frontière n'est plus aussi fermée. Des leçons ont été tirées, l'organisation au sein du GECT s'est mise en place pour qu'aujourd'hui nous puissions mener de nombreuses actions très utiles au quotidien pour la région transfrontalière.

Caroline de Camaret : Nous avons beaucoup souligné depuis ce matin l'importance de garder la frontière ouverte. Comment la crise s'est-elle passée au sein du GECT interrégional Corridor Rhin-Alpes ?

Jörg Saalbach : Notre GECT est atypique, car il regroupe des situations transfrontalières très différentes le long du corridor. Pendant la crise, les transports ont été bloqués, non seulement les trains, mais également le fret sur les routes, les flux de marchandises et de pas-sages. Même les conducteurs de trains ont refusé d'aller en Italie en début de la crise. Il nous faut éviter ce type de blocage complet à l'avenir. L'importance des chaînes d'approvisionnement pour l'économie, et leur maintien en cas de crise, doit être soulignée.

Caroline de Camaret : Les frontières ont été plus au moins fermées avec les nombreuses difficultés que cela a créées. On a constaté qu'il existait des obstacles administratifs, des systèmes de santé très différents, des divergences réglementaires importantes. Les GECT pourront-ils avoir un recul, une vision pour impulser un changement ?

Isabelle Boudineau : Cette période de crise a montré l'utilité de la coopération transfrontalière. Nous avons beaucoup échangé avec la Région Grand Est, et nous remercions les allemands qui ont permis l'accueil de patients français. Il y a des choses plus simples à mettre en œuvre. Le fait de ne pas avoir aidé l'Italie dans les premiers jours de la crise a nui à la crédibilité de l'Europe, même si

celle-ci s'est rattrapée par la suite. La France a vu qu'il fallait s'appuyer sur les régions.

Le transfrontalier est une « plus-value » européenne et une démonstration par la preuve de son utilité.

Caroline de Camaret : Nous parvenons tant bien que mal à résoudre les problèmes en bilatéral. L'Europe va-t-elle réussir avec des outils communs à résoudre les problèmes d'aujourd'hui ?

François Calvet : Lorsque nous touchons aux pouvoirs régionaux, les choses se compliquent. On rencontre tous les problèmes lorsqu'on construit un hôpital transfrontalier. Les procédures administratives habituelles sont beaucoup plus longues. Actuellement, nous travaillons sur un système d'urgence commun. L'objectif est de relier les habitants qui vivent sur un territoire commun.

C'est grâce à l'Europe que ce projet d'hôpital transfrontalier a pu être réalisé.

Aujourd'hui nous pouvons développer des coopérations complémentaires dans des domaines comme la recherche, la coopération universitaire. Nous devons sortir de l'isolement des Etats et accepter les possibilités formidables qui se présentent pour les habitants. Mais les Etats Membres ne sont malheureusement pas très en avance sur ces questions.

Caroline de Camaret : La crise sanitaire servira-t-elle de leçon ? Va-t-on faire marche arrière ou avancer davantage dans la coopération ?

Zoltán Bara : La période communiste, lorsque nous pouvions traverser la frontière seulement deux fois par an, reste un mauvais souvenir. Au moment de l'ouverture de la frontière et de l'entrée dans l'espace Schengen, les célébrations ont été nombreuses. Aujourd'hui, la fermeture soudaine des frontières a « coupé » les entreprises. Nous devons tout faire pour revenir à des frontières ouvertes. Mais il reste beaucoup de frontières dans les mentalités et d'obstacles juridiques. Il faut se concentrer d'abord sur les entreprises, le tourisme (qui s'est arrêté sur le Danube), le patrimoine commun.

Caroline de Camaret : Comment continuer à œuvrer au service des citoyens ?

Sandra Sodini : Les frontières sont visibles, les procédures administratives ne vont pas disparaître. Il y a des manques dans les législations nationales et il faut être chaque fois très créatif pour trouver des solutions en transfrontalier. J'espère que le mécanisme de l'ECBM proposé par la Commission européenne va aboutir rapidement pour permettre de trouver des solutions aux obstacles, car le besoin est réel.

Des outils comme les GECT pourraient être intégrés dans les processus de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. C'est là où la nouvelle Europe innovera. La coopération transfrontalière doit y être pleinement prise en compte.

Caroline de Camaret : Comment voyez-vous l'avenir des GECT après la pandémie, le terrorisme, les crises migratoires ? Leur rôle sera-t-il accru ?

Jörg Saalbach : Oui. Notre GECT a été créé il y a cinq ans seulement. Il implique six pays dans un corridor de 1300 km de long. Les obstacles linguistiques, culturels, administratifs persistent. Nous devons avoir des moyens techniques pour agir. C'est grâce à la réunion de nos 25 membres que nous pouvons agir ensemble.

Grace au GECT nous sommes en mesure de faire passer notre point de vue au niveau national et européen, pour permettre des modes de transports plus fluides.

Question du public : Quelles compétences propres, quelles compétences nouvelles, pour les structures transfrontalières ? Les citoyens pourraient-ils élire, dans le futur, leurs représentants transfrontaliers ?

Isabelle Boudineau : Ce sera plus difficile dans les Etats centralisés. A l'intérieur des pays le transfert de compétences vers les régions est déjà souvent difficile. Néanmoins, le transfert de nouvelles compétences va certainement dans le bon sens. Il est essentiel de prendre en compte les spécificités des territoires transfrontaliers.

Question du public : Quel est le lien entre la Principauté d'Andorre et l'Hôpital de Cerdagne ?

François Calvet : C'est une ancienne ministre andorrane qui a lancé la première étude pour l'hôpital. Le lien existe, même si la coopération n'est pas encore en place. La première convention est terminée. Dans la deuxième, une coopération plus importante avec Andorre est prévue, l'hôpital se trouvant à seulement 60 km de la Principauté.

Caroline de Camaret : L'Union européenne demande de faire des efforts sur les questions environnementales avec le Pacte Vert. A travers les structures des GECT pourra-t-on parvenir à de meilleurs résultats environnementaux ?

Zoltán Bara : L'environnement a toujours été un enjeu

majeur. Au sein de notre GECT, il y a plusieurs approches: un financement par les membres (les municipalités) par exemple pour le développement de voies vertes et bleues, ou un financement national, à l'exemple du pont. Nous allons bientôt fêter les 10 ans de la structure. A sa création, il n'y avait pas de pistes cyclables transfrontalières, aujourd'hui nous en comptons de nombreuses. En mars 2021, le GECT va lancer un projet de partage de vélos, avec un nouveau service transfrontalier. Nous regardons beaucoup les bonnes pratiques sur les autres frontières.

François Calvet signale la coopération entre les parcs naturels sur la frontière franco-espagnole.

Jörg Saalbach : Les aspects environnementaux sont au cœur de nos travaux. Il s'agit d'une question modale, nous réfléchissons également à un corridor hydrologique. D'ailleurs, une partie des infrastructures en place n'est pas utilisée. Il s'agit alors de mieux utiliser l'existant en faisant appel à une gestion informatique. On peut facilement rendre le corridor plus efficace sans construire de nouvelles routes.

Caroline de Camaret : Quelles impulsions donner ? Quelles leçons tirer et comment les mettre en œuvre ?

Sandra Sodini : Les GECT constituent un outil formidable pour l'Europe. Lorsque nous avons commencé, il y a 25 ans, la frontière entre l'Italie et la Yougoslavie était très compliquée. Il n'y avait pas de coopération à cause du rideau de fer.

Grâce à INTERREG, nous avons appris à nous connaître, à mettre en place des réseaux, à nous faire confiance, nous pouvons lancer des partenariats. Mais avec le GECT, nous atteignons un deuxième palier : nous bénéficions d'une structure stable, qui peut être considérée comme une première « brique » de notre édifice européen.

Ce qui est important ce ne sont pas les projets individuels mais la stratégie sur le long terme. L'Europe a besoin de stratégie.



Temps fort – Remise du prix des GECT 2020



Isabelle Boudineau procède à la remise du **prix des GECT 2020 du Comité européen des Régions**, en tant que Coordinatrice de la Plateforme des GECT qui fête cette année ses dix ans : il s'agit de la quatrième édition du prix, décerné tous les deux ans. Son but : montrer l'effet levier des GECT dans des domaines très diversifiés. Le choix cette année a été très difficile, avec 15 candidatures de qualité.

EURODISTRICT PAMINA

Le prix GECT de l'année 2020 est décerné au GECT Eurodistrict PAMINA pour son projet « Weltenbummler », destiné aux élèves pour développer les échanges interculturels.

Patrice Harster, Directeur du GECT Eurodistrict PAMINA : Je salue tout d'abord Jörg Saalbach, car c'est avec lui qu'en 1991, nous avons monté notre structure transfrontalière. Le GECT Eurodistrict PAMINA est très fier d'avoir été retenu pour ce prix. Le projet a réuni près de 3000 enfants de l'espace transfrontalier autour d'un jeu en ligne destiné à promouvoir le bilinguisme et développer chez eux le sentiment d'appartenance au territoire transfrontalier, et européen. A l'origine de ce projet : un

jeu de plateau fabriqué à la frontière Pologne – République tchèque. Il a ensuite été développé à l'échelle du Rhin supérieur en partenariat avec le corps enseignant. Je salue leur engagement ainsi que le travail de tous les partenaires impliqués depuis plusieurs années. Le jeu est en licence « open source », c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser sur toutes les frontières.

PLUS D'INFOS

<https://www.eurodistrict-pamina.eu/fr/passe-partout-weltenbummler.html>

EUROMÉTROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI

Un second prix d'honneur est décerné à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai pour son projet de consultation citoyenne transfrontalière : « Europe, je t'aime moi non plus ? ».

Loïc Delhuvette, Directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : Je remercie le Comité européen des Régions pour ce prix. Notre projet s'adresse aux citoyens. Nous avons lancé en avril 2018 des consultations citoyennes transfrontalières, suite à l'appel du Président français Emmanuel Macron, qui avaient réuni près de 300 habitants. Notre objectif est le suivant : faire de ce dialogue un dialogue durable à travers le projet « Espace citoyen Europe » que

nous allons monter en 2021. Les territoires transfrontaliers sont avant tout au service des citoyens. Il s'agit pour nous d'une approche clairement militante sur la citoyenneté européenne. Je remercie chaleureusement mon équipe et tous les partenaires pour leur engagement.

PLUS D'INFOS

<https://eurometropolis.eu/fr/blog/2020/01/24/europe-je-t-aime-moi-non-plus-3-vers-linfini-et-au-dela/>

TABLE-RONDE #4

« Le Traité d'Aix-la-Chapelle, un effet d'entraînement en Europe ? »

La France et l'Allemagne ont signé en 2019 le Traité d'Aix-la-Chapelle qui définit des priorités et une méthode pour la coopération sur leur frontière commune. Sa mise en œuvre en 2020 a coïncidé avec la crise du Covid-19, elle a certes révélé des failles - un manque de coordination ou de mandat européen

- mais aussi de nouvelles coopérations et perspectives. Ce Traité, et la méthode qu'il propose, peut-il montrer la voie à d'autres frontières en Europe ? Comment les acteurs territoriaux perçoivent-ils son impact sur les relations transfrontalières qu'ils nouent, et les actions transfrontalières qu'ils déploient ?

Les intervenants

Bernard Guetta, Député européen
Enrico Letta, Président de l'Institut Jacques-Delors, Doyen de PSIA Sciences-Po Paris, ancien Président du Conseil italien
Jean Rottner, Président de la Région Grand Est

Heike Raab, Secrétaire d'Etat pour l'Europe, les Médias et le Numérique, Land de Rhénanie-Palatinat, Allemagne
L'animatrice : Caroline de Camaret, Rédactrice-en chef Europe, France 24

Caroline de Camaret : La mise en œuvre du Traité d'Aix la Chapelle en 2020 a été brutalement stoppée par la crise du Covid qui a révélé des failles, mais aussi de nouvelles coopérations possibles. Comment les acteurs territoriaux perçoivent-ils son impact ? Et comment la crise a-t-elle révélé des manques dans la coordination et la solidarité entre les Etats ?

Bernard Guetta : La crise du Covid-19 nous a tout d'abord rappelé que la santé de nos concitoyens européens continuait de relever uniquement de compétences nationales, ce qui en soi est une aberration. En même temps, la crise nous précipite dans une évolution absolument nécessaire de l'Union européenne. Il y a longtemps que je plaide pour une conception plus intelligente de l'application des critères de Maastricht, ainsi que pour un emprunt commun dans des investissements d'avenir.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle avait anticipé beaucoup de ces évolutions ; l'un des chapitres concerne la coopération régionale. Nous l'avons vécu au printemps dernier lorsque cette coopération a permis d'envoyer des malades de France en Allemagne. Cette aide n'était pas celle de nos partenaires mais de nos concitoyens européens. Il y a aussi dans le Traité d'Aix-la-Chapelle l'idée d'une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne pour permettre à l'Europe de la défense de faire de plus grands pas. Il y a également l'idée de précipiter les coopérations industrielles entre les deux pays, c'est-à-dire de poser les bases d'une politique industrielle commune de l'Union européenne.

La France et l'Allemagne ont joué avec le Traité d'Aix-la-Chapelle le rôle de locomotives intellectuelles et politiques de l'Union européenne et cela se poursuivra. Il y avait

quelque chose dans l'air que les besoins de la lutte contre la pandémie ont précipité. Et les tabous d'une coopération industrielle et d'une défense commune en Europe sont tombés.

Caroline de Camaret : Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle ?

Heike Raab : Le processus du Traité d'Aix-la-Chapelle représente une grande avancée pour la coopération transfrontalière. Cela a été renforcé par la crise du Covid-19. Nous avons des échanges hebdomadaires avec nos partenaires français, en particulier avec Jean Rottner, le président de la Région Grand Est. Nous pouvons ouvrir les frontières et les laisser ouvertes au sein de l'Espace Schengen, c'est très important pour les personnes qui vivent d'un côté de la frontière et travaillent de l'autre. Nous travaillons ensemble pour garantir la sécurité des chaînes d'approvisionnement, pour répondre à toutes les questions (marché économique, santé) via notamment la mise en place de groupes de travail. La santé illustre un certain nombre d'exemples pratiques de partenariats entre les Länder (Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg, Sarre) et la Région Grand Est. Dans ce secteur, nous avons toujours travaillé avec les organisations de santé française et allemande afin de pouvoir contrôler la circulation du virus. Suite à la première vague durant laquelle nous avons accueilli des patients français dans nos hôpitaux, nous avons aujourd'hui des partenaires pour ces questions et nous pouvons ainsi garantir plus de sécurité pour nos concitoyens. A l'avenir, notre coopération dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle doit être encore plus intense, par exemple pour traiter le problème du traçage des cas contacts et des applications en France et en Allemagne qui ne sont pas compatibles.

TABLE-RONDE #4



Caroline de Camaret : Le Traité d'Aix-la-Chapelle a été freiné dans son élan par la crise. La relation transfrontalière franco-allemande reste-t-elle encore à construire ?

Bernard Guetta : Il faut toujours faire plus et mieux, voir le verre à moitié plein. Nous nous indignons du fait humiliant ou ridicule que nous n'ayons pas la même application de traçage des cas contacts de part et d'autre de la frontière mais mesurons plutôt les pas qui sont déjà en train d'être faits. Il faut maintenant passer aux autres frontières. A la frontière franco-allemande, il y a déjà de véritables progrès très significatifs, nous devons faire la même chose sur la frontière franco-italienne. Quand un Français arrive à Turin, il n'est peut-être plus en France mais il arrive dans une région européenne totalement franco-italienne. Cette ville est imprégnée d'une culture commune à nos deux nations, c'est cela qu'il faut développer à l'avenir.

Caroline de Camaret : Il existe des décalages entre les compétences des Länder et de la Région Grand Est. Comment coopérer dans ces cas-là ? L'impulsion du Traité d'Aix-la-Chapelle n'est-elle pas un peu retombée alors que les Etats se reconfinent derrière leurs frontières ?

Jean Rottner : Nous fêtons aujourd'hui les 50 ans de la disparition du Général de Gaulle qui a œuvré pour la stabilité européenne et pour l'amitié franco-allemande. Le Général De Gaulle a été très marqué par notre région car il avait conscience de l'importance des frontières et dès la fin de la guerre il a considéré que le Rhin devenait un trait d'union entre les pays.

L'épidémie ne nous fait pas nous replier sur nous-mêmes ; elle met le doigt sur des réflexes initiaux qu'il a fallu contrer, contourner et enjamber. Le travail que nous menons depuis de nombreuses années avec nos partenaires allemands a permis d'aller plus vite. Il a fait de nous une équipe européenne qui, en se serrant les coudes, a réussi à trouver des solutions, en dépassant leur propre histoire politique.

Aujourd'hui, alors que nous sommes aux prémices de la deuxième vague, les bons réflexes se mettent en place.

La coopération transfrontalière est arrivée à une forme de maturité qui permet d'être extrêmement concrète. Le Traité d'Aix-la-Chapelle y est pour beaucoup mais ce sont aussi les projets communs que nous menons autour de la santé, de l'intelligence artificielle, de la pratique des langues, du transfrontalier du quotidien.

Nous nous chargeons de mieux faire connaître ces sujets à Berlin, à Paris, à Luxembourg, à Berne ou à Bruxelles car il y a très souvent une méconnaissance par les pouvoirs centraux de cette réalité transfrontalière, de la force qu'elle peut provoquer. Dans la Région Grand Est, nous sommes « les marins de la terre », l'équivalent de nos amis bretons ou aquitains, ceux qui pénètrent le continent européen, ceux qui sont en capacité d'amener l'ambition française en Europe et pas simplement dans une réalité transfrontalière.

Nos interlocuteurs au quotidien sont les Länder qui entourent le Grand Est mais nous travaillons également avec des Länder plus lointains, l'Autriche, le Nord de l'Europe. Cela développe cette Europe du quotidien, cette Europe des Régions qui parfois est placée en deuxième voire en troisième division. Mais aujourd'hui elle trouve sa réalité, son équilibre, sa force et son efficacité politique.

Caroline de Camaret : Avez-vous un sentiment d'appartenance transfrontalière ?

Heike Raab : Oui, c'est une réalité. La Rhénanie Palatinat a une frontière avec la Belgique, le Luxembourg et la France. Nous vivons à l'Ouest de l'Europe avec des frontières ouvertes, une Europe de Schengen et une Europe de la coopération bilatérale. Beaucoup de points sont très bénéfiques dans la coopération, dans des domaines comme la santé, l'éducation. Des Allemands travaillent en France chaque jour et inversement. Pour répondre aux besoins de mobilité, nous avons construit des lignes ferroviaires, nous coopérons dans les services d'urgence. Suite aux attentats, nous devons aller plus loin en matière de sécurité et de coopération policière.

Le Traité d'Aix la Chapelle montre qu'avec le travail des institutions, mais aussi la connaissance interpersonnelle nous pouvons améliorer le quotidien des citoyens de part et d'autre de la frontière.

Caroline de Camaret : La France, centralisée et jacobine, qui adhère du bout des lèvres au projet de « Mécanisme européen transfrontalier » (ECBM), se rebelle-t-elle ?

Bernard Guetta : Cela joue en défaveur de la progression de notre unité. Et en même temps, lorsque nous sommes dans le Grand Est, à la frontière belge, aux frontières italienne et espagnole, il y a évidemment des régions européennes, des « Eurorégions » déjà constituées. A la frontière franco-suisse, il est frappant de voir le nombre de travailleurs qui franchissent la frontière chaque jour, tout comme de voir que la France et la Confédération helvétique partagent deux aéroports communs, des infrastructures essentielles : l'aéroport de Bâle-Mulhouse et celui de Genève. Ces « Eurorégions » existent, jacobinisme français ou pas. Sans lui, nous serions peut-être allés plus loin mais sans l'impulsion d'un Etat centralisateur comme la France, nous ne serions peut-être pas allés aussi vite, comme avec le Traité de l'Elysée (1963) ou celui d'Aix-la-Chapelle (2019).

Caroline de Camaret : Le Traité d'Aix-la-Chapelle pourrait-il inspirer un traité similaire sur la frontière franco-italienne pour résoudre les blocages transfrontaliers ?

Enrico Letta : Entre la France et l'Italie, il y a une bonne coopération, mais aussi une hostilité entre 2018-2019 quand le gouvernement italien de l'époque était très anti-français. Le Traité du Quirinal pourrait offrir un cadre de travail commun.

Je suis convaincu qu'un cadre de coopération bilatérale est une façon de rendre plus facile la coopération entre les régions. L'Europe n'est pas uniquement faite par des Etats-nations mais également par des territoires.

Chacun est très lié à son territoire et si l'Europe rend possible ce travail entre territoires, sans devoir passer par les capitales, alors elle apparaîtra très utile aux citoyens. Les élections américaines ont révélé la même tendance que nous avons vécu en Europe avec le Brexit, en France lors de l'élection présidentielle de 2017 (duel Macron-Le Pen), ou encore en Italie à chaque élection : on observe un clivage entre le vote dans les villes et celui dans les territoires ruraux.

Il faut faire en sorte que les territoires qui se trouvent hors des grandes villes puissent profiter d'avantage des bienfaits de la coopération. Ce serait un véritable « booster » pour l'idée européenne.

Caroline de Camaret : Cette Europe des régions est soupçonnée de vouloir s'attribuer la répartition des fonds structurels, ce que la France n'est pas prête à concéder. Ne serait-il pas plus efficace que l'argent soit distribué au plus près des territoires ?

Jean Rottner : Il faut arrêter avec ce syndrome jacobin/girondin en France. Rêver le fédéralisme français à la manière de ce que peuvent connaître nos amis belges ou allemands est illusoire. On a une décentralisation à faire un

peu progresser en France. L'Etat peut largement s'appuyer sur ses territoires, et ne doit pas craindre de le faire. C'est une source d'agilité, de gain, de rapidité et d'efficacité.

Il faut qu'en France, nous les élus locaux, les territoires, ne soyons plus toujours dans une forme de dépendance : nous revendiquons plus l'autonomie, mais dans le même temps nous demandons toujours plus de moyens à l'Etat. C'est à nous aussi d'apporter les solutions.

Je conçois qu'il puisse exister un cadre fixé par le pays, la Nation, et que dans ce cadre, au plus près des réalités des territoires, nous puissions être des spécialistes de l'attribution des fonds européens, car les sujets en Grand Est ne sont pas les mêmes qu'en Sud-PACA ou qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Il nous faut moins de décideurs intermédiaires, moins de « couches » pour que nous puissions montrer aux citoyens que cette Europe est la plus efficace possible. L'échelon régional est un bon échelon pour qu'une partie de ces fonds européens puissent intervenir sur des grands projets structurants.

Caroline de Camaret : Le retour des contrôles aux frontières pour des questions de lutte contre l'épidémie ou le terrorisme, est-ce la réalité d'une Europe qui s'interroge sur ses frontières ?

Bernard Guetta : Ce n'est pas la réalité de l'Europe, c'est la réalité de la situation politique, à un moment difficile, tragique même que nous traversons tous. Ce que le Président français a annoncé, ce n'est pas une fermeture des frontières nationales mais un renforcement de leur surveillance. Ceci n'est pas incompatible avec l'Espace Schengen. En revanche, le développement commun, à l'échelle européenne, de la surveillance de nos frontières extérieures, en particulier des frontières de l'Espace Schengen, ne constitue pas un recul, ni de l'unité ni de la liberté de circulation. Il s'agit au contraire d'un renforcement de son unité.

Caroline de Camaret : La frontière franco-italienne est particulièrement sensible (terrorisme, flux de migrants...). Est-on dans un moment de relance de l'idée d'abolition des frontières ou est-on en train de questionner Schengen ?

Enrico Letta : Il est évident que Schengen est l'un des grands sujets du débat européen. Je suis d'accord avec l'idée d'une refondation de Schengen. Mais cette relance a besoin que l'Europe se dote d'une politique migratoire. Ce que nous avons fait ces dernières années en Europe n'a rien à voir avec la définition d'une politique migratoire. Il s'agit de mesures exceptionnelles prises à un moment donné. Les Etats-membres doivent donner la possibilité à l'Europe de le faire. C'est la condition pour éliminer les frontières à l'intérieur du continent. Si nous ne faisons pas un premier pas dans cette direction, nous garderons le réflexe de fermer les frontières en cas de problème.

Au début de la pandémie, les fermetures de frontières ont été décrites comme des « remparts à l'invasion », ce qui est très néfaste pour l'opinion publique et l'adhésion européenne.

L'argent du plan de relance européen (« Next Generation EU ») devrait être transmis directement de Bruxelles aux territoires, aux entreprises, aux travailleurs ou aux demandeurs d'emploi, en leur expliquant qu'il s'agit d'argent européen. Le grand risque est qu'au final les leaders politiques nationaux disent que ce sont eux qui donnent cet argent. « Next Generation EU » constitue une véritable révolution, et il faut que le citoyen européen en ait conscience.

Caroline de Camaret : Comment développer des solutions dérogatoires au droit national, mais pertinentes pour un territoire transfrontalier ? Un traité bilatéral est-il suffisant ?

Heike Raab : Le Traité d'Aix-la-Chapelle est une très bonne base pour nous. C'est une base institutionnelle. Nous bénéficions désormais du soutien des deux ministres, français et allemand, des affaires étrangères. Cela nous donne la possibilité de travailler avec eux et de nous faire mieux entendre lorsque nous abordons des questions importantes. Avec cette structure, il y a à la fois le système fédéral allemand et le système centralisé français qui grâce à ce traité ont une base très forte pour travailler ensemble. Il est nécessaire d'avoir des financements pour permettre ce vivre-ensemble, à l'exemple des programmes INTERREG.

Caroline de Camaret : Le Traité d'Aix-la-Chapelle a-t-il constitué une bouée de sauvetage pendant la crise ? Etait-il adapté à cette urgence ?

Jean Rottner : Ce sont deux temps complètement différents. Face à la réalité du Covid, nous avons dû improviser, trouver des solutions.

La force du Traité d'Aix-la-Chapelle, c'est le travail interparlementaire. Cette assemblée commune entre nos parlements permet de légiférer à la fois en France et en Allemagne, dans le même sens et sur un projet commun.

Nous vivons dans un espace européen de coopération marqué par des règlements qui s'appliquent à chaque territoire.

Je rêve de pouvoir expérimenter des « bulles transfrontalières » de coopération dans lesquelles il y aurait une forme de réglementation commune, une adaptation de notre droit pour nous permettre de simplifier le quotidien.

Nous faisons référence à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Il forme une exception, qui repose sur une forme de territorialité suisse sur le territoire français, rendue possible suite à un accord entre les deux pays datant de 1949. On en mesure aujourd'hui toute la fragilité. Le Luxembourg, pendant sa présidence de l'Union européenne en 2015, avait émis cette idée très intéressante, reprise par le projet de

règlement ECBM. Nous devrions pouvoir aujourd'hui nous en saisir pour régler les irritants du quotidien.

Caroline de Camaret : Quel est l'avenir de la coopération transfrontalière, au-delà de l'idée d'abolition des frontières ? Quelle est la place pour sa mise en œuvre par les institutions et par les citoyens ?

Enrico Letta : La Conférence sur l'Avenir de l'Europe offre une grande opportunité. C'est une idée lancée par la France et qui devrait, pour la première fois, quinze ans après la faillite du référendum sur la Constitution européenne, relancer l'idée de changement pour mieux faire participer les citoyens. Elle représente le lieu idéal pour entamer cette discussion. La sortie du Royaume-Uni peut aussi nous aider car ce pays était le plus « dur » sur ces sujets. Ce que l'on a réussi à faire avec « Next Generation EU » en est la démonstration.

Caroline de Camaret : L'ouverture des frontières est-elle la direction du projet européen post-Covid ?

Heike Raab : Oui, je me sens renforcée dans l'idée que nous pouvons mettre en place une Union européenne qui puisse vivre « à l'intérieur », en ayant une politique migratoire plus forte et une réforme du système de Dublin. Nous y parviendrons.

Caroline de Camaret : La mobilité transfrontalière et l'ouverture des frontières sont-elles encore dans l'air du temps ?

Jean Rottner : Sur nos territoires, les citoyens considèrent qu'il n'y a plus de frontières dans leur quotidien. En revanche, les frontières resurgissent en cas de crise, lorsque les politiques migratoires et militaires ne sont pas suffisamment assumées au niveau européen. Aujourd'hui, refonder Schengen, ce n'est pas remettre des frontières, c'est au contraire sauver Schengen. Cela ne va pas fissurer ou fracturer l'idéal européen, mais nous donner la capacité de le redéfinir. Le Monde change, l'Europe doit évoluer. En termes de frontières, l'idéal européen n'est pas derrière mais devant nous.

Caroline de Camaret : Faut-il investir dans le transfrontalier ou redresser des murs comme certains gouvernements de l'Union européenne ?

Bernard Guetta : Il faut évidemment investir dans le transfrontalier puisque nos régions transfrontalières sont « les Unions européennes du quotidien ». C'est là que nous voyons ce que l'Union européenne doit être demain. Le défi pour les 27 Etats-membres, et pour l'Union européenne elle-même, est d'affirmer une puissance politique sur la scène internationale. Or une puissance politique a des frontières extérieures : il ne s'agit pas de rétablir des frontières intérieures, mais d'affirmer, de défendre, de surveiller, de contrôler notre frontière commune. L'Union européenne a également besoin d'une défense pour laquelle il faut investir car il n'y aura pas de réouverture totale, complète et rassurante d'un parapluie américain, et d'une politique industrielle commune.

Frontières, défense, investissements d'avenir, voilà ce dans quoi il faut investir dès maintenant et évidemment aussi dans les régions transfrontalières car c'est là où se joue le quotidien de notre unité.

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

Par Clément Beaune

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes,
France



Je tiens à délivrer un message de soutien fort de la part du gouvernement français car nous attachons une attention toute particulière à la dimension transfrontalière qui est une incarnation de l'Europe.

Ce forum tombe à point nommé car la pandémie actuelle rend visible chaque jour les liens et les dépendances entre nos pays. Il est essentiel de regarder comment nous pouvons améliorer cette coopération.

Cette première journée du Borders Forum s'est concentrée sur la question du dépassement des obstacles tout en évoquant les outils de soutien, financier ou non, qui sont en place et qui facilitent l'émergence d'une vie commune dans nos régions transfrontalières.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 a ouvert une nouvelle étape de convergence entre la France et l'Allemagne, entre nos territoires, au service de l'Europe et des citoyens. Il comprend un chapitre entier dédié à la coopération transfrontalière, avec la mise en place du Comité de coopération transfrontalière (CCT) qui confirme cette volonté d'une instance concrète et opérationnelle, regroupant les acteurs appropriés pour recenser les besoins et trouver des solutions. Ce CCT a trois missions distinctes : résoudre les blocages, promouvoir de nouveaux projets et surtout coordonner le développement de nos régions. C'est une instance souple, réactive, qui rassemble gouvernements, élus

locaux et parlementaires nationaux des deux pays les plus impliqués dans ce sujet. Selon une méthode nouvelle, simple, chacun doit travailler ensemble sur des solutions transfrontalières qui facilitent la vie quotidienne.

Cette coopération transfrontalière entre nos territoires a été particulièrement importante face à la crise sanitaire. Je le sais, au printemps, il y a eu des difficultés, des restrictions, parfois des fermetures. Mais grâce à cette coopération et au CCT, que j'ai réuni avec Michael Roth il y a quelques semaines, nous avons pu éviter que face à cette reprise de l'épidémie, nous vivions les mêmes situations, les mêmes difficultés.

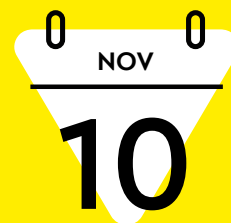
C'est un bon exemple de ce que permet la coopération transfrontalière, de ce que permettent nos nouvelles instances issues du Traité, c'est-à-dire résoudre les problèmes du quotidien et assumer notre interdépendance humaine, économique et sociale.

Je veux saluer l'ensemble de vos travaux, vous encourager à les poursuivre, vous remercier pour ce travail et surtout que nous mettions en œuvre ces idées au service de la coopération transfrontalière et de l'Europe dans les semaines et les mois qui viennent.

Vive l'Europe !

JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2020

Les territoires transfrontaliers aux frontières françaises



La seconde journée a été inaugurée par Jean Jouzel, Climatologue et glaciologue, Membre de l'Académie des sciences. Elle a mis en avant les territoires transfrontaliers aux frontières françaises, pour révéler leur diversité et spécificités, de Dunkerque à Bayonne, en passant par Nice, Genève et Strasbourg, et débattre de décentralisation, déconcentration et « différenciation ».

Les objectifs

- discuter de la place du « local » et du rôle des espaces transfrontaliers face aux défis internationaux, en particulier sanitaires, économiques, numériques, climatiques ;
- débattre de la capacité des territoires transfrontaliers à répondre à ces transitions, de l'ingénierie transfrontalière à leur disposition - l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) ayant été créée début 2020 - et de l'opportunité de constituer des territoires pionniers en matière de « différenciation territoriale » ;
- mettre en avant le besoin d'inter-territorialité, de solidarité et de cohésion à l'échelle transfrontalière en croisant les regards entre les différents types de territoires (métropolitains, périurbains, peu denses, ruraux, de montagne, littoraux,...).

Modération de la Journée : Marianne Malez, Directrice de mission, FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme), et Giuseppe Bettoni, Professeur à l'Université de Rome, Expert en géopolitique.

Quatre tables-rondes :

TABLE-RONDE #5

Santé, numérique, climat... l'heure des transitions transfrontalières ?

TABLE-RONDE #6

Mobilité et attractivité transfrontalières, le retour des frontières ?

TABLE-RONDE #7

Territoires transfrontaliers, territoires différenciés ?

TABLE-RONDE #8

Métropoles, montagne, ruralité : quelle cohésion transfrontalière ?

OUVERTURE DE LA 2^{NDE} JOURNÉE

Par Jean Jouzel,
Climatologue et glaciologue,
Membre de l'Académie des sciences

Les six dernières années sont les années les plus chaudes que nous avons connues depuis 150 ans. Ce n'est pas une surprise : nous émettons des gaz à effet de serre de plus en plus importants depuis cinquante ans.

Ces émissions, qui ont doublé au cours des cinquante dernières années, n'ont pas de frontière. Les émissions des gaz à effet de serre se répandent très rapidement dans l'atmosphère.

La réalité du réchauffement climatique se vérifie par l'élévation du niveau de la mer : aujourd'hui 3 à 4 mm par an. C'est à partir de ce constat que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que le réchauffement est sans équivoque. Nous avons franchi une étape supplémentaire en affirmant, de façon quasi certaine, que ce réchauffement est pour l'essentiel lié aux activités humaines. Nous sommes dans un monde dont nous avons déjà modifié le climat, ce que nous avons modélisé il y a 30 ans. Cela doit nous amener à prendre au sérieux ce qu'envisagent les modélisateurs à l'horizon 2050. Le climat des 20-30 prochaines années est « joué ». Il faut maintenant regarder pour l'après 2050 : si rien n'est fait pour lutter contre le réchauffement, nous augmenterons les températures de 4 à 5 degrés, voire de 10 degrés dans les hautes latitudes de l'hémisphère Nord.

Les conséquences concernent tous les domaines. Donnons l'exemple de l'acidification de l'océan. Sur les 44 milliards de tonnes de CO₂ émis chaque année, une dizaine est absorbée par l'océan, ce qui l'acidifie. Ce dernier est déjà 30% plus acide qu'au début du siècle dernier. Dans l'hypothèse d'un doublement de son acidité à la fin du siècle, les conséquences sur les récifs coralliens seront dramatiques, et la survenue d'événements extrêmes beaucoup plus fréquente : sécheresse, inondations, cyclones, vagues de chaleur, etc.



Des conséquences également sur les populations : la sécurité alimentaire sera mise à mal, mais aussi les ressources en eau, la pollution, la santé. Les pertes en biodiversité, les phénomènes irréversibles, comme l'élévation du niveau de la mer, seront accélérés.

Lorsque nous regardons l'ensemble des conséquences, notamment sur l'homme, le premier risque du réchauffement climatique est l'accroissement des inégalités.

Cela est vrai entre pays pauvres et pays riches mais cela l'est aussi dans nos régions où les couches les moins aisées de la population sont les plus vulnérables par rapport au réchauffement climatique.

Les conséquences du réchauffement climatique ignorent les frontières.

C'est clair pour l'élévation du niveau de la mer. A partir de 2050, de larges zones en Europe seront inondées, lors des grandes marées. La mer du Nord serait très affectée que ce soit du côté français, belge ou néerlandais. Les ressources halieutiques risquent de l'être également. Certaines régions vont connaître des précipitations plus importantes ; d'autres, comme le bassin méditerranéen, subiront à la fois une diminution des précipitations et une augmentation de l'évaporation conduisant à des quantités d'eau disponible beaucoup moins importantes.

OUVERTURE DE LA 2^{NDE} JOURNÉE

(Suite)

Quant à la question des événements méditerranéens, comme la « tempête Alex » que l'on vient de connaître dans les Alpes-Maritimes et sur le versant italien, ils ont fait un certain nombre de victimes. Les conséquences dans les vallées alpines sont très importantes, du côté français comme italien. Par ailleurs, les régions méditerranéennes font souvent face à des feux de forêt. A l'échéance 2050, d'autres régions pourraient être concernées, comme l'Ouest et le centre de la France. Des régions qui ne le sont pas actuellement pourraient devenir « à risque ».

Concernant la santé, on compte chaque année, en Europe, environ 3000 morts liés au réchauffement climatique. Ce nombre pourrait être multiplié par 30 ou 40 en cas de réchauffement climatique important. 99% seraient causés par les vagues de chaleur.

Avec 4 à 5 degrés de plus, les pics de chaleur pourront atteindre 50 degrés en Europe, dans la seconde moitié de ce siècle. Les conséquences sur nos métropoles et nos territoires seront très importants.

Le débit des fleuves et des rivières sera lui aussi affecté sur l'ensemble de la France et de l'Europe, y compris dans des régions comme le nord de la France. Les grands fleuves frontaliers, comme le Rhin, la Meuse, ou le Rhône, verront leur débit modifié. Cela est très important pour l'économie de ces régions, en termes d'hydroélectricité, de tourisme, d'irrigations, etc. Ces éléments transfrontaliers doivent être pris au sérieux. Cela est encore plus marqué pour les débits d'étiage. On a déjà observé des diminutions de débit du Rhin, et cela peut aussi concerner le Rhône.

En résumé, les conséquences de ces évolutions se moquent des frontières : le dénominateur commun, c'est la géographie, la topographie.

Les villes côtières, dans les régions vulnérables par rapport au niveau de la mer, auront, elles-aussi, des mesures d'adaptation à prendre de concert. C'est le cas également pour les régions alpines, où l'on observe un dénominateur commun en terme de nécessité d'adaptation au changement climatique, ou encore de part et d'autre du Rhin, par exemple en termes de capacité d'irrigation et de développement de l'agriculture. Il faut regarder tout cela de façon commune d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Les solutions sont connues, elles se trouvent dans l'Accord de Paris, la Convention climat ayant pour objectif de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés. Si rien n'était fait, nous irions vers un réchauffement de 4 à 5 degrés, et des émissions de 65 à 70 milliards de tonnes à l'horizon 2030. Avec cet accord, nous irions vers un réchauffement de 3 à 4 degrés, et des émissions de 55 milliards de tonnes. La capacité d'adaptation est intéressante mais limitée. Cette neutralité carbone doit être visée dans tous les cas si l'on veut stabiliser le climat. Tous les secteurs sont concernés.

En termes d'adaptation, de décisions à prendre pour les territoires, la prise en compte du fait que le changement climatique ne connaît pas de frontière, est essentiel. C'est un élément fondamental pour développer une stratégie transfrontalière dynamique, l'Europe doit pouvoir s'en emparer.



TABLE-RONDE #5

« Santé, numérique, climat... l'heure des transitions transfrontalières ? »

La crise du Covid-19 met au défi nos politiques publiques, elle nous oblige à mieux anticiper les transitions auxquelles nous allons faire face, et à accélérer les réponses aux multiples transitions et transformations, notamment dans les espaces transfrontaliers. Comment la transition démographique

(vieillesse de la population) est-elle préparée dans des espaces frontaliers aux profils différents? La transformation numérique et digitale est-elle pensée et organisée à l'échelle des territoires transfrontaliers? Ces derniers peuvent-ils devenir des laboratoires de la transition écologique et climatique?

Les intervenants

Pia Imbs, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Roland Theis, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Justice du Land de Sarre (Allemagne), Commissaire chargé des affaires européennes

Carlos Moreno, Directeur scientifique, Chaire

Entrepreneuriat Territoire Innovation, Paris1 - Panthéon Sorbonne University | IAE

Nathan Sourisseau, Conseiller communautaire délégué à la coopération transfrontalière, Grand Besançon Métropole

L'animatrice : Marianne Malez, Directrice de mission, FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme)

Marianne Malez : Les notions de frontières, de transition, sont des notions complexes, polysémiques. Les frontières d'abord, certaines sont barrières, certaines interfaces, géographiques, administratives. Quant aux transitions, elles sont multiples : démographique, écologique, numérique, économique, sanitaire... Des notions complexes mais qui offrent des opportunités pour faire autrement, se réinventer, notamment dans ces territoires transfrontaliers qu'on présente souvent comme des espaces d'expérimentation. Si le « fait frontière » peut complexifier l'action publique, ces grands défis eux ne connaissent pas de frontières.

Strasbourg est une ville transfrontalière par excellence, frontalière de la ville de Kehl notamment. Comment un projet comme celui de la récupération d'énergie fatale entre Kehl et Strasbourg a-t-il pu voir le jour ?

Pia Imbs : Ce projet porte sur la récupération à Strasbourg de la chaleur fatale produite par une grande aciérie à Kehl, située juste de l'autre côté du Rhin. Il s'agit d'un projet emblématique, témoin de la forte coopération entre Strasbourg et Kehl. Il répond aux ambitions environnementales inscrites dans la feuille de route de l'Eurométropole. Mais des obstacles juridiques restent à lever. Pour sa réussite, le plus important restera la volonté politique commune des élus français et allemands.

Marianne Malez : Sur une autre frontière, pourquoi le Grand Besançon se tourne-t-il vers la Suisse ? Pouvez-vous parler de l'exemple très particulier de la coopération horlogère ?

Nathan Sourisseau : Besançon se situe à 50 km à vol d'oiseau de la Suisse, 80 km par la route. Cette distance

est l'une des particularités de notre territoire en terme de coopération transfrontalière. Nos coopérations sont basées en grande partie sur des fonctions métropolitaines et les villes situées de part et d'autre de l'Arc jurassien.

Une autre particularité : notre voisin, la Suisse, n'est pas membre de l'UE. Les flux de transfrontaliers sont limités depuis le territoire bisontin. Nos projets concernent des secteurs comme l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, les coopérations inter-entreprises. Ces projets alimentent des spécialisations économiques partagées de part et d'autre comme l'horlogerie. Au début du siècle dernier, Besançon fabriquait 90% des montres en France. Aujourd'hui cette production horlogère se perpétue de l'autre côté de la frontière dans des villes comme Le Locle ou la Chaux-de-fonds. Besançon a gardé des industries, des manufactures et de la sous-traitance pour la Suisse. Beaucoup de coopérations s'inscrivent dans ce contexte, avec une dimension économique mais également culturelle, à l'image du projet de candidature franco-suisse au patrimoine immatériel de l'UNESCO : une candidature binationale sur nos savoir-faire communs en mécanique horlogère. Ce type de projet valorise l'identité et la culture commune.

La question des formations en horlogerie et en micro techniques fait également l'objet de nombreux partenariats avec nos voisins suisses, comme entre l'école d'ingénierie de Besançon et l'école polytechnique de Lausanne. En 2021, le Grand Besançon Métropole va initier un forum annuel de la formation réunissant les représentants et employeurs de part et d'autre de la frontière. Son objectif : faciliter les échanges. Sur notre territoire, la transition liée à cette histoire horlogère est donc purement un sujet franco-suisse.

TABLE-RONDE #5



Marianne Malez : Comment le numérique peut-il contribuer à dépasser les difficultés liées aux frontières administratives et géographiques ?

Carlos Moreno : Nous réfléchissons sur les impacts du numérique dans les villes et territoires, notamment transfrontaliers. Le numérique est partout ; sa présence est renforcée par la pandémie. De nouveaux espaces territoriaux, par définition multiculturels, sont créés. Le transfrontalier correspond à l'essence même du « cosmopolitisme », à savoir étymologiquement « le monde du citoyen ». Avec le numérique, l'objectif d'une démarche transfrontalière est de rendre la vie plus simple en matière de services et d'usages.

Une problématique très concrète est celle de la mobilité dans les territoires transfrontaliers. Si nous prenons l'exemple de la Région Grand Est, cinq frontières sont traversées quotidiennement par 200 000 personnes qui vont de l'autre côté pour travailler avant de rentrer chez eux, côté français. Les questions de mobilités sont majeures. Dans ces déplacements transfrontaliers, l'usage des véhicules individuels est prépondérant avec un réel impact climatique. Le numérique propose d'autres manières de se déplacer. Par exemple, en Grand Est a été créée une plateforme numérique pour mutualiser les déplacements, favoriser la multi-modalité.

Le risque du numérique c'est l'isolement : nous créons des bulles techniquement hyperconnectées mais socialement déconnectées. C'est ce que nous vivons avec le télétravail. Le numérique doit être au service des nouveaux usages, du lien social, voire de « l'intensité sociale », pour recréer de la vie économique. En contexte transfrontalier, cette problématique du numérique doit être partagée des deux côtés de la frontière. Chaque territoire possède énormément de richesses et souvent des ressources cachées, sous-utilisées. Le numérique aujourd'hui est un élément majeur pour les redécouvrir et mieux les utiliser, par exemple en termes de logements, de circuits courts, d'éducation ou de culture. Il représente un levier puissant pour partager ces ressources de façon convergente, multiculturelle et transfrontalière, et pour s'orienter vers une culture de proximité. Vous connaissez le concept de la « ville du quart d'heure » et du « territoire de la demi-heure » qui définissent la pratique, par excellence, de la proximité. Le transfrontalier en fait pleinement partie.

Marianne Malez : Dans le Land de Sarre, pourquoi avoir mis en place une Stratégie France ? Qu'est-ce qui vous a poussé à dépasser la frontière, à la voir comme une opportunité de développement pour votre territoire ?

Roland Theis : La Grande Région, c'est-à-dire ce grand espace frontalier entre le Luxembourg, la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Lorraine, représente le plus grand marché de travail transfrontalier au sein de l'Union Européenne : 200 000 personnes habitent dans un pays et travaillent dans un autre. Mais nous observons en même temps des désavantages à notre situation, notamment en matière économique, à l'exemple

des obstacles juridico-administratifs rencontrés par nos entreprises pour vendre leurs produits chez le voisin. La liste peut être longue : protectionnisme, différences de langue, reconnaissance des diplômes et des formations, etc. Tout cela mène à une situation dans laquelle les régions frontalières ne peuvent être économiquement aussi performantes que s'il n'y avait pas d'obstacle.

Le rapport de la Commission européenne sur les questions frontalières publié en 2017 constate que les régions frontalières représentent 30% de la population et 40% du territoire de l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas marginales. Elles représentent à elles seules le plus grand Etat de l'Union.

En Sarre, la Stratégie France que nous avons adoptée témoigne de notre volonté de faire du transfrontalier notre « marque de fabrique ». L'objectif est de renforcer l'attractivité économique du Land pour les entreprises francophones, et pour les entreprises germanophones de gagner sur les marchés frontaliers. Ainsi nous sommes le seul Land allemand où vous pouvez plaider devant un cour de commerce en langue française. Ce message pour les entrepreneurs est très important : en Sarre, vous êtes en Allemagne et déjà en France. Notre projet phare : en une génération faire du français la seconde langue utilisée après l'allemand. Le bilan après cinq ans : 50% des écoles maternelles sont bilingues, toutes les écoles primaires enseignent le français, et la place du français augmente également dans nos universités.

Cela se traduit également au niveau politique. Depuis quelques années, nous avons avec la Région Grand Est un bureau pour défendre nos intérêts commun à Bruxelles ; et nous avons ouvert en 2019, à Paris, le premier bureau commun entre une Région française et un Land allemand. Il en ressort un degré de confiance mutuelle important.

Marianne Malez : Plusieurs d'entre vous ont évoqué les entreprises, l'innovation. Comment faire travailler ensemble les acteurs privés, les associer au sein d'un même projet transfrontalier, alors qu'avec la crise sanitaire les frontières sont plus difficiles à traverser ?

Nathan Sourisseau : La Suisse fait partie de l'espace Schengen. Cette liberté de circulation est fondamentale lorsque l'on veut travailler en frontalier. La fermeture de la frontière pendant la première vague de la crise du Covid-19 a causé un certain nombre d'obstacles et de problèmes.

Dans le domaine de l'innovation, nous nous concentrons sur des coopérations à l'échelle métropolitaine et des grandes villes. En matière de coopération inter-entreprises, le Grand Besançon joue un rôle important. Nous menons par exemple, depuis 2018, un projet intitulé « Hacking Health », un réseau mondial piloté depuis Montréal, qui consiste en un hackathon de l'innovation en matière de santé, organisé chaque année pendant un week-end. L'objectif : favoriser les innovations sur notre territoire, augmenter les coopérations avec nos voisins, pouvant déboucher sur la création de start-ups. Sur les éditions 2018 et 2019 du projet, il y a eu des participants suisses. L'enjeu est l'étape suivante : comment organiser le transfert de solutions innovantes, comment développer les produits à l'international ? Un projet INTERREG a par exemple été proposé avec nos voisins de Lyon et de Sion (Valais), deux villes innovantes dans le domaine de la santé. Si une innovation émerge par exemple à Besançon, elle pourra être travaillée en commun et en complémentarité avec les partenaires de Lyon ou du Valais.

Marianne Malez : Pour poursuivre sur la question des défis en matière de santé, comment aller plus loin dans la coopération sanitaire avec le pays situé de l'autre côté de la frontière en période de crise sanitaire ?

Roland Theis : En Sarre, nous avons par exemple une convention avec la Moselle : la Convention « MOSAR », depuis juin 2019. Elle permet aux patients de Sarre ou de Moselle de se faire soigner à l'hôpital le plus proche dans trois domaines : les urgences cardiologiques, les urgences poly-traumatiques, et la prise en charge neuro-chirurgicale.

Cette coopération a été très utile pendant la première phase de la pandémie parce que les équipes médicales se connaissent déjà. Si la Sarre a pu accueillir autant de patients français, c'est en partie grâce à ces équipes franco-allemandes. La coopération transfrontalière en matière de santé est donc capable de sauver des vies.

Cela nous encourage à aller plus loin et à élargir les pathologies concernées par cette convention. Les enjeux financiers et juridiques sont très complexes, mais nous avons la volonté politique pour avancer. Pour un patient x avec une maladie y, la question qui nous importe n'est plus de savoir s'il habite en France ou en Allemagne, mais de savoir où il recevra le meilleur soin possible. C'est l'objectif politique du gouvernement de la Sarre.

Marianne Malez : Votre exemple démontre que les citoyens ont un bassin de vie plus large que celui des limites frontalières. Pensez que les citoyens qui vivent dans ces zones ressentent ce sentiment d'appartenance à un territoire spécifique ? Sont-ils suffisamment associés dans la construction de cette politique transfrontalière ?

Pia Imbs : Je souhaiterais revenir sur l'épisode douloureux de la fermeture de la frontière entre la France et l'Allemagne au début de la crise. Nous avons manifesté avec des parapluies de part et d'autre du Rhin pour souligner notre volonté de faire vivre l'amitié franco-allemande. Nous avons réussi à ce que la frontière ne soit pas complètement refermée pour cette deuxième vague du Covid-19. Même si les restrictions ont été fortes, les élus de part et d'autre

ont été solidaires, au regard de l'histoire que l'Alsace a traversée depuis plus d'un siècle. Nous avons également pu réaliser à quel point la coopération entre les hôpitaux a été bénéfique.

L'Ortenau Kreis nous a spontanément proposé des lits d'hôpitaux en cas de besoin. Cette amitié franco-allemande de proximité est une réalité parce que nous coopérons depuis longtemps et avons envie de construire ensemble.

A ce titre, nous avons construit un Schéma de coopération transfrontalière au sein du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, avec le soutien de la MOT. Il donne les grandes lignes, les pistes de coopération.

La reconnaissance mutuelle des vignettes et des conditions de circulation de voiture à faible impact carbone de part et d'autre de la frontière, donne un dernier exemple de notre besoin de coordination et de nos réussites.

C'est ce type d'exemples très concrets que nos concitoyens souhaitent et qui génèrent un sentiment d'appartenance à un bassin de vie transfrontalier qui fonctionne et qui agit sans en référer à nos capitales.

Marianne Malez : On voit que le transfrontalier passe par des actions très concrètes pour les citoyens. Comment mieux les associer ? Avez-vous le sentiment qu'il y a une façon « européenne » d'envisager le fait trans-frontalier ?

Carlos Moreno : Les espaces transfrontaliers sont avant tout des espaces de coopération. Le citoyen qui vit dans ce territoire a un sentiment de double appartenance, un sentiment multiculturel, celui d'être d'ici mais aussi de l'autre côté, nos repères sont différents. Comment générer son adhésion pour qu'il participe à un dessein commun ? Il faut lui offrir des éléments lui permettant de se construire dans l'altérité et de s'engager dans la création de valeurs des deux côtés de la frontière.

Une valeur écologique parce qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus parler de création de valeur citoyenne sans cette dimension. Le GIEC et Jean Jouzel en introduction l'ont clairement démontré. Il faut que les citoyens créent une valeur écologique. Une valeur sociale également, c'est-à-dire une valeur qui permette de lutter contre l'extrémisme, la violence et l'intolérance qui peut guetter aux abords de nos frontières. Enfin, une valeur économique pour générer et partager des richesses dans un monde qui doit lutter contre la pauvreté. Il est fondamental de rapprocher les citoyens quel que soit l'endroit et le périmètre où ils se trouvent, dans tous les domaines, que ce soit l'habitat, le travail, la consommation, la santé, l'éducation, la culture.

Que l'impact se ressente d'un côté ou de l'autre d'une frontière, au sein du bassin de vie, nous pourrions dire que « c'est tant mieux » : plus il y a de ressources pour générer une activité créant de la valeur écologique, sociale et économique, plus nous tissons de véritables espaces de coopération dans lesquels la notion transfrontalière se dilue et seul importe le territoire.

Marianne Malez : Quel est l'avenir de nos territoires transfrontaliers ? Comment imaginez-vous le transfrontalier dans 20 ans ?

Carlos Moreno : Je suis un Européaniste convaincu. Nous avons besoin de plus de démocratie en Europe. Je rêve d'une Europe démocratique dans laquelle nous pourrions élire un président. Je rêve d'une vie européenne où le fait de parler une langue x ou y ne représente plus un obstacle mais devienne un atout. Je rêve d'une Europe dans laquelle les villes jouent un rôle majeur. Le Président de l'Association des maires des Etats-Unis a dit : « Le 19^{ème} siècle était le siècle des empires, le 20^{ème} celui des Etats-Nations, celui du 21^{ème} siècle sera celui des villes ». Mais sans participation citoyenne cela ne sera jamais possible. Il faut conforter la démocratie, la tolérance et le respect de l'autre.

Pia Imbs : Notre territoire a connu des guerres meurtrières, très difficiles à supporter. Je ne peux qu'imaginer un avenir en paix, avec une prise en compte plus forte des enjeux climatiques. De la thématique climatique découle des enjeux urbains, de transport et de mobilité. C'est ce que nous devons préparer aujourd'hui en transfrontalier pour un territoire soutenable. Il y a un chiffre bien connu ici en Alsace, une projection inquiétante qui consiste à dire qu'en 2050 il fera 50 degrés, en Alsace, donc également à Kehl, à Fribourg ou à Karlsruhe. Il s'agit d'une question de survie pour notre territoire où la question de la frontière ne se pose même pas.

Nathan Sourisseau : La prise en compte des enjeux climatiques est en effet fondamentale. Nous avons besoin pour répondre à ces enjeux de résoudre la question des modes de fonctionnement différents de part et d'autre. Les difficultés se situent ici. Nous avons besoin de plus d'harmonisation, de tendre vers une Europe un peu plus fédérale et homogène dans son fonctionnement. La question de l'harmonisation des normes l'illustre, à l'exemple d'un projet concret entre Besançon, Le Locle et la Chaux-de-fonds : une ligne ferroviaire transfrontalière, la « ligne des horlogers », est confrontée à d'importants problèmes de normes qui diffèrent de part et d'autre. D'ici quelques années, les trains pourraient ne plus pouvoir passer la frontière. L'idée générale est d'imaginer une Europe avec des espaces transfrontaliers intégrés.

Roland Theis : Notre espoir dans le domaine du transfrontalier est que nous serons capables de mettre en œuvre l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle. Nous sommes beaucoup trop souvent dans des situations où nous devons expliquer à nos concitoyens que nous sommes désolés de ne pouvoir avancer plus vite ou que nous ne sommes pas capables de réaliser tel ou tel projet transfrontalier. Le Traité d'Aix-la-Chapelle prévoit dans son article 13 la possibilité de déroger au droit national pour construire des services et des projets communs dans les régions frontalières, avec l'application d'une même règle de part et d'autre.

Nous devons avoir cette liberté d'agir en transfrontalier sans avoir à attendre les solutions de Berlin ou de Paris. Voilà la liberté dont nous avons besoin si nous voulons être ces « laboratoires de l'Europe de demain », de « l'Europe du citoyen », et de « l'Europe du concret ».

Question du public : La stratégie « Plan climat 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg comprend-elle une dimension transfrontalière ?

Pia Imbs : Pas assez. Ce volet doit être clairement renforcé. Nous travaillons à mieux connaître les plans climat de nos voisins, pour les coordonner et avancer ensemble. D'autres sujets que nous devons porter ensemble concernent l'eau, la qualité de l'air, les énergies renouvelables. Nous avons cette conviction commune avec la maire de Strasbourg que nous devons davantage nous déployer sur ces sujets à l'échelle du bassin de vie du Rhin supérieur.

Question du public : Comment pouvons-nous mieux associer les opérateurs de réseaux privés (énergie, eau, déchets) de part et d'autre de la frontière ?

Pia Imbs : Chaque élu connaît ses entreprises, son réseau d'entreprises localement implantées, et pouvant être mobilisées sur ces thématiques. C'est le cas sur le territoire notamment en matière de traitement des déchets. Mais il nous faut aider à mieux faire connaître ces réseaux d'entreprises de part et d'autre de la frontière. Les projets d'écoquartiers l'ont démontré, les projets allemands proches nous ont d'ailleurs inspirés dans la métropole.

Roland Theis : Il existe de nombreux projets qui réunissent des opérateurs privés dans des domaines très variés, à l'exemple du projet « Sydeme » à Morsbach en Moselle qui valorise les déchets des ménages français et allemands pour produire de l'électricité. Il y en a d'autres par exemple dans les domaines de l'énergie, ou de l'éolien qui réunissent des entreprises françaises et allemandes. Nous avons également une banque sarroise qui a comme priorité le marché français pour financer des projets en énergies renouvelables. En revanche si nous regardons les bouchons quotidiens sur l'A31 qui relie Metz et Luxembourg ou entre Metz et Saarbrück, une mobilité liée à la voiture et non à des transports écologiques, nous pouvons mesurer le chemin qu'il reste à parcourir. Il est temps d'avancer.

Question du public : Comment lever ces freins longuement évoqués pour aller vers plus d'intégration transfrontalière, notamment en matière sanitaire ?

Roland Theis : C'est compliqué parce que de nombreuses questions juridiques et financières se posent. Les systèmes d'assurances maladies et les systèmes sociaux ne sont pas les mêmes. Pour nos concitoyens, l'objectif est d'être mieux soigné dans de meilleurs délais. C'est un enjeu phare de la coopération transfrontalière qui démontre très clairement son utilité et sa nécessité. Nous avons appris du début de cette crise sanitaire, et nous en avons tiré les leçons. Aujourd'hui déjà nous sommes mieux préparés et mieux coordonnés dans l'accueil des patients français, pour mettre en œuvre un mécanisme de solidarité transfrontalière. Même en période d'exception, si nous prenons les bons réflexes, la coopération peut s'avérer très efficace. Elle n'a, en tous cas, jamais été aussi étroite, ni marquée d'une telle confiance mutuelle que dans les mois que nous venons de passer. Nous devons garder cet esprit pour nos projets à venir.

TABLE-RONDE #6

« Mobilité et attractivité transfrontalières, le retour des frontières ? »

Tous les jours, ce sont presque 500 000 frontaliers en France qui vont travailler dans un pays voisin. La crise sanitaire du Covid-19, les restrictions et contrôles aux frontières et la généralisation du télétravail impactent les pratiques de mobilité mais aussi l'organisation

et l'attractivité des territoires transfrontaliers, rendant les interdépendances et les liens entre territoires voisins plus visibles.

Les intervenants

Pierre Cuny, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, Maire de Thionville

Frédérique Bonnard-Le Floch, Vice-Présidente du Département du Finistère, Vice-Présidente de Brest Métropole

Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève

Thierry Mallet, PDG de Transdev

Luciano Caveri, Ministre régional, Assesseur, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Italie

L'animatrice : Marianne Malez, Directrice de mission, FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme)

Marianne Malez : Thionville est à seulement 12 km de la frontière ; au sein du Sillon Lorrain, ce sont environ 110 000 travailleurs frontaliers qui traversent chaque jour la frontière. Comment organiser le transport de ces milliers de travailleurs ? Comment associer le pays voisin ? Quels sont les outils et les financements ?

Pierre Cuny : Le bassin de vie de Thionville se situe dans un espace véritablement frontalier, caractérisé par la présence d'une frontière « suture », avec des problématiques lourdes : l'interlocuteur naturel du Grand-Duché est l'Etat Français, à travers son Préfet de Région ; et en matière de mobilité, c'est le Conseil Régional. Les collectivités sont forces de propositions, avec notamment les deux Pôles métropolitains : du Sillon Lorrain (agglomérations et métropoles d'Epinal, Nancy, Metz et Thionville) et du Nord Lorrain (représentant 356 000 habitants vivant sur la bande frontalière). Ces déplacements font que le territoire est devenu une « victime collatérale » de l'intégration européenne avec des axes de transport qui n'ont pas été adaptés depuis des décennies. Les TER, les TGV et les trains de marchandises (85 des 135 trains quotidiens avec Luxembourg) empruntent une seule et même voie ferrée. L'impact du télétravail a été très lourd : déjà en 2018, lors de la conférence intergouvernementale entre les deux pays, j'avais plaidé pour une augmentation du temps de travail « détaché » à 29 jours.

Aujourd'hui, le télétravail est très utilisé entre les deux pays. C'est l'un des éléments collatéraux bénéfiques de cette crise, ayant rendu subitement possible ce qui était auparavant impossible à impulser.

Les voies de circulation sont désormais libérées de la congestion automobile, qui d'habitude connaît des flux similaires à ceux du périphérique parisien. A Thionville, 50% des actifs travaillent au Luxembourg.

Le différentiel de salaire entre les deux pays est de 1 à 3. En pleine crise du Covid, nous avons constaté une défection majeure des personnels de santé qui partent travailler au Luxembourg. En même temps, cela met en évidence la fragilité du Luxembourg qui, en cas de fermeture de ses frontières, verrait 90% du personnel de ses hôpitaux dans l'impossibilité de s'y rendre. Le combat que nous menons avec les deux Pôles métropolitains consiste à rendre le partage de richesses plus équitable, non pas sous la forme d'une « rétrocession », mais sous celle d'un « co-développement harmonieux ». Le Luxembourg est aujourd'hui victime de son succès et de ses faiblesses : plusieurs luxembourgeois viennent s'installer sur le territoire français à la recherche d'immobilier à des prix plus abordables.

Marianne Malez : Sur le territoire franco-genevois, ce sont 90 000 frontaliers qui transitent chaque jour, et vous avez récemment inauguré le Léman Express en décembre 2019. Comment fonctionne un tel équipement et comment est-il porté financièrement ?

Serge Dal Busco : Il y a énormément de similitudes entre la situation du Nord Lorrain et la région franco-valdo-genevoise. Le Canton de Genève est une « presqu'île » au sein du territoire français, que les aléas de l'histoire ont séparé de la ville-centre. Sur le territoire cantonal nous avons 500 000 habitants mais l'agglomération en dénombre plus d'1 million. Sur les 380 000 emplois comptés sur le territoire cantonal, 140 000 sont des emplois

TABLE-RONDE #6

pourvus par des frontaliers (90 000) ou par des Suisses vivant dans d'autres cantons.

Durant la première vague, la situation était complexe : 60% du personnel qui travaille dans les hôpitaux universitaires genevois sont des frontaliers. Fort heureusement, il n'y a pas eu de blocage, ni d'entrave à la circulation des frontaliers. D'autres secteurs stratégiques (services, informatique, commerces de matière première) sont largement occupés par des frontaliers et la question de la mobilité est cruciale.



Quelques semaines avant la crise, nous avons assisté à un changement de paradigme dans toute la région avec la mise en service du « Léman Express » : un RER transfrontalier, le plus grand d'Europe, avec 230 km de réseaux interconnectés.

La réalisation du dernier tronçon, attendue depuis un siècle, a pu voir le jour en décembre 2019. Si on avait voulu écrire un « scénario catastrophe » pour mettre en service ce RER, nous n'aurions pas pu imaginer une pire situation (grèves en décembre-janvier, puis confinement en mars). La clientèle était néanmoins là en février, prouvant le succès de cette infrastructure permettant à des habitants d'Annecy ou d'Evian de se rendre dans le cœur de l'agglomération genevoise sans rupture de charge. Malgré les difficultés apparues avec la crise, cette nouvelle offre existe et constitue une alternative crédible à l'usage de la voiture, trop utilisée de part et d'autre de la frontière. Le financement du Léman Express est complexe : la SNCF et la CFF ont créé une entreprise commune pour gérer le réseau. Cette gestion conjointe n'est pas simple mais la démarche est très prometteuse. Chacun a participé aux coûts d'investissements en fonction de ce qui était attendu de part et d'autre de la frontière, et chacun participe à son fonctionnement.

Marianne Malez : Sur le territoire de la Vallée d'Aoste, la frontière est magnifique mais difficile à contourner. Comment organise-t-on cette mobilité transfrontalière en présence de la plus haute montagne d'Europe, le Mont-Blanc ? Et pourquoi vous êtes-vous autant investis dans les programmes européens régionaux ?

Luciano Caveri : Nous vivons en ce moment une véritable tragédie : notre région est touchée de plein fouet par le Covid-19.

Les pays voisins (la France et la Suisse) ont des stratégies différentes, ce qui démontre que les frontières sont encore bien présentes.

Pendant longtemps, notre petite région alpine se trouvait dans le même Royaume que la Savoie. Depuis la naissance de l'Etat italien, la Vallée d'Aoste, francophone, est restée

quelque peu isolée. La mise en place au niveau européen de la « Coopération territoriale européenne » a été une étape fondamentale pour nous. Et en 1965, le Tunnel du Mont-Blanc, inauguré par le général De Gaulle, nous a permis de sortir d'une logique de « cul-de-sac » en nous permettant de créer de véritables liens transfrontaliers.

La période actuelle est paradoxale : chez nous, la frontière est bloquée, sans possibilité de se rendre en Suisse ou en France. En même temps, les visio-conférences sur la nouvelle période de programmation 2021-2027 s'enchaînent.

La future Politique de cohésion est notre grand espoir : on regarde l'avenir de manière différente avec les yeux du drame actuel.

Il faut à présent aller plus loin. Je pense à deux possibilités offertes par l'Europe. D'un côté, l'Eurorégion AlpMed, pour laquelle nous avons beaucoup œuvré, est un dispositif intéressant : il faut relancer cette idée, qui constitue un retour à l'histoire. D'un autre côté, une deuxième notion importante est celle de « massif ». Nous travaillons aujourd'hui dans le cadre de la SUERA (Stratégie de l'UE pour la Région Alpine), pour protéger ce bien commun qui va de la Slovénie jusqu'à la Côte d'Azur. Cette échelle macro-régionale est essentielle. Nous devons impulser plus de dialogue entre les habitants de ces espaces, pas seulement entre les hommes politiques, mais aussi avec les jeunes pour plus de proximité.

Marianne Malez : Passons désormais aux frontières maritimes. L'espace maritime peut aussi être un lien au-delà d'une frontière, un lieu de mobilité. Comment agit-on sur ces espaces, en particulier à l'heure du Brexit ?

Frédérique Bonnard-Le Floc'h : La puissance et la consistance des réalités géographiques méritent d'être soulignées pour le Finistère. Cette géographie spécifique apporte un point de vue différent aux gouvernements nationaux puisque nous vivons des réalités, celles de l'Atlantique et la Manche, qui sont notre Mare Nostrum.

On n'a pas de frontière, on a une mer en commun.

Il y a une identité culturelle « atlantique », des pratiques et une interconnaissance très profonde qui se jouent des divisions institutionnelles. La situation péninsulaire de ce territoire fait de lui le « port avancé de l'Europe à l'Ouest ». Nous partageons ainsi une frontière maritime avec les îles britanniques. Nous sommes à 160 km à vol d'oiseau du Royaume-Uni alors que nous sommes à 250 km de notre capitale régionale, Rennes. Cette coopération est donc une coopération de proximité. Des lignes de ferries nous relient aux îles britanniques, grâce à Brittany Ferries, une compagnie publique-privée : une sorte de « capitalisme local » qui est né de la réalité des échanges économiques et citoyens. Brittany Ferries, compagnie française, relie ainsi le port de Roscoff à Plymouth, mais aussi à Cork (Irlande). Aujourd'hui, 80% des passagers sont Britanniques et le fret représente environ 20% du chiffre d'affaires de la compagnie. Nous ne sommes pas pressés de redevenir une région de frontières fermées et nous ne souhaitons surtout pas que l'Atlantique redevienne une frontière. Il faut aussi rappeler qu'aujourd'hui les frontières maritimes tuent, entre Douvres et Calais, tout comme en Méditerranée.



Les relations avec les îles britanniques, avec cette identité de pays celtiques, sont très nombreuses et très anciennes. Nous sommes, avec les régions de la façade atlantique, jusqu'au Portugal, dans une notion d'Alliance des territoires.

Nous avons des agents du Département qui partent pour des immersions au sein du Cornwall Council depuis des années et nous disposons d'une coopération formelle depuis 30 ans.

Cette position péninsulaire comporte néanmoins certains handicaps : sans une inclusion de notre territoire suffisante dans les nœuds stratégiques logistiques européens et nationaux, les routes bretonnes ne sont pas intégrées dans le réseau central du RTE-T, ce qui nous est préjudiciable pour accéder à des financements européens. La question de l'accessibilité ferroviaire fait défaut, avec une LGV qui s'arrête à Rennes. Les enjeux d'interconnexion maritime-ferroviaire-aérien sont centraux. De plus, le Brexit est une catastrophe pour notre territoire, pour nos concitoyens. Certaines communes rurales du Centre-Bretagne ont plus de 15% de citoyens britanniques résidents permanents. La compagnie Brittany Ferries risque de disparaître. La pêche, le tourisme, les échanges agricoles, sont également en danger.

Ce qui est remis en cause avec le Brexit, c'est aussi cette coopération longue et ancienne, très fructueuse, et qui nous permet d'innover. L'essentiel de nos projets de coopération sont financés grâce à INTERREG : le Brexit est la négation de notre réalité territoriale.

Marianne Malez : Avec Transdev, vous transportez plus de 11 millions de passagers quotidiennement, avec un projet emblématique en territoire transfrontalier : la ligne ferroviaire dite de l'Öresund, entre Copenhague et Malmö. Pourriez-vous nous en parler ?

Thierry Mallet : Transdev accompagne la liaison ferroviaire du détroit de l'Öresund, depuis bientôt 10 ans,

entre le Danemark et la Suède. Cette liaison est organisée avec une gouvernance originale : une société dédiée a été créée. Elle regroupe à la fois l'organisatrice danoise et six autorités organisatrices suédoises. Si le parcours dans la zone de la capitale danoise est assez limité, cette liaison rentre dans les terres dans la partie suédoise (270 km). Ce système intègre l'équivalent des TER français, avec des trains toutes les demi-heures, mais également des RER qui traversent la frontière tous les quarts d'heure. Il s'agit d'une intégration et d'une desserte fine du territoire organisée de manière assez originale. Aujourd'hui, ce sont 50 000 à 150 000 personnes transportées par jour. L'enjeu de cette connexion, qui a elle aussi souffert du Covid, réside dans les évolutions des législations entre les deux pays : les systèmes de contrôle aux frontières n'ont pas été les mêmes ; ils étaient beaucoup plus contraints dans le sens Danemark>Suède, pour éviter l'arrivée de migrants illégaux. Les contrôles sont ainsi devenus systématiques pendant une certaine période dans un sens, mais pas dans l'autre. Il est très utile de disposer d'une entité d'organisation unique pour pouvoir faire fonctionner le bassin de vie transfrontalier.

L'un des impacts de la crise, sur laquelle je souhaite insister, est cette notion de « bassin de vie ». La loi LOM avait déjà identifié cet enjeu, avec des bassins de vie qui ne correspondent pas aux territoires administratifs.

Dans le cas des logiques transfrontalières, la frontière est très « physique » : l'enjeu est d'organiser la mobilité à cette échelle du bassin de vie en inventant des fonctionnements nouveaux.

Dans le cadre de la loi LOM, la question se posera entre les régions et les métropoles. Au niveau transfrontalier, on voit bien que plusieurs agglomérations frontalières ont émergé à travers les frontières nationales, d'où de vrais enjeux de structuration de la gouvernance pour permettre l'émergence et le financement des projets.

Le premier constat est d'identifier le bassin de vie, le deuxième est de mettre en place une autorité organisatrice au bon niveau, puis le cas échéant de développer des services, par car, par bus, voire par train (ce qui nécessite un investissement plus long).

TABLE-RONDE #6

Marianne Malez : Quelle péréquation financière pour des infrastructures lourdes, tel que le projet de RER métropolitain Nancy-Luxembourg, notamment lorsque l'on est voisin du Pays tel que le Luxembourg, dont le système financier et fiscal est très différent du nôtre ?

Pierre Cuny :



Nous sommes dans des régions frontalières avec des prismes différents. Dans notre cas, nous sommes plus proches du modèle genevois, de par le nombre de frontaliers et les solutions proposées. La principale différence : dans le Canton de Genève, une rétrocession fiscale mise en place il y a plus de 40 ans permet, sur la fiscalité prélevée sur les travailleurs frontaliers, une réversion aux collectivités des territoires français voisins. Cela n'est pas le cas au Luxembourg, où cette richesse générée est entièrement conservée par le Grand-duché.

Le modèle de rétrocession fiscale peut nous concerner, encore mieux si cela devait se matérialiser sous la forme d'un « co-développement », avec des infrastructures qui puissent être financées de part et d'autre.

De manière similaire, et au regard des enjeux environnementaux, je pense que le rail mais aussi le transport électrique sont des solutions d'avenir. Le rail est la solution la plus plausible pour nous aujourd'hui : l'A31 va avoir une voie supplémentaire, une troisième, avec un financement porté seulement par le côté français. Mais cette troisième voie ne fera que mettre à niveau des infrastructures qui auraient dû l'être au XX^{ème} siècle. Sur cette 2x2 voies, le transit n'est pas seulement local, mais aussi régional, grand-régional et international. La solution d'avenir serait de faire ce qui a été fait dans le Grand Genève avec le Léman Express.

Au niveau de la fiscalité, se pose la question du partage. Un premier pas a été fait lors de la conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise puisqu'aujourd'hui ce sont 110 millions d'euros mis sur la table par le Luxembourg pour financer des infrastructures ferro-viaires, augmenter le cadencement, et 10 millions pour nous aider à aménager des parkings relais. Néanmoins il faut aller beaucoup plus loin. J'ai plaidé, dans le cadre du grand plan de relance européen dont une partie est fléchée sur la mobilité, pour un financement européen d'un RER, ou un REM (métropolitain), entre Nancy à Luxembourg. Une deuxième piste concerne le télétravail. Aujourd'hui nous sommes passé de 21 à 29 jours mais nous sommes toujours dans une logique de travail « détaché ». Il nous faudrait parvenir à un niveau de télétravail de 56 jours par an. Au-

delà, les prélèvements sociaux reviendraient en France. Il faudrait que la fiscalité (de 0 à 56 jours) ne soit ni française, ni luxembourgeoise, mais qu'elle soit reversée dans une « caisse de péréquation et de répartition » visant le développement d'infrastructures de mobilité, d'autant que le territoire est encore mal doté. Aujourd'hui les frontaliers français sont 110 000. En 2030 les travaux de prospective annoncent une évolution exponentielle, à 170 000. Ces infrastructures doivent aussi permettre à des entreprises luxembourgeoises de s'installer côté français, avec une fiscalité à réfléchir.

Marianne Malez : La question du rééquilibrage territorial se pose donc. Aussi, comment mettez-vous en place, sur le territoire du Grand Genève, cette forme de péréquation financière ou de solidarité ? Comment ne pas avoir des cités dortoirs d'un côté et un territoire plus attractif de l'autre ?

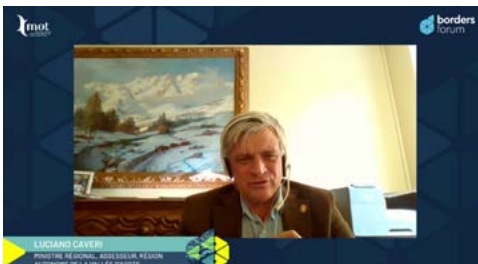
Serge Dal Busco : Nous avons mis en place au fil des années des outils de collaboration, de coordination, qui nous permettent de tendre vers ce rééquilibrage. Nous disposons d'un GLCT qui gère et qui essaie d'harmoniser les politiques publiques des deux côtés de la frontière. Le rééquilibrage concerne notamment les emplois (côté français) et les logements (côté genevois), pour diversifier ce territoire ultrasécialisé. Ce qui nous a poussé vers cette coopération accrue - la Confédération a joué un rôle important - a été la mise en place des projets d'agglomération qui ont coordonné les politiques publiques : leur dimension, y compris financière, a été étendue à l'échelle transfrontalière, ce qui a été profondément novateur. Un exemple récent est l'inauguration du tramway Annemasse-Genève, cofinancé par la Confédération. Aujourd'hui, nous sommes à la quatrième phase de l'élaboration du projet d'agglomération. Dans la prochaine phase, nous prévoyons un tram transfrontalier du côté de Ferney-Voltaire.

Les similitudes avec le Luxembourg sont nombreuses et les questions de fiscalité tout aussi centrales : nous avons aujourd'hui une rétrocession qui équivaut à restituer à peu près un tiers de la masse fiscale (30%).

C'est essentiel pour que le développement soit équilibré de part et d'autre. La question du télétravail est une opportunité mais un aussi un danger : nous devons bien sûr le soutenir pour une mobilité plus responsable (50% des emplois s'y prêtent) mais la question des charges sociales et de la fiscalité se heurtent à des limites et sont cruciales pour éviter tout déséquilibre et toute dérive.

Marianne Malez : Ces enjeux posent des questions éminemment politiques. L'Italie peut être vue comme un pays assez « clivé » politiquement. Comment ces clivages peuvent-ils influencer sur votre envie d'Europe ? Quel impact sur la mobilité de personnes et de marchandises qui transitent à travers la Vallée d'Aoste ?

Luciano Caveri : C'est un paradoxe italien. Suite à la création de l'Union européenne, un grand enthousiasme avait marqué le pays. Aujourd'hui, le sentiment qui anime l'opinion publique italienne est davantage « anti-européen ».



Les frontières sont des cicatrices de l'histoire, mais elles sont en train de guérir. Outre les marchandises et les personnes, les entreprises sont elles aussi à prendre en compte dans cette mobilité. Plusieurs entreprises valdôtaines sont actives en Suisse et en France. Nous avons des domaines skiables communs. Il y a dans ces territoires une attitude plus favorable aux échanges.

Néanmoins, cela est plus difficile sur certains dossiers: le Tunnel du Mont-Blanc a vieilli. Il faudrait le doubler aujourd'hui. Nous sommes très inquiets par l'augmentation très forte des poids lourds dans notre vallée. Nous serions favorables à imaginer des solutions plus durables pour le transport de marchandises : nous n'avons pas de ligne ferroviaire internationale. Nous sommes en train de discuter avec les Suisses et les Français sur de possibles solutions. Il faut être inventif.

Nous sommes dans un moment de crise qui nous invite à être visionnaires. Après la deuxième Guerre Mondiale, avec la naissance des traités, les tunnels internationaux, il y a eu une vision vraiment européenne de fond. Après cette épidémie, assistera-t-on également à un nouvel élan ? Il faudra y être très attentif.

Marianne Malez : Brest est un port avancé de l'Europe mais qui n'est pas (encore) reconnu comme tel. S'agit-il d'un problème européen ou français ?

Frédérique Bonnard-Le Floc'h : C'est une question malicieuse à laquelle je répondrai malicieusement : c'est un espoir européen et c'est un problème français.

Roscoff est le point le plus éloigné des « autoroutes de la mer » européennes, ce qui est un paradoxe absolu. Parce que notre Etat national considère ses ports d'intérêt national, tels que Le Havre ou Marseille, avec une moindre considération des stratégies ascendantes venant des acteurs locaux, comme c'est le cas pour nous en Bretagne. Dans le Finistère, Brest s'est développé comme maritime grâce au niveau national et Roscoff en soutien des filières agricoles locales : nous savons parfaitement combiner ces deux échelles et ces deux fonctionnements.

Le Finistère est exclu de la grande vitesse et nous avons du mal à imaginer des systèmes combinatoires, comme l'Europe nous incite à le faire, pour franchir le pas de la logistique ferroviaire et de la combinaison avec l'aérien.

Pour nous l'espoir est européen parce qu'aujourd'hui la mobilité est exclue des contrats de plan Etat-Régions. C'est une grave erreur car l'accessibilité, pour un territoire comme le nôtre, est le point le plus important.

Nous comptons sur le Plan de relance européen pour pouvoir faire ces investissements massifs qui donneraient un coup de pouce très important à notre développement

territorial mais aussi au rayonnement français. Ce qui se passe au Finistère est un atout pour la France. L'agriculture en est un bon exemple : 60% de la recherche européenne sur les Océans est en Finistère. Notre espoir européen réside aussi dans l'intégration au réseau RTE-T et dans la réponse au Brexit.

Nous vivons une réalité maritime que l'Etat français a beaucoup de mal à envisager, alors que nous sommes « le champion mondial de la Mer ».

Marianne Malez : L'attractivité des territoires passe par la mobilité des personnes, mais aussi par la mobilité des marchandises et les enjeux de logistique. Comment est-ce qu'on peut coordonner une organisation de transport de marchandises et de logistique de manière plus vertueuse dans ces zones frontalières ?

Thierry Mallet : La logistique est un élément important de création de valeur. Elle permet de desservir les produits locaux et amener des biens et produits sur certains territoires. Nous avons beaucoup parlé du fret ferroviaire qui, en France, reste très minoritaire (< 10%), avec une ambition de le porter à 20%. L'enjeu est double : résoudre la congestion et faire face au défi climatique.

Lorsque l'on parle de mobilité, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les enjeux climatiques, et d'aller vers une mobilité plus choisie. Le télé-travail peut aider. Il faudra séparer deux niveaux : un niveau de distribution urbaine, dans lequel l'espace est très limité, avec une distribution plus propre (notamment électrique) ; et de l'autre, la mobilité longue distance pour laquelle nous n'avons pas de solution électrique ; nous avons le rail, mais ce dernier ne peut dépasser 20 à 30% dans le meilleur des cas. L'objectif, au niveau européen, serait de structurer des flottes longues distances plus propres, de créer des points de ralliement pour éclater cette grande distance pour refaire de la distribution locale.



On aura besoin d'un encadrement plus fort de toutes les mobilités pour qu'elles soient mieux maîtrisées et plus écologiques.

Il y a beaucoup d'initiatives en matière de verdissement des flottes, que ce soit dans le transport routier ou ferroviaire. Le plan de relance européen doit nous y aider. Il y a aussi une responsabilité des métropoles, de s'emparer du sujet de la logistique urbaine, avec un enjeu de maîtrise du foncier entre vélos, voitures, piétons et transports en commun.

On ne pourra pas faire l'économie d'un arbitrage de l'usage de ces lieux communs, compte tenu de l'explosion de la circulation. Ce sera l'un des enjeux importants du développement de demain.

Marianne Malez : Enrico Letta rappelait lors de la table-ronde n°4 que « la place des territoires est absolument fondamentale pour la construction d'une Europe positive ». Comment fait-on pour que le transfrontalier soit un vecteur positif de la construction européenne ? Quels acteurs mobiliser pour aller vers du mieux, pour arriver à cette péréquation financière ou à cette transition écologique dans les transports, ou pour arriver à travailler avec les anglais ?

Pierre Cuny : C'est une question fondamentale. Avant 2010, avec le rapport français Blanc-Keller-Sanchez Schmid, la France considérait qu'elle n'avait pas de frontières.

Les habitants se sont appropriés ces territoires bien avant les politiques.

Depuis longtemps, les thionvillois, les belges, les luxembourgeois traversent la frontière pour leurs courses, leur travail. Il y a eu un retard de la part de l'Etat, un mépris même, et une absence d'interlocuteur. Le Ministère des Affaires européennes était peu visible dans les années 2000. Aujourd'hui, les choses changent un peu. Le Préfet de Région a un conseiller diplomatique, ce qui fait avancer les conférences inter-gouvernementales.

Les territoires savent ce dont ils ont besoin. Le télétravail a été par exemple porté par les territoires. La santé est un autre enjeu : sur mon territoire, il y a autant de personnes qui se font soigner au Luxembourg qu'en France ; mais en termes de remboursements, rien ne bouge. Le fait que le Préfet de Région redevienne un interlocuteur avec son conseiller diplomatique est un atout. Le meilleur niveau de réflexion aujourd'hui est celui de l'espace régional, auquel sont associées des structures telles que les pôles métropolitains ou les collectivités.

Le Luxembourg nous reproche souvent d'arriver à 10 interlocuteurs en réunion au lieu d'un seul. Le Préfet de Région et le Président de Région devraient être les deux principaux.

Luciano Caveri : Le bon niveau est sans doute le régionalisme. Pour nos amis suisses il n'y a pas de problème car ils ont un système fédéraliste basé sur les cantons. Pour nous italiens ou suisses, il y a beaucoup de difficultés lorsque l'on s'adresse aux partenaires Français : nous faisons de grandes réunions qui se terminent toujours avec quelqu'un qui cite la nécessité de « passer un coup de fil au Préfet ». Bien évidemment, cette figure « napoléonienne » du Préfet nous interpelle. Je pense qu'il faut davantage de régionalisme un peu partout.

Frédérique Bonnard-Le Floc'h : Dans le cadre de nos relations avec les îles Britanniques, le Préfet n'a pas toujours conscience des intérêts. Ce qu'il peut surtout faire, c'est « remonter » nos besoins d'infrastructures. Je crois fortement à l'Europe des territoires parce que nous la vivons. Les acteurs locaux (Département, Région et Métropole) « chassent en meute » ; ils travaillent ensemble avec des financements locaux et européens, plus que nationaux.



L'Europe comprend mieux les enjeux des territoires périphériques et participe à débloquer les choses.

Nous avons plus d'alliés au Parlement européen et à la Commission européenne qu'au niveau national français, ce qui est tout à fait paradoxal. Aujourd'hui, la Région Bretagne développe une diplomatie intense, avec le rêve de créer une Euroregion avec les territoires celtiques britanniques, notamment les Pays de Galles, l'Irlande, et la Cornouaille anglaise, même si, avec la crise, les discussions sont quelque peu suspendues.

La dimension des réseaux est également très importante : nous sommes présents au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), de la Conférence des Villes Atlantiques, d'Eurocities et, depuis peu, au sein de la MOT. Tous les réseaux européens nous permettent de faire valoir nos besoins, de s'enrichir des bonnes pratiques, de monter des structures de lobbying plus efficaces qu'au niveau national, même si des réseaux comme France urbaine nous aide à faire progresser cette idée de l'Europe des territoires.

Cette Europe des territoires est créatrice de valeur pour notre pays. Les démarches ascendantes territoriales, et de gouvernance multiniveaux, doivent être mieux reconnues.

Marianne Malez : Est-ce que ce manque de lisibilité et cette multiplication des interlocuteurs affecte la coopération entre partenaires Suisses et Français ?

Serge dal Busco : L'idée européenne est en panne un peu partout ; elle l'est aussi chez nous.

Comment raviver ce sentiment, tout en veillant à la construction d'une métropole transfrontalière ?

C'est en agissant concrètement au niveau local. C'est en voyant ce que nous sommes capables de faire de part et d'autre des frontières, notamment entre systèmes totalement différents. Si nous parvenons à faciliter le quotidien des citoyens, par la force des choses, on fait avancer l'idée européenne. Sans passer par de grandes théories ou de grandes directives. Les relations, qui n'impliquent pas seulement la fonction mais également les personnes (relations amicales), facilitent grandement les choses. Nos rapports avec les représentants de l'Etat français, ces figures napoléoniennes, sont excellentes, mais ce que je regrette, c'est que la durée de mandat du Préfet n'est pas toujours suffisante pour nouer de solides relations sur le long-terme.

TABLE-RONDE #7

« Territoires transfrontaliers, territoires différenciés ? »

Le projet de loi 3D porte en lui trois grands objectifs : mieux déconcentrer les services de l'État ; renforcer la décentralisation ; et différencier les territoires pour mieux prendre en compte leur spécificité. À bien des égards et notamment en raison des relations qu'ils nouent avec leurs voisins, les territoires (trans)frontaliers sont les premiers concernés

par cette différenciation. Qu'attendent les collectivités frontalières de cette future loi 3D ? Comment l'expérience pionnière de la future Collectivité Européenne d'Alsace, et de sa compétence transfrontalière, peut-elle se révéler inspirante ?

Les intervenants

Frédéric Bierry, Président du Département du Bas-Rhin
Daniel Gibbs, Président de la Collectivité de Saint-Martin
Fabienne Leloup, Professeur à l'Université catholique de Louvain

Christophe Arend, Député de Moselle
L'animateur : Giuseppe Bettoni, Professeur à l'Université de Rome, Expert en géopolitique.

Giuseppe Bettoni : Le titre de notre table-ronde évoque l'idée, bien connue en géographie, selon laquelle les changements se font par « contagion ». Les territoires de frontières se confrontent à des diversités. Le changement arrive aux frontières et parfois va modifier toute la structure du pays avec lequel il rentre en contact. Or, la France a, à ses frontières, des territoires avec des structures institutionnelles très différenciées, décentralisées, régionalisées et fédérales. Cela peut avoir un impact en France, des rapports d'asymétrie entre collectivités territoriales sur une frontière ?

Frédéric Bierry : Le transfrontalier est dans l'ADN de l'Alsace. L'espace rhénan constitué par l'Alsace limitrophe de l'Allemagne et de la Suisse représente 6 millions d'habitants et 60 000 frontaliers. C'est un travail de longue haleine entre les élus locaux de part et d'autre de la frontière pour créer du lien, faciliter les mobilités, l'apprentissage de la langue du voisin, l'économie (le département du Bas-Rhin est dans la TechnologieRegion de Karlsruhe), le développement d'Eurodistricts, etc.

Au-delà des facilitations de la vie quotidienne des habitants, il y a un enjeu de créer une véritable communauté de destin à travers l'humanisme rhénan qui rassemble et fédère de part et d'autre du Rhin.

Deux projets actuels le démontrent : la mise en réseau des châteaux forts rhénans, et le développement des politiques de santé : 40% de la production pharmaceutique mondiale se fait sur l'espace rhénan.

Tout cela avançait bien avant la crise. Celle-ci a fait prendre conscience de la chance de vivre dans un territoire où les mobilités sont faciles. Mais les premières fermetures de frontières ont entraîné des difficultés : le Bund a fait des choix sans écouter les territoires frontaliers. Mais il faut aussi souligner que c'est la qualité des liens existants qui a permis d'accueillir des malades alsaciens dans des cliniques allemandes.

Tout cela a montré à la fois le potentiel du transfrontalier mais aussi que les acquis n'étaient pas toujours garantis en cas de crise majeure.

En Alsace, il y a des outils dont on peut exploiter le potentiel :

- **les Eurodistricts**, outils majeurs du quotidien qui créent la relation de part et d'autre du territoire sur des échelles de bassin de vie qui permettent d'être dans le concret et dans la réactivité face aux problèmes. Ils peuvent par exemple être des outils en matière de santé : à Wissembourg, la maternité a peu de viabilité à l'échelle française du Nord Alsace, mais si on la rend transfrontalière cela donne du sens à l'offre de soins ;
- **la Collectivité européenne d'Alsace (CEA)**, qui voit le jour en janvier 2021, rassemble les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec des compétences nouvelles, des compétences transfrontalières renforcées avec des capacités à agir à cette échelle. Elle est une forme de préfiguration de la différenciation territoriale ;
- **le Comité de coopération transfrontalière (CCT)** mis

TABLE-RONDE #7

en place par le Traité d'Aix-la-Chapelle de 2019 doit permettre, par l'action commune des parlementaires et exécutifs français et allemands, de simplifier le droit quand des contraintes législatives ou réglementaires empêchent le renforcement des liens. Par exemple, les conditions pour participer à un marathon transfrontalier sont différentes de part et d'autre : un certificat médical est exigé uniquement en France, ce qui bloque les coureurs allemands pour participer à des courses en Alsace. De même, pour la maternité, il faut lever un certain nombre d'obstacles liés au remboursement des sécurités sociales française et allemande.

Giuseppe Bettoni : De l'Alsace, nous allons faire un saut de l'autre côté de l'Atlantique. Saint-Martin est un territoire petit mais au contexte particulier. Que signifie d'être transfrontalier quand on est « ultrapériphérique », avec un voisin hollandais et avec la vulnérabilité d'une île. De quels instruments avez-vous besoin ?

Daniel Gibbs :



« Ultrapériphérie » est un terme malheureux, comme si St-Martin était exclu d'un système pour y être réintégré en parcimonie. Saint-Martin est une petite île très atypique constituée de deux nations, un territoire sous l'égide française, et un autre sous l'égide hollandaise avec une frontière symbolique, et un passage issu d'un concordat de 1648 qui permet la libre circulation des biens, des marchandises et des flux financiers, mais avec deux systèmes différents, car la partie française est intégrée à l'Europe sous la forme d'une « Région Ultra-Périphérique », tandis que la partie hollandaise en est exclue en tant que « PTOM » (Pays et Territoires d'Outre-Mer) : deux statuts différents qui complexifient les relations institutionnelles. Les règlements européens ne protègent pas la partie française, car le voisin a moins de contraintes et peut faire de la concurrence au côté français qui lui est obligé d'appliquer la réglementation européenne.

Depuis 1648, Saint-Martin est « l'Europe avant l'Europe », car un territoire européen côtoie un territoire non européen : « la complexité dans l'avantage et l'avantage dans la complexité ».

Ce n'est qu'à l'avènement de la Collectivité en 2007⁷ que Saint-Martin a reçu plus d'autonomie. Elle est régie désormais par l'article 74 de la Constitution française qui lui confère des compétences dans tous les domaines sauf les domaines régaliens et l'environnement. Cette autonomie lui permet désormais d'ajuster ses politiques par rapport à ses voisins.

Saint-Martin a tous les ingrédients d'un territoire expérimental.

Mais la France en tant qu'Etat a maintenu son leadership en termes de coopération, car il s'agit de relations internationales.

Saint-Martin travaille depuis 2010 à la création d'une structure pour harmoniser les différences institutionnelles sur l'île : le « United Congress », pour pouvoir coopérer au niveau local, légaliser et institutionnaliser la coopération transfrontalière.

L'objectif est d'entériner l'étude faite par la MOT sur cette institution le 11 mars 2021, date anniversaire du concordat de 1648 : formaliser la coopération entre les deux parties de l'île sur des politiques communes dans les domaines du tourisme (le territoire vit à 95% du tourisme), du dédoublement du réseau routier (aujourd'hui une seule route fait le tour de l'île), de l'électricité, de l'eau (le dessalement coûte très cher). Il s'agit de mutualiser les efforts financiers et techniques pour plus d'efficacité sur un territoire de 75 km².

Les deux exécutifs locaux siègeront au sein du « United Congress », pour prendre les décisions en cas d'instabilité politique, tout en assurant la continuité administrative et politique du processus décisionnel. Aujourd'hui les seuls échanges et accords sont basés sur des « memorandum of understanding » qui n'engagent que le Président de la Collectivité et la Première ministre de Sint Maarten.

Giuseppe Bettoni : Après avoir entendu nos deux premiers intervenants, quelle réaction cela suscite-t-il pour un député et membre de l'Assemblée franco-allemande ?

Christophe Arend : Aujourd'hui la question des frontières est une question capitale dans la construction européenne, mais il ne faut pas se limiter à voir cela à travers le seul niveau local. La présence d'une frontière constitue un obstacle à la vie quotidienne des citoyens. Aussi, afin de répondre à la promesse européenne d'être « unis dans la diversité », des députés français et allemands ont pris une résolution parlementaire qui a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail de neuf députés français et neuf députés allemands, que je préside. Ce groupe a participé à la rédaction du Traité d'Aix-la-Chapelle dont un chapitre entier, pour la première fois, est consacré au transfrontalier. Ce traité a créé le Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) pour travailler sur le transfrontalier, ainsi que l'Assemblée parlementaire franco-allemande.

L'enjeu est de dépasser cette vision de l'Europe construite sur la mise en commun des ressources, pour aller vers une Europe qui réponde aux aspirations profondes de ses citoyens, notamment ceux qui vivent dans ces « zones-tampons ».

L'une des missions du CCT est de trouver le niveau pertinent pour régler les problèmes de la coopération transfrontalière. Y sont représentés tous les échelons : les exécutifs communaux et intercommunaux, les GECT, les exécutifs nationaux et les législateurs. Au sein du CCT on peut discuter entre les différentes strates d'un même pays,

⁷ Avant, Saint-Martin était une commune intégrée au Département de la Guadeloupe. Les relations institutionnelles et administratives étaient compliquées (triple sanction d'être détaché de la France, rattaché à la Guadeloupe, avec un côté transfrontalier).

mais également entre les pays. Tous les problèmes n'ont pas à passer par le législateur.

Un premier résultat notoire dans la gestion de la crise du Covid : pendant le premier confinement, l'Allemagne a fermé ses frontières unilatéralement. Lors du deuxième, elle ne les a pas fermées et s'est concertée avec la France.

Les zones transfrontalières sont des bassins de vie cohérents où les ressources économiques, culturelles et sanitaires doivent être utilisées ensemble. L'une des réussites pendant la crise aura été le transfert de patients de la Moselle vers la Sarre, ou de la Sarre vers la France.

La suite se situe désormais en France dans la loi « 4D » qui devrait pouvoir contenir un chapitre sur le transfrontalier, car les solutions astucieuses trouvées sur la frontière avec l'Allemagne sont transposables à l'ensemble des frontières françaises et européennes.

Giuseppe Bettoni : On a parfois la crainte quand on décentralise de se « désolidariser ». Mais la décentralisation constitue-t-elle une « désolidarisation » des territoires ?

Fabienne Leloup : L'enjeu est de trouver comment la frontière peut être une ressource par rapport à un autre système de gouvernance, et de repenser la centralisation, c'est-à-dire la façon de gérer certaines questions en Europe, avec une recentralisation vers certains pôles et une standardisation des décisions. Par exemple, les appels à projet nationaux ou européens obligent les opérateurs à rentrer dans certains cadres et les solutions seront donc proches.

Lorsque les frontières se lèvent, les systèmes politico-administratifs s'opposent en partie. Ils révèlent leurs différences, car ils ont été construits dans une logique de cohérence à l'intérieur du territoire national. Il faut trouver un équilibre entre ce qui se fait à l'intérieur du pays et en transfrontalier.

L'effet de « contagion » a fonctionné dans un certain nombre de cas en transfrontalier. Les opérateurs ont découvert

d'autres façons de faire de l'autre côté de la frontière, les tester et les expérimenter. Il y a une grande capacité d'innovation des instances décentralisées et déconcentrées, y compris dans les systèmes centralisés.

Les instruments européens tels qu'INTERREG sont importants car il n'est pas facile de faire de la coopération transfrontalière. Ce sont des « incitants » pour les acteurs qui souhaitent s'engager dans cette voie, et des outils pour convaincre de l'intérêt de passer la frontière.

Parfois derrière les difficultés administratives, on va trouver des difficultés d'un autre ordre (par exemple, le turn-over de responsables administratifs qui ralentit la mise en œuvre de projets, voire des questions de personnes).

On oppose souvent la « différenciation » et la « solidarité », mais c'est un équilibre entre les capacités d'expérimentation et de flexibilité et le maintien de l'intérêt collectif qui doit être trouvé. Cet équilibre se pense en termes de cohésion à l'intérieur des Etats et de l'Europe.

Frédéric Bierry :

La différenciation doit permettre d'améliorer l'action publique. Si on retire les freins administratifs sur la frontière franco-allemande, on gagne 10 points de PIB sur les territoires transfrontaliers.

Cette richesse produite, cette amélioration de l'efficacité de l'action publique doit aussi profiter aux autres frontières. On dépasse ici le « régionalisme ». On doit gérer les choses à partir des territoires, à proximité des citoyens ; de cette manière l'action publique répond le mieux aux enjeux de la population et cela permet de réenchanter la démocratie.

L'efficacité de l'action publique est une question majeure aujourd'hui. Si on veut que les citoyens adhèrent, il faut qu'ils voient l'impact de l'action publique dans leur vie quotidienne.



TABLE-RONDE #7

Giuseppe Bettoni : Avec l'outil de l'United Congress, jusqu'où aller dans l'autonomie et les délégations de pouvoirs ?

Daniel Gibbs : Nous avons suffisamment de pouvoirs pour fonctionner aux côtés de l'Etat qui conserve ses pouvoirs régaliens (éducation, immigration, armées, justice...). Nous souhaitons démontrer que nous savons être responsables. Au sein de cette institution locale, seuls les pouvoirs locaux auront le droit de vote dans les domaines de compétences propres dans lesquels sera déployée la coopération transfrontalière. Les deux Etats pourraient y être intégrés en tant qu'observateurs. Cela permettrait, dans les domaines où les pouvoirs locaux ne sont pas compétents, d'assurer la légalité des procédures.

Les élus locaux issus de l'exercice de la démocratie par les citoyens, sont élus pour prendre des décisions avec les autres élus du territoire. Avec un « turn-over » des préfets tous les trois ans, la véritable légitimité de la décision appartient aux élus locaux dont le débat doit être remis au centre des discussions.

Au-delà de la frontière terrestre avec Sint Maarten, nous avons des frontières maritimes : avec Saint-Barthélemy (sœur française située à 15 minutes d'avion), Anguilla (île britannique à 15 minutes en bateau, seul territoire ultramarin confronté au Brexit) la situation post-Brexit sera compliquée, car cette île n'est desservie que par St-Martin. Le schéma est donc très complexe à Saint-Martin avec ces différentes frontières et statuts des territoires voisins. La gestion doit nécessairement être assurée au niveau local.

Giuseppe Bettoni : Le turn-over de l'Etat déconcentré, représenté par les préfets, est en effet une question importante. Pourrait-on imaginer en France un préfet à l'italienne qui ne s'occuperait que de la protection civile et qui laisse plus de capacité à agir aux acteurs locaux ?

Christophe Arend : Il s'avère que nous avons été plusieurs élus locaux à solliciter l'octroi d'un « préfet à la relance franco-allemande », pour coordonner les actions en franco-allemand et européen, même si ce projet a peu de chances d'aboutir.

Les départements métropolitains frontaliers, qui représentent 128 députés sur les 577 à l'Assemblée Nationale, ont une véritable force de frappe. Ces 128 députés doivent s'unir de manière transpartisane et s'appuyer sur le travail de la MOT pour exiger que dans la loi 4D la situation frontalière soit mieux prise en compte.

Si nous parvenons, sur les frontières, à
« Décentraliser », « Déconcentrer »,
« Différencier » et « Décomplexifier »,
c'est dans l'intérêt de tous : Europe, Etats,
collectivités, citoyens.

Daniel Gibbs : La loi du 23 mars 2020 a donné plus de compétences au préfet dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19, en concertation avec les pouvoirs locaux. Mais la concertation à Saint-Martin se limite à de l'information sur les mesures d'application. Nous sommes écoutés sans être entendus, alors que la population se retourne vers nous.

Les relations entre les pouvoirs locaux et les représentants de l'Etat dans la région relèvent trop de l'humain et non pas de la fonction, et nous sommes tributaires de la qualité de cette relation. C'est pourquoi il faut donner les pouvoirs économiques, sociaux et éducatifs aux autorités locales.

Fabienne Leloup :

Le transfrontalier oblige à inventer quelque chose de neuf.

Cette diversification nécessite une gouvernance transfrontalière pour faire autrement, par de nouveaux mécanismes. Cette coopération passe par des compromis, à l'exemple de la participation de l'Etat belge dans le GECT de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, présence souhaitée par la France, alors qu'en Belgique c'est la région qui a cette compétence. La gouvernance ne signifie pas seulement de la gestion à court terme, il s'agit d'avoir une vision, une « communauté de valeurs » pour agir ensemble sur le long terme. Les différents exemples de coopération transfrontalière qui fonctionnent ont réussi à dégager des valeurs communes. C'est la spécificité de la coopération transfrontalière et du territoire qui va en donner la richesse et engendrer des processus différents par rapport à un autre territoire. Mais il faut aussi conserver la cohésion d'ensemble pour éviter le « localisme » et les territoires fermés. Le transfrontalier et le protectionnisme sont contradictoires.

Question du public : Pourquoi avoir abandonné le projet de GECT avec Sint Maarten ?

Daniel Gibbs : Au contraire, sur les conseils de la MOT, nous allons proposer à nos homologues de Sint Maarten de créer le United Congress sous la forme de GECT. C'est bien son outil juridique choisi.

Question du public : La nouvelle CEA va-t-elle se doter d'une « Stratégie Allemagne » tout comme la Sarre s'est dotée d'une « Stratégie France » ?

Frédéric Bierry :



C'est fondamental de construire une communauté de destin sur l'espace rhénan, qui s'appuie aussi sur le rôle de Strasbourg capitale européenne. Pour cela tous les enjeux du transfrontalier sont abordés : les mobilités, l'apprentissage des langues, l'enseignement supérieur, etc.

A travers les outils exposés, la stratégie doit être portée à l'échelle rhénane en faisant du « bottom-up ». La sphère publique doit se construire à partir des bassins de vie et de sa réalité pour bien fonctionner.

La loi 4D peut être un outil majeur : la déconcentration, si les préfets ont réellement les capacités d'agir en écoute du territoire ; la décentralisation si les collectivités ont une

réelle autonomie fiscale et d'action ; et la différenciation car nos réalités sont bien différentes des réalités d'autres départements.

En partant des spécificités de chaque territoire on peut construire une politique publique qui serve la nation toute entière et qui soit plus efficace.

Question du public : Quelles sont les attentes de la loi 3D pour votre territoire ? La loi 3D en devenant 4D ne va-t-elle pas donner encore plus de pouvoirs au préfet ?

Christophe Arend :



Le préfet n'a pas assez de pouvoirs, notamment dans le domaine sanitaire où le pouvoir de décision appartient aux ARS, mais aussi pour les questions d'éducation nationale, de finances publiques...

On attend d'un préfet qu'il puisse agir en tenant compte des particularités de son territoire, qu'il soit frontalier ou non.

Par exemple, le préfet de Moselle doit agir en tenant compte de Luxembourg et de l'Allemagne, et de la Belgique en raison notamment des flux quotidiens dans cet espace. L'idée est d'avoir à la tête de la Grande Région quelqu'un qui a une vision d'ensemble et qui puisse prendre des décisions qui vont dans le sens de la construction européenne au sein d'un bassin de vie cohérent, sans déposséder les Etats de leurs pouvoirs.

Question du public : Sur un territoire frontalier, se différencier ne veut-il pas dire « standardiser » son bassin de vie transfrontalier ?

Frédéric Bierry : Toute la question de la différenciation est de savoir jusqu'où l'on peut aller en termes d'autonomie réglementaire. La France a des difficultés avec cette souplesse.

Une avancée majeure est ce projet de loi organique sur les expérimentations. Celles-ci n'auront plus à être généralisées à l'ensemble des collectivités du même niveau. Concernant la « différenciation », il s'agit de tenir compte des réalités des territoires. Nous devons laisser plus de souplesse réglementaire au préfet et collectivités. La façon dont la loi sera mise en œuvre dans les territoires doit être variable selon les réalités et les spécificités de chaque territoire.

Christophe Arend : Il faut des indicateurs objectifs pour décrire la situation d'un territoire, et, sur la base de ces données, définir des bassins de vie homogènes, pouvant être transfrontaliers. Aujourd'hui, il est très difficile de comparer et d'imaginer des dispositifs innovants à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers.

Frédéric Bierry :

L'Europe, souvent décriée, sera peut-être avec le Covid notre planche de salut. Dans le travail transfrontalier, nous avons l'occasion de montrer la pertinence de l'Europe.

La CEA aura la possibilité de mettre en place un Schéma de Coopération Transfrontalière qui renforcera encore le lien, à partir des réalités du terrain avec l'ensemble des sphères publiques de part et d'autre de la frontière.

Fabienne Leloup : Ce qui est important et ce qui ressort de la coopération franco-allemande est la nécessité du temps long, ce qui manque souvent dans l'action politique. Lorsqu'on parle d'expérimentation et de flexibilité, on doit aussi parler de stabilisation (et non pas de standardisation) en se fixant des règles, des valeurs, des actions sur la base desquelles on a envie de fonctionner ensemble.

L'idée est de construire un système qui va permettre de pérenniser, de stabiliser, et d'avancer sur les lieux de vie où se trouvent les citoyens qui traversent la frontière, et pas simplement une construction politique déconnectée du terrain.



L'une des grandes caractéristiques de la coopération transfrontalière, c'est avant tout le « territoire » derrière lequel on a la différenciation qui a du sens si elle permet de porter des projets qui ne sont pas en opposition avec les projets des autres territoires.

TABLE-RONDE #8

« Métropoles, montagne, ruralité : quelle cohésion transfrontalière ? »

Les territoires transfrontaliers sont des territoires aux multiples facettes : tantôt métropolitains, tantôt ruraux, tantôt de montagne, tantôt littoraux ; ils revêtent même des profils distincts selon le versant de la frontière sur lequel on se situe. Dès lors, comment répondre au besoin de solidarité et de cohésion transfrontalière de ces

territoires ? Comment l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT, France) – mise en place en janvier 2020 – et notamment ses programmes nationaux, permettent-ils d'y répondre ? Comment les outils d'ingénierie locale appréhendent-ils ces besoins transfrontaliers, et tentent-ils d'y répondre ?

Les intervenants

Yves Le Breton, Directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT, France)

Louis Nègre, Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Annie Genevard, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Députée du Doubs

Patrice Vergriete, Président délégué de la FNAU, Maire de Dunkerque

Patrick François, Directeur Interrégional Grand Est, Caisse des Dépôts

Alexandre Cassaro, Maire de Forbach, Représentant de Villes de France

L'animateur : Giuseppe Bettoni, Professeur à l'Université de Rome, Expert en géopolitique.

Giuseppe Bettoni : L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) est née récemment, le 1^{er} janvier 2020. Pour autant, elle a des aïeules, qui s'appellent CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) ou encore DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Que reste-t-il du CGET et de la DATAR dans l'ANCT ? Que veut dire le mot « cohésion » ? La cohésion territoriale est un élément majeur. Comment la réaliser dans le sens entendu par la Commission européenne ? Comment y parvenir lorsqu'on a des montagnes, des ruralités, des métropoles ?

Yves Le Breton :



Créée au 1er janvier 2020, l'ANCT est héritière d'une longue tradition administrative. Il y a néanmoins une distinction entre les logiques de la DATAR et celles de l'ANCT aujourd'hui. La DATAR, ce sont les années 60, une époque où la France reste un Etat très centralisé, avec une vision du territoire projetée depuis Paris vers les collectivités. Depuis les années 80, on a assisté à quatre décennies de décentralisation. Le chef de l'Etat a souhaité tenir compte

de cette évolution pour créer l'ANCT, qui part ainsi d'une vision différente : les territoires ont des projets, une vision de leur avenir ; l'Etat est là pour les accompagner. L'ANCT se positionne donc au service des collectivités territoriales. L'Etat joue un rôle sur les territoires avec les Préfets de département qui sont les délégués territoriaux de l'Agence.

Concernant la problématique plus spécifique du transfrontalier : les territoires frontaliers, à fortiori métropolitains, de montagne et ruraux, sont prioritaires quant à l'action de l'ANCT, notamment pour appuyer les collectivités qui ont un besoin en ingénierie. Ils figurent dans les statuts mêmes de l'agence.

L'ANCT peut ainsi faire appel à plusieurs partenariats, par exemple avec la Banque des territoires. Elle est là pour appuyer les projets des territoires transfrontaliers en prenant en compte leurs contraintes et leurs opportunités. Les opportunités sont nombreuses et peuvent être de l'ordre d'un mouvement de population d'un territoire à l'autre ; les contraintes peuvent être également fortes, liées à une différence de développement entre les territoires (à l'exemple du Nord de la Lorraine, ou encore de la Commune de Modane qui a beaucoup souffert depuis les accords de Schengen et avec laquelle l'ANCT est engagée).

La MOT est un partenaire historique de l'ANCT ; la DATAR est à l'origine de sa création. Donc, le transfrontalier est depuis longtemps un sujet de l'Etat.

Giuseppe Bettoni : Si elle bénéficie du statut de « Métropole », la Métropole de Nice Côte d'Azur est un territoire à différents visages. Sa partie nord notamment est un territoire de montagne, et constitue le territoire frontalier de la Métropole avec l'Italie. Comment la métropole de Nice s'organise-t-elle avec un territoire de montagne, potentiellement plus fragile ?

Louis Nègre :



Nice englobe 350 000 habitants et 550 000 pour la Métropole. C'est un mélange entre un espace urbain dense (Côte d'Azur) et un espace rural et montagneux. Sur le territoire, le Parc national du Mercantour jouxte un parc national italien. Sur les 49 communes de la métropole : huit sont littorales, 19 rurales et agricoles, et 22 montagneuses avec des stations de ski. Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, a eu cette vision de cohésion du territoire qui englobait au-delà du bord de mer. Nous avons construit « un espace concret de solidarité entre l'urbain et le rural » qui fonctionne. Aujourd'hui, d'autres communes veulent intégrer la Métropole en raison de cette solidarité, à l'exemple de la dotation de solidarité métropolitaine en faveur des communes, ou du Conseil des maires (49 maires, avec une voix par maire). La métropole a également une charte dans laquelle il est indiqué que la commune est la pierre angulaire de la métropole. Les communes forment une cohésion pour toutes les compétences transversales. Le transport, pour lequel nous n'avons pas opté pour la gratuité, en est un bon exemple.

En revanche, nous manquons d'une structure transfrontalière digne de ce nom. Le Traité d'Aix la Chapelle ouvre une perspective mais depuis que l'Union européenne existe, nous avançons trop doucement. Monaco a voté un budget de 4 millions d'euros pour la Métropole et les communes dévastées par la récente tempête Alex. Les italiens ont eux-aussi aidé. Nous avons obtenu un accord avec l'Italie et avec Monaco. Mais nous n'avons pas l'autorisation de nous organiser sans les Etats alors que nous souhaiterions aller plus loin. Il faut nous donner les moyens d'agir.

Giuseppe Bettoni : Le Doubs est frontalier d'un espace non-européen (la Suisse) et montagneux. Comment travailler avec cette réalité ?

Annie Genevard : Le Haut-Doubs est en effet un territoire frontalier d'un pays non-membre, donc on ne peut pas conduire de partenariats transfrontaliers comme dans l'UE. De plus, c'est un territoire de montagne peuplé de communes de petites tailles, ce qui renforce la complexité pour construire des projets collaboratifs. La montagne faisant obstacle, la question de la mobilité et de la traversée du massif est donc essentielle. Depuis toujours, les élus

travaillent sur cette question. L'une des caractéristiques du territoire est l'échange pendulaire : chaque jour des milliers de travailleurs passent la frontière. La Suisse est le premier pourvoyeur d'emplois dans la région, qui bénéficie d'emplois suisses qualifiés (par exemple l'horlogerie). On vit en France, on travaille en Suisse. Les deux territoires sont interdépendants, ils ont un destin commun, avec une spécialisation des espaces.

Il y a une asymétrie des réponses et des moyens : chaque territoire a ses modes de gouvernance. La France est un pays jacobin tandis que la Suisse laisse une forte autonomie au pouvoir local, si bien que les réponses apportées diffèrent selon les sujets. On peine à compenser les déséquilibres. Le Haut-Doubs accueille notamment une population issue d'autres régions, venue pour travailler en Suisse, avec une forte demande de services publics. Or, si les travailleurs sont bien payés en Suisse, les collectivités locales ne sont pas plus riches grâce aux travailleurs transfrontaliers car elles ne bénéficient pas de leur fiscalité. Il existe une autre asymétrie lorsque le territoire français a peu de moyens pour aménager des routes alors qu'en Suisse, prête à investir des milliards de CHF, ce n'est pas le cas.

Les territoires frontaliers ne sont pas suffisamment reconnus pour ce qu'ils apportent à la prospérité de la nation.

En dépit du fait que tous ces territoires soient prospères, Paris a du mal à les reconnaître. Des accords bilatéraux sont conclus au niveau national, mais sans jamais consulter les autorités locales. Lorsque j'étais Maire de Morteau, nous avons développé des relations institutionnelles appuyées avec les suisses pour dynamiser le territoire, travaillé à l'élaboration d'un parc naturel transfrontalier, ou encore créé une agglomération transfrontalière franco-suisse, dotée d'un Groupement local de coopération territoriale.

Giuseppe Bettoni : M. Vergriete, en tant qu'ancien directeur d'une agence d'urbanisme, Président délégué de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, et maire d'une commune frontalière, quel est votre avis sur la coopération transfrontalière ?

Patrice Vergriete :



J'ai d'abord été directeur de l'Agence d'urbanisme de Dunkerque, une structure au cœur de la coopération transfrontalière, puis Maire de Dunkerque, et Président de la Communauté urbaine, du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale puis Coprésident de la structure de coopération transfrontalière. Cette expérience, technique puis politique, m'a appris plusieurs enseignements. La coopération transfrontalière a d'abord été excellente. On

TABLE-RONDE #8

avait commencé à mettre en place des groupes de travail, à rapprocher les structures (les hôpitaux, les services de sécurité). Cette première phase, très riche et informelle, a abouti à la création d'un GECT, qui montrait la force de la coopération entre le Nord de la France et l'Ouest de la Belgique. L'agence d'urbanisme était la structure porteuse du GECT, aux côtés des collectivités locales.

Cependant, petit à petit, la volonté politique, les lourdeurs, l'absence d'adresse à la population, ont empêché le rapprochement des populations de part et d'autre de la frontière. Le GECT est devenu une lourdeur institutionnelle

Ce fut compliqué aussi car il n'y avait pas le même jeu d'acteurs politiques de part et d'autre, ni le même timing politique. Finalement, de ces dix dernières années de coopération transfrontalière, hormis les projets Interreg, peu de choses réellement concrètes sont intervenues. C'est une déception.

Il y a un double enjeu pour développer la coopération transfrontalière : nous avons besoin d'un outil d'ingénierie technique, fort et structuré, ainsi qu'une volonté politique qui s'appuie sur la volonté de construire une identité commune transfrontalière.

L'agence d'urbanisme a été un outil au service du transfrontalier. Elle a permis de développer une réflexion sur les données transfrontalières, et de doter les élus d'un observatoire transfrontalier. Elle a aussi aidé à acquérir une vision commune, et porté un certain nombre de projets Interreg (sur des thématiques comme la mobilité, l'emploi). Lorsqu'on regarde le réseau des agences d'urbanisme, on s'aperçoit qu'il est très développé dans les territoires transfrontaliers (dans le Grand Est, les Hauts de France, en Bourgogne-Franche-Comté) mais aussi à l'étranger (Pays-Bas, Catalogne). Ce réseau est à la disposition de la coopération transfrontalière ; il doit pouvoir nous permettre d'aller beaucoup plus loin, en lien avec le travail fait par la MOT. L'ANCT doit savoir se saisir de ces deux réseaux pour développer la coopération transfrontalière, en profitant également de la Présidence allemande de l'UE et de la volonté des élus locaux.

Giuseppe Bettoni : Nous venons de parler d'ingénierie technique, mais aussi d'investissements et d'actions concrètes. Comment la Caisse des Dépôts intervient-elle sur le territoire ? Comment appréhendez-vous la cohésion territoriale en matière transfrontalière, en particulier dans le Grand Est, qui a 750 km de frontières avec l'Allemagne ?

Patrick François :



Notre mission, d'intérêt général, presque militante, est

d'intervenir auprès des collectivités territoriales pour les aider à lutter contre tous les déséquilibres (économiques, sociaux...), les conseiller, et aménager les territoires. Nous intervenons via des moyens considérables en aide à l'ingénierie pour accompagner les territoires dans leurs projets, et en finançant de grands projets d'infrastructures (numérique, transport, hospitalier, logement social...). Et plus largement, nous intervenons dans les sections d'investissement de toutes les collectivités territoriales, souvent pour permettre à des projets de voir le jour. Les domaines sont variés : transition écologique, accompagnement des personnes, digitalisation, etc. Cependant, en tant qu'investisseurs, reconnaissons qu'il est vraiment très difficile d'accompagner les collectivités dans le domaine de la coopération transfrontalière car il y a peu de sujets, hormis le transport ferroviaire, la culture, le tourisme. Il est difficile d'appliquer les politiques nationales.

La Banque des territoires considère qu'une grande partie du Plan de relance européen se fera via la frontière, par la capacité des européens à « faire projet » ensemble.

Il est difficile d'associer les protagonistes de part et d'autre de la frontière dans un projet d'entreprise, dans un projet d'équipement, de coworking..., car il y a deux glaces juridiques, des déséquilibres au niveau des travailleurs, des déséquilibres d'ordres fiscaux. Tant que ne sera pas mis en œuvre concrètement ce qui est porté par la révision du traité de l'Elysée - c'est à dire la faculté donnée aux préfets d'adapter le droit sur une bande territoriale limitée, pour permettre aux acteurs locaux de « faire projet » et d'adopter une règle commune de part et d'autre - la coopération transfrontalière restera difficile à mettre en place.

Alexandre Cassaro :



Le sujet transfrontalier occupe également beaucoup l'action de Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants. Nous défendons une Union Européenne « des projets, du concret », considérant que la construction européenne n'est pas que l'affaire de l'UE elle-même mais qu'elle est la résultante de la multiplication des actions transfrontalières. C'est de cette manière que nous n'aurons pas une construction européenne « hors-sol ». Ces espaces transfrontaliers sont les laboratoires de la construction européenne. Pour la développer, les élus locaux ont trois outils : les GECT, les relations de ville à ville, et les coopérations au sein même de la société civile.

Les GECT sont une création assez récente et originale dans l'histoire des collectivités. Ils permettent aux territoires de se fixer des objectifs communs et de se donner les moyens

d'y parvenir, à l'exemple du GECT Saar Moselle qui travaille sur l'offre de mobilité et met en place des lignes de bus transfrontalières. Sur ce territoire, nous avons également une politique culturelle commune (tourisme industriel très fort à Forbach avec le Musée de la mine, et celui de la sidérurgie, coopération entre les théâtres de Forbach et Sarrebruck). Pour les relations de ville à ville, nous avons de nombreux jumelages entre des villes situées de part et d'autre de la frontière. S'ils sont bien construits, ils peuvent déboucher sur des projets très concrets. Par exemple, entre Forbach et Volklingen a été mis en place un apprentissage de la langue allemande et française, et un système de correspondance entre les écoliers. Enfin, si ces coopérations sont suffisamment mûres, elles créent un écosystème favorable à l'émergence d'autres coopérations au sein de la société civile. Citons également, grâce au jumelage, la coopération sanitaire entre l'hôpital de Forbach et celui de Volklingen. Pour autant, il reste encore des axes de progrès évidents, et nous pourrions aller plus loin sur le volet sanitaire, comme cela a été fait sur la frontière franco-belge.

Giuseppe Bettoni : L'ANCT a été interpellée à plusieurs reprises par les différents intervenants. Comment y réagissez-vous ? Et pour prendre l'exemple d'un cas particulier (question du public), comment assurer la cohésion du territoire Nord lorrain avec son voisin luxembourgeois, et quel rôle peut y jouer l'ANCT ?

Yves Le Breton : L'un des moyens d'action sur ces territoires est la mise en œuvre de partenariats. La FNAU et l'ANCT viennent d'ailleurs de signer une convention en ce sens. La relation avec l'UE est également fondamentale: l'ANCT est l'autorité nationale de coordination sur les programmes Interreg et les fonds européens. Je rejoins Patrick François sur la question de la nécessité d'avoir des projets qui permettent de justifier l'intervention des pouvoirs publics. Mais un obstacle principal demeure : le droit n'est pas le même de part et d'autre de la frontière. Au niveau de l'ANCT, nous avons deux niveaux d'approches: la gestion du phénomène frontalier sur le plan national (l'ANCT intervient avec des programmes comme « Action Cœur de ville » ou « Petites villes de demain » dans lesquels la problématique transfrontalière est présente) ; et la gestion au niveau local. Pour le sujet du Nord Lorrain : il y a, à la fois, une relation d'Etat à Etat, entre la France et le Luxembourg, et un sujet d'organisation des collectivités territoriales et de réponses à des problèmes locaux concrets. J'ai échangé récemment avec le Président du Pôle Métropolitain frontalier du Nord lorrain et la Préfète de Région Grand Est pour envisager avec eux comment l'ANCT pourrait intervenir.

Giuseppe Bettoni : Quels outils utilise la Métropole de Nice pour œuvrer en faveur du transfrontalier ?

Louis Nègre : Il existe un GECT entre le parc du Mercantour et le parc Alpi Maritime situé du côté italien. Nous venons de voter au Conseil métropolitain une stratégie de coopération transfrontalière avec Monaco et l'Italie. L'essentiel est d'abord d'avoir une volonté politique, et une envie de plus d'Europe. On le voit actuellement dans les réflexions quant à un traité du Quirinal. Par ailleurs, dans les instances d'Interreg, sont présents les régions, les départements mais pas les métropoles. Si nous voulons faire davantage de transfrontalier, on se heurte au glaciais.

Nous souhaiterions pouvoir créer entre l'Italie, Monaco et la France un groupe de travail en coordination avec l'Etat, un comité de liaison qui puisse nous permettre de discuter à l'international. L'Etat et l'Europe doivent faire plus confiance aux élus locaux.

Yves Le Breton : Concernant la constitution des Comités directeurs au sein des programmes Interreg, la Métropole de Nice a en effet vocation à être partie prenante de cette coopération, c'est un sujet qu'il nous faut regarder de près à l'ANCT, en lien avec France Urbaine.

Giuseppe Bettoni : A la frontière avec la Suisse, les enjeux et besoins sont-ils similaires ?

Annie Genevard : Comme évoqué précédemment, il est en effet difficile de bâtir des projets ; ceux qui émergent sont fabriqués localement. Ils sont généralement plus « petits », en raison de l'asymétrie avec la Suisse.



Il faut sortir de l'étape du « constat » et passer à celle du « projet ».

Enfin, il y a une difficulté à faire reconnaître la particularité de nos territoires singuliers, qui est toujours d'actualité. Deux exemples nous le prouvent : la question de la mobilité, qui est essentielle dans les territoires transfrontaliers ; et la question financière. En France, il existe un fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui « ruine » les collectivités du Haut-Doubs, en raison des critères retenus qui mélangent ressources des collectivités et ressources des habitants. Dans ce contexte, la spécialisation des espaces n'est plus un atout, mais un obstacle. Certains sujets me semblent prioritaires comme la mobilité, les financements, la formation et la santé.

Yves Le Breton : Ces sujets ont en effet une acuité toute particulière dans les territoires frontaliers, en particulier les mobilités pendulaires. Pour autant, pour ce qui concerne de l'Etat régalién, ce n'est pas de la compétence de l'ANCT. Néanmoins, l'agence peut proposer des outils : les programmes mis en place et déjà évoqués, l'aide à l'ingénierie, et la contractualisation : on pourrait imaginer des contrats à façon qui permettraient de prendre en compte spécifiquement ces sujets transfrontaliers. Le gouvernement a évoqué des contrats de relance pour la transition écologique par exemple, qui sont des contrats globalisants. Cela peut constituer des outils intéressants de dialogue entre les représentants territoriaux de l'Etat et les collectivités territoriales autour de projets concrets portés par les collectivités.

Giuseppe Bettoni : On parvient à développer des agences d'urbanisme à l'international. Mais comment rendre les agences d'urbanisme vraiment transfrontalières ? Comment bâtir une identité transfrontalière ? Quelles sont les solutions les plus adaptées pour mettre en place une coopération transfrontalière sur votre territoire mis à part le GECT ?

Patrice Vergriete :

Aujourd'hui le transfrontalier n'est pas au niveau de maturité suffisant pour le volet investissement des projets.

On fait deux choses dans le transfrontalier : d'abord on essaie de construire une identité commune, en dépassant des frontières nationales extrêmement structurantes dans nos têtes (on peut imaginer qu'organiser un match de foot entre Dunkerque et Bruges aiderait les habitants à se construire une identité commune, c'est à réfléchir) ; ensuite, on produit de la «cohérence», en réunissant des équipements de part et d'autre, en fabriquant une politique culturelle commune... Mais ces deux choses ne génèrent pas de l'investissement : construire une identité et produire de la cohérence, c'est du «soft». Pratiquement aucune histoire transfrontalière n'a abouti au niveau supérieur qui consisterait à dire : nous construisons nos équipements publics en commun. Parfois, nos législations ne nous l'autorisent même pas (ex : en football, un club français ne peut pas jouer dans un stade à l'étranger, car le lieu du stade détermine le championnat dans lequel joue le club). Enfin, en matière d'ingénierie, il faudrait créer des structures communes, développer des outils communs comme une agence d'urbanisme par exemple, voire des foncières commerciales transfrontalières.

Patrick François : En effet, il faut d'abord de l'immatériel, de l'envie d'être ensemble avant d'imaginer de l'investissement. Mais au niveau matériel, la Banque des territoires est parmi les acteurs principaux des programmes «Action Cœur de ville» et «Petites villes de demain». Elle accompagne en ingénierie, financement, fonctionnement et investissement. Et sur l'exemple pris concernant les foncières, allons-y, ce sont des idées intéressantes. Si l'on prend l'exemple de la centrale de Fessenheim, la

Banque des territoires a proposé de créer une SEM franco-allemande, capable d'intervenir en matière d'aménagement et d'investissement sur des foncières des deux côtés du Rhin, nous sommes sur le point d'y parvenir mais il aura fallu un an et demi de travail.

Alexandre Cassaro :

La coopération transfrontalière permet in fine de créer des opportunités pour le territoire.

Elle est un laboratoire de la construction européenne. Elle permet aussi de faire rayonner nos territoires : par exemple la proximité de Thionville avec le Luxembourg, et Forbach avec Sarrebruck permet à ces territoires d'être accrochés à une autre dynamique métropolitaine, en dehors du territoire français.

Question du public : Qui suit aujourd'hui les dossiers transfrontaliers entre la France et la Suisse ?

Annie Genevard : D'abord ce sont des coopérations locales. Le GLCT a été créé par des élus locaux de France et de Suisse. Il est clair que s'il n'y a pas de dynamique locale, il n'y a pas de visibilité des territoires frontaliers. Nous rappelons qu'il faut porter à ces territoires une attention spécifique car ils sont particuliers. Désormais, il y a dans les régions des ambassadeurs, des diplomates régionaux qui traitent de ces questions avec leurs homologues, mais avec des résultats variables selon les territoires et les personnes en charge. Pour l'instant, le bon échelon d'interlocution est le préfet, mais nous restons en peine effectivement d'interlocuteurs.

Les avancées reposent trop souvent sur la bonne volonté des individus, or il faudrait parvenir à faire du transfrontalier sur du «nouveau dur».

D'autant que nos modèles doivent drastiquement évoluer. Pourquoi ne pas imaginer des espaces de collaboration économique ? Tout ceci est difficile. Le domaine touristique est un domaine où la coopération pourrait être plus facile, la frontière pouvant être à cette occasion valorisée.



CLÔTURE DU 1^{ER} BORDERS FORUM

Par Christian Dupessey

Président de la MOT,
Maire d'Annemasse,
Président du Pôle métropolitain du
Genevois français



Je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir conclure ce premier Borders Forum.

Heureux, car en dépit de la situation pénible que nous traversons, qui nous empêche de nous retrouver physiquement, nous sommes tout de même parvenus à organiser ce nouvel événement français et européen, ce nouveau « rendez-vous ».

Préparé depuis plus d'un an par la MOT, il a fallu au regard de la reprise épidémique, repenser en quelques semaines son format. Pour être parvenus à cette prouesse, je tiens à chaleureusement remercier l'équipe de la MOT, nos partenaires européens, notre partenaire média (France Média Monde), les animateurs, et les prestataires techniques. Ces deux journées nous ont permis de maintenir les ambitions qui étaient les nôtres : démontrer le rôle central des territoires transfrontaliers, convaincre nos partenaires nationaux et européens de les mettre au cœur de leur action publique, et porter le témoignage d'une France ambitieuse sur la scène européenne - la participation de deux de nos ministres le confirme.

Fier également, car si j'en étais déjà le Vice-Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présider depuis deux mois la MOT, et fier de la réussite de ce nouvel événement qu'elle a su vous proposer. Votre participation, très nombreuse, en est une première preuve.

Vous avez été plus de 700 participants à suivre ces deux journées, avec plus de 40 pays représentés, issus de toute l'Europe, mais aussi d'Amérique du Sud et d'Afrique.

La qualité de nos échanges en est une autre preuve. Nous avons su engager le débat sur l'Avenir de l'Europe, aux côtés de la Commission européenne, du Comité européen des régions, mais également de nos partenaires, l'ARFE et le CESCO, co-auteurs de notre Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers. Cette Alliance, elle est certes de notre initiative, mais elle est surtout l'œuvre de tous, et le résultat de vos contributions. Nous devons nous en emparer, accompagner l'action que portera le Comité européen des régions, et nous appuyer sur les acteurs transfrontaliers pour lui donner l'ampleur et l'impact qu'elle mérite. 2021 sera décisif.

Nous avons également su démontrer que les acteurs locaux frontaliers et transfrontaliers ont un rôle à jouer dans l'action publique, aux côtés des acteurs nationaux et européens, y compris dans un moment de crise comme celui que nous traversons. Pour faire cohésion,

nous devons jouer « collectif », autrement dit dans notre jargon technico-politique, jouer « multi-niveaux ». Tous les acteurs ont et doivent avoir leur place : Europe, Etats, collectivités, société civile, citoyens. Le transfrontalier n'est la propriété de personne, il est l'apanage de tous.

Beaucoup reste à faire, ces deux journées intenses nous l'ont confirmé. Les semaines, les mois, peut-être les années qui viennent, nous le savons, vont être difficiles. Les transitions auxquelles nous sommes confrontés, transitions sanitaires, économiques, sociales mais aussi climatiques, comme l'a très bien dit Jean Jouzel ce matin, vont encore demain plus qu'hier nous mettre au défi.

La période qui s'ouvre est également porteuse d'espoir. Elle nous incite à être plus solidaires, elle nous confirme ce dont nous sommes tous convaincus : la fermeture de nos frontières n'est et ne sera jamais la réponse à nos maux.

Elle n'est pas la réponse aux épidémies. Elle n'est pas la réponse au défi climatique. Sachons faire corps, sachons faire réseau, sachons faire cohésion. La solution se trouve dans nos mains transfrontalières.

La MOT sera là, à vos côtés, pour répondre à ces défis. Nous allons continuer à porter haut la voix des territoires transfrontaliers comme nous le faisons depuis 23 ans ; nous continuerons à le faire au niveau local, national, européen, à vous mettre en réseau, à chercher et trouver des solutions aux obstacles transfrontaliers, à promouvoir des solutions innovantes au-delà de nos frontières. Et nous continuerons à faire vivre les débats qui ont été les nôtres au cours de ces deux jours de Forum, notamment grâce à notre partenaire France Média Monde, qui organisera des débats télévisés pour poursuivre ces échanges.

On dit de nos territoires qu'ils sont aux marges de nos Etats respectifs. Mais n'oublions pas que les marges, c'est ce qui relie les pages entre elles. Alors sachons mobiliser nos marges transfrontalières pour relier les pages de notre histoire européenne, nous en avons bien besoin.

Rendez-vous dans deux ans pour le prochain Borders Forum, au cours duquel, je l'espère, nous pourrions nous retrouver physiquement, et partager plus que des écrans.

CLÔTURE DU 1^{ER} BORDERS FORUM (Suite)

Par **Jacqueline Gourault**

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



Je veux d'abord saluer l'initiative d'un tel événement. Nous sommes, chacun le sait, au cœur d'une crise sanitaire sans précédent.

Les frontières sont au cœur de nombreuses analyses, pas toujours bien intentionnées. Certaines font même de cette crise la conséquence de leur trop grande ouverture, et en déduisent qu'il faudrait les restreindre voire les fermer, pour freiner la propagation du virus. Ce n'est évidemment pas le chemin que nous empruntons collectivement.

Les pandémies et les crises économiques se moquent éperdument des frontières. En ces temps difficiles, les solutions ne peuvent venir que de notre capacité à faire des espaces transfrontaliers des lieux de convergence, de confiance et de partenariat.

Paul Valéry écrivait joliment que « ce qu'il y a de plus profond chez l'homme, c'est la peau ». La peau qui protège, la peau qui régule et sait tirer le meilleur parti des échanges. Le paraphrasant, l'on pourrait ainsi dire que « ce qu'il y a de plus profond pour un continent, ce sont ses frontières ». Les frontières qui sont depuis des siècles, le creuset de la construction européenne ; des territoires aux problématiques spécifiques, notamment en termes d'attractivité économique et de mobilités ; et, précisément pour cela, des lieux de réflexions, d'expérimentations et de mise en place de solutions fertiles.

Aujourd'hui, alors qu'un Plan de relance européen historique a été instauré, et à l'heure de la territorialisation du Plan de relance en France, il nous appartient de faire de nos espaces frontaliers des forces d'impulsion pour accélérer concrètement les grandes transitions écologiques, sociales, numériques, économiques et, j'ajouterai, touristiques ; et ce, en donnant pleinement corps à la « différenciation par l'élévation des ambitions », qu'évoquait dès septembre 2017 le Président de la République dans son discours consacré à l'avenir de l'Europe.

Pour ce faire, nous devons continuer à construire une ambition commune pour ces espaces.

Ce Forum a souligné le remarquable alignement des représentations entre l'ensemble des acteurs : l'engagement très fort des acteurs européens, et la force de la dynamique interministérielle en France. La présence de nombreux ministres à cet événement en est d'ailleurs une belle

illustration. Je veux avoir un mot tout particulier pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui, sous l'impulsion de Jean-Yves Le Drian et de Clément Beaune, réalisent actuellement un important travail pour mettre la dimension citoyenne au cœur de ces démarches transfrontalières, notamment dans la perspective de la Présidence française de l'Union européenne l'année prochaine. C'est en effet un enjeu essentiel !

Je veux souligner également l'engagement de la Mission Opérationnelle Transfrontalière qui est à l'origine de ce bel événement. Vous témoignez, depuis de nombreuses années, que nous sommes plus forts ensemble pour affronter les défis communs. Concrètement, vous impulsez les multiples échanges et inspirations réciproques qui font la force des espaces frontaliers ; vous participez à la construction d'analyses et de stratégies au service des territoires ; et vous contribuez à la diffusion des expérimentations réussies et des bonnes pratiques.

Il faut prendre la mesure de ce que représentent les espaces transfrontaliers pour notre continent, notamment pour la France : 30% du total de la population européenne ; 2 millions de travailleurs transfrontaliers, dont le quart réside en France ; des espaces extrêmement divers, notamment du fait de leurs spécificités géo-historiques : territoires urbains, périurbains, ruraux mais aussi maritimes. Car les frontières évoluent : le Brexit en est une triste illustration. C'est d'ailleurs ce qui a conduit le département du Finistère à rejoindre récemment la MOT.

C'est pour cela que nous devons encore intensifier les coopérations transfrontalières durant les mois et années à venir.

Pour cela, nous avons construit des cadres de coopération pour nous mettre d'accord sur les diagnostics et partager une même stratégie. Je pense notamment à la SUERA, stratégie macro-régionale qui couvre l'ensemble du massif alpin et dont la France a pris la présidence en février dernier. J'ajoute qu'elle conservera cette présidence une année supplémentaire du fait de la crise sanitaire, pour continuer à développer un programme de travail ambitieux, qui vise à accélérer la transition écologique.

Cette stratégie est exemplaire à plus d'un titre : elle associe Etat central et/ou régions selon des modalités originales, adaptées au contexte politique de chaque pays ; elle repose sur la coordination et les synergies des ressources financières existantes, notamment via la mobilisation du projet européen Alpine Governance II ; enfin, elle vise à identifier et à faire avancer des projets relevant de six axes prioritaires, du

tourisme durable à la préservation de la biodiversité, en passant par les solutions de mobilité, pour relever les défis des grandes transitions.

J'ajoute que le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé entre l'Allemagne et la France, s'inscrit lui aussi dans cette voie, avec la mise en place du Comité pour la coopération transfrontalière (CCT), et le projet de règlement de la Commission portant sur le « Mécanisme européen transfrontalier » (ECBM). C'est cela qui nous permet ensuite de construire des réponses appropriées à vos besoins.

Les territoires transfrontaliers sont, du fait de leurs multiples spécificités, des terrains particulièrement propices à la mise en place de l'action territoriale que nous mettons en place, sous l'impulsion du Président de la République, depuis plus de trois ans : celle du « sur-mesure », du « cousu-main ».

Elle doit nous permettre de traiter ensemble les grandes transitions contemporaines, en construisant des réponses spécifiques pour chaque territoire, au plus près de leurs besoins concrets et de ceux de leurs habitants.

Car ce n'est un secret pour personne : les problématiques territoriales ne sont pas similaires au sein du « sillon lorrain », à la frontière pyrénéenne et au cœur du pays genevois.

En ce sens, les territoires transfrontaliers sont également, si j'ose dire, des laboratoires « échelle 1 » de la nouvelle étape de décentralisation que je défends depuis plusieurs mois : c'est-à-dire la possibilité d'expérimenter, qui ouvre la voie à la différenciation. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si notre principale réussite jusque-là en termes de différenciation a eu pour théâtre un espace transfrontalier, avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Je tiens à souligner que cette différenciation répond au double besoin d'efficacité et de proximité exprimé par l'ensemble des acteurs territoriaux ces dernières années ; va permettre de vous donner les moyens d'être plus dynamiques, plus « élastiques », et de confirmer ainsi la formidable inventivité dont vous savez déjà faire preuve, en vous donnant les moyens de l'exprimer dans sa pleine mesure.

C'est pour cela que nous allons consacrer la différenciation dans deux textes de lois. Dans une première étape, le projet de loi organique récemment adopté au Sénat va permettre de faciliter les expérimentations et d'ouvrir la voie à une différenciation durable. Dans une seconde étape, début 2021, je présenterai en Conseil des ministres le second temps de cette étape de la décentralisation, avec le projet de loi dit « 3D », dans lequel nous allons consacrer les trois principes de différenciation, décentralisation et déconcentration.

Pour concrétiser ces ambitions et ces stratégies communes, nous avons mis en place de puissants outils d'accompagnement.

C'est à cette fin, vous le savez, que nous avons créé l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires : pour

favoriser très concrètement l'émergence de projets et surtout fournir l'ingénierie nécessaire à leur réalisation. Cette ingénierie se déploie dans le cadre de plusieurs programmes conçus avec et pour les collectivités, avec l'intégration d'une dimension transfrontalière : à commencer par Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et prochainement le Programme national montagne.

Pour l'ANCT, cet appui aux territoires se traduit également à travers son rôle d'autorité de coordination des fonds européens dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Les équipes de l'ANCT travaillent main dans la main avec les régions et les préfetures pour cibler et mobiliser au mieux les fonds supplémentaires dans le cadre du Plan de relance européen et des fonds qui viennent abonder la génération actuelle des fonds structurels (React EU), mais aussi pour construire les futurs programmes FEDER/FSE et de Coopération territoriale européenne 2021-2027.

Ces programmes Interreg (CTE), que vous connaissez et dont la valeur ajoutée européenne est incontestable, permettent réellement de développer des solutions à des problématiques locales partagées de part et d'autre des frontières et qui renforcent ainsi l'intégration européenne de nos territoires. Nous évoquerons d'ailleurs avec les régions les futurs contours de la programmation de la future Coopération territoriale lors du prochain comité Etat-Région en décembre.

Et pour concrétiser le « sur-mesure » au sein de vos territoires, les équipes de l'ANCT savent déjà pouvoir compter sur la MOT pour enrichir son action. Cela passera par le renforcement des capacités d'ingénierie au sein des territoires, des connaissances et savoir-faire concernant la spécificité des espaces transfrontaliers. En lien avec la MOT, ces programmes sont enrichis d'offres de services adaptées à ces spécificités. Je pense notamment, dans le cadre de Petites Villes de Demain, à la mise en place d'un webinaire pour accompagner ces petites centralités sur un certain nombre de thématiques comme le tourisme ou les équipements publics. Cela passera également par le fait d'enrichir l'ensemble des programmes déjà mentionnés de ces apports concrets pour expérimenter une offre de services spécifiques, particulièrement à travers les prestations que vous développez à destination des petites villes transfrontalières, notamment pour les aider à obtenir des fonds européens.

Votre événement est un beau symbole. Après avoir été pendant des siècles des espaces d'attentes, de craintes et de conflits, les frontières européennes font désormais l'objet d'un Forum, qui nous rassemble pour construire des réponses communes.

Face aux défis contemporains, immenses, je crois qu'il est en effet plus que jamais nécessaire de travailler ensemble, simplement, dans la compréhension réciproque, la confiance et le partenariat.

C'est, pour conclure, je retiens cette pensée de Paul Eluard : « le mot frontière est un mot borgne. L'homme a deux yeux pour voir le monde ». Pour le voir, mais aussi le partager et le changer.

Présentation de publications



« La crise du Covid-19 aux frontières françaises »

RETOUR D'EXPÉRIENCES DU RÉSEAU DE LA MOT

Rédigé par la MOT, suite à une remontée d'expériences de l'ensemble de ses adhérents aux frontières françaises, juin 2020.

Cette publication propose une analyse des conséquences aux frontières françaises de la crise sanitaire. Structurée en trois parties, elle rend compte des impacts, des difficultés et des initiatives liés à la gestion de crise sanitaire du Covid-19 dans les territoires transfrontaliers.

Elle revient dans un premier temps sur les mesures de contrôle déployées aux frontières. Dans une deuxième partie, elle dresse le bilan des impacts pour les travailleurs, les patients, les résidents, familles, commerçants et autorités évoluant au sein de ces espaces.

Puis, la dernière rubrique esquisse une analyse du ressenti des habitants vis-à-vis de la crise et du confinement, dans un contexte où les fermetures des frontières se sont traduites par un renforcement des contraintes et de phénomènes discriminatoires spécifiques pour ces populations.

PLUS D'INFOS

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/publications/la-crise-du-covid-19-aux-frontieres-retours-dexperience-du-reseau-de-la-mot/>

« Critical Dictionary on Borders, Cross-Border Cooperation and European Integration »

Coordonné par Birte Wassenberg, Professeur en Histoire contemporaine, Université de Strasbourg, et Bernard Reitel, Professeur de géographie politique et urbaine, Université d'Artois, en collaboration avec la MOT ; édité par Peter Lang, octobre 2020.

Quel est le rôle des frontières dans l'intégration européenne ? Comment la coopération transfrontalière fonctionne-t-elle concrètement ? Quels sont les principaux acteurs, leurs motifs, objectifs et outils ?

Cette publication majeure contient 209 articles, rédigés par 124 auteurs de différents pays et disciplines scientifiques, accompagnés de 66 cartes originales réalisées par la MOT.

PLUS D'INFOS

<https://www.peterlang.com/view/title/65124>

« 15 years of the EGTCs : Lessons learnt and future perspectives »

Publié par le Central European Service for Cross-Border Initiatives (CESCI), novembre 2020.

A l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'instrument européen du Groupement européen de coopération territoriale (GECT), les nombreux auteurs de la publication dressent la synthèse des expériences et des enseignements tirés des GECT créés, tout en définissant ses perspectives d'avenir. A noter: un article signé par Jean Peyrony, directeur général de la MOT.

PLUS D'INFOS

<http://legalaccess.cesci-net.eu/en/egtc-eu-legal-instrument/>

Plus d'informations sur le Borders Forum :

<https://bordersforum.eu/>

Pour retrouver les enregistrements du 1^{er} Borders Forum :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/1er-borders-forum-communique-de-presse-et-videos-en-ligne/>

Plus d'informations sur la MOT - S'abonner à la newsletter mensuelle "L'actualité transfrontalière" :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org>

© Mission Opérationnelle Transfrontalière, tous droits réservés

Parution : Février 2021

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75 001 Paris - France

Tel : +33 (0)1 55 80 56 80 - mot@mot.asso.fr

<https://twitter.com/reseauMOT> - <https://fr.linkedin.com/company/reseaumot>

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



EN PARTENARIAT MÉDIA AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE

